



Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-quatrième session
(7 juin-2 juillet 2004)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 16 (A/59/16)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 16 (A/59/16)

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-quatrième session
(7 juin-2 juillet 2004)**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation des travaux.....	1–16	1
A. Ordre du jour.....	2–5	1
B. Élection du Bureau.....	6–7	1
C. Participation.....	8–12	2
D. Documentation.....	13	3
E. Adoption du rapport du Comité.....	14–16	3
II. Questions relatives au programme.....	17–429	5
A. Planification des programmes.....	17–19	5
B. Exécution des programmes de l’Organisation des Nations Unies pour l’exercice biennal 2002-2003.....	20–42	5
C. Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007.....	43–372	9
Premier volet : plan-cadre.....	43–65	9
Deuxième volet : plan-programme biennal.....	66–372	12
Programme 1. Affaires de l’Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences.....	66–71	12
Programme 2. Affaires politiques.....	72–82	17
Programme 3. Désarmement.....	83–90	21
Programme 4. Opérations de maintien de la paix.....	91–103	27
Programme 5. Utilisations pacifiques de l’espace.....	104–108	32
Programme 6. Affaires juridiques.....	109–118	32
Programme 7. Affaires économiques et sociales.....	119–141	36
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.....	142–151	43
Programme 9. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique.....	152–168	50
Programme 10. Commerce et développement.....	169–180	53
Programme 11. Environnement.....	181–190	55
Programme 12. Établissements humains.....	191–199	58

Programme 13. Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale.	200–209	59
Programme 14. Développement économique et social en Afrique	210–224	66
Programme 15. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	225–241	69
Programme 16. Développement économique en Europe	242–254	74
Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes.	255–267	76
Programme 18. Développement économique et social en Asie occidentale.	268–278	79
Programme 19. Droits de l’homme	279–296	84
Programme 20. Opérations de protection et d’assistance en faveur des réfugiés	297–309	93
Programme 21. Réfugiés de Palestine	310–318	98
Programme 22. Aide humanitaire	319–331	100
Programme 23. Information	332–338	103
Programme 24. Services de gestion et services d’appui	339–351	108
Programme 25. Contrôle interne	352–361	113
Programme 26. Activités financées en commun.	362–372	114
D. Évaluation	373–429	116
1. Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l’exécution des programmes et dans les directives de politique générale.	373–388	116
2. Définition d’autres thèmes pour une évaluation thématique pilote	389–399	118
3. Évaluation approfondie du programme « Administration publique, finances publiques et développement »	400–409	120
4. Examen triennal de l’application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session sur l’évaluation approfondie du développement durable.	410–422	122
5. Examen triennal de l’application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante et unième session concernant l’évaluation approfondie du Programme relatif à la population.	423–429	123
III. Questions de coordination	430–476	125
A. Rapport d’ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2003	430–454	125
B. Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique.	455–476	130
IV. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.	477–480	134

V. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité.	481	135
<i>Annexes</i>		
I. Ordre du jour de la quarante-quatrième session du Comité		137
II. Liste des documents dont le Comité est saisi à sa quarante-quatrième session		138

Chapitre premier

Organisation des travaux

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 1^{er} juin 2004 et sa session de fond du 7 juin au 2 juillet 2004. Il a tenu au total 24 séances et des consultations officielles.

A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'ordre du jour de la quarante-quatrième session adopté par le Comité à sa 1^{re} séance. À cette 1^{re} séance, le Comité a décidé de prendre acte des informations concernant le coût actuel des services de documentation et d'interprétation.

3. L'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative aux rapports du Corps commun d'inspection (E/AC.51/2004/L.3), et le Comité a été informé que les deux rapports dont il est fait état dans le document devaient être examinés par la Cinquième Commission et en séance plénière par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Le Comité a remis à une séance ultérieure l'adoption d'une décision concernant un examen éventuel des rapports du Corps commun d'inspection indiqués dans le document, afin de poursuivre les consultations.

4. À sa 2^e séance, le 7 juin, le Comité a décidé de ne pas examiner les rapports du Corps commun d'inspection énumérés dans le document E/AC.51/2004/L.3.

5. À la même séance, le Comité a approuvé le projet de programme de travail de sa quarante-quatrième session.

B. Élection du Bureau

6. À sa session d'organisation (1^{re} séance), le 1^{er} juin, le Comité a élu par acclamation Mme Nonye **Udo** (Nigéria) Présidente du Comité pour la quarante-quatrième session.

7. À ses 1^{re}, 2^e et 15^e séances, les 1^{er}, 7 et 18 juin, le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau pour la quarante-quatrième session :

Vice-Présidents :

Valery **Mkrtoumian** (Arménie)

Frank **Davis** (Bahamas)

Roman **Kolakovic** (Suisse)

Rapporteur :

Hitoshi **Kozaki** (Japon)

C. Participation

8. Les États membres du Comité ci-après étaient représentés :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Japon
Argentine	Mexique
Arménie	Monaco
Bahamas	Nicaragua
Bénin	Nigeria
Brésil	Pakistan
Canada	République centrafricaine
Chine	République de Corée
Comores	République de Moldova
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	
Éthiopie	Suisse
Fédération de Russie	Tunisie
France	Ukraine
Gabon	Uruguay
Inde	Zimbabwe
Indonésie	

9. Les États Membres des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs :

Algérie	Kenya
Autriche	Liban
Chili	Maroc
Colombie	Nauru
Croatie	Ouganda
Djibouti	Pays-Bas
Égypte	Philippines
Équateur	Portugal
Finlande	République arabe syrienne
Guatemala	République-Unie de Tanzanie
Honduras	Slovaquie
Irlande	Suède
Israël	Thaïlande
Italie	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Venezuela

10. Les commissions régionales et institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique pour l'Europe (CEE)
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
 Bureau des commissions régionales à New York
 Organisation internationale du Travail
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

11. Ont également participé à la session le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Contrôleur, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, le Secrétaire général adjoint au commerce et au développement de la CNUCED, le Haut Commissaire aux droits de l'homme par intérim, le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Secrétaire exécutif et Président du Corps commun d'inspection et des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

12. Les programmes suivants du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 ont été examinés par visioconférence : programme 5 (Utilisation pacifique de l'espace); programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale); programme 19 (Droits de l'homme); programme 21 (Réfugiés de Palestine); programme 26 (Activités administratives financées en commun : b) Corps commun d'inspection).

D. Documentation

13. On trouvera en annexe II la liste des documents dont était saisi le Comité à sa quarante-quatrième session.

E. Adoption du rapport du Comité

14. À la 24^e séance, le 2 juillet 2004, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget a présenté un état soumis par le Secrétaire général en application de l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social concernant les incidences sur le budget-programme des projets de recommandation qui figurent dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur le programme 24 (Services de gestion et d'appui) (E/AC.51/2004/7).

15. À la même séance, le Rapporteur du Comité a indiqué les modifications à apporter à certains chapitres du projet de rapport du Comité (E/AC.51/2004/L.5 et Add.1 à 37).

16. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/AC.51/L.5 et Add. 1 à 37), tel que révisé et modifié oralement. Il a également décidé de charger son rapporteur de compléter le rapport, en coopération avec son secrétaire, en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 et à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Planification des programmes

Choix des priorités

17. À sa 22^e séance, le 24 juin, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87).

18. Le représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées pendant l'examen du rapport par le Comité.

Conclusions et recommandations

19. **Le Comité a décidé de poursuivre l'examen du rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités à sa quarante-cinquième session et a recommandé à l'Assemblée générale d'en reporter l'examen à la soixantième session de cette dernière.**

B. Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003

20. À ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 8 et 9 juin, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69).

21. Le représentant du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a présenté le rapport du Secrétaire général et répondu aux questions posées pendant l'examen de ce document par le Comité.

Examen de la question

22. Les délégations ont remercié le Bureau d'avoir rendu compte, pour la première fois, de l'exécution des programmes dans le cadre du processus de budgétisation axée sur les résultats. Le Comité a constaté que l'établissement de ce rapport marquait une étape importante dans un processus dynamique d'examen et d'évaluation et un progrès notable par rapport au document portant sur l'exécution des programmes de l'exercice 2000-2001. Il a pris note avec satisfaction de l'aperçu des résultats obtenus par le Secrétariat dans son ensemble et de l'exécution des programmes par chapitre du budget-programme biennal. Les efforts déployés par le Bureau et ses collaborateurs pour améliorer la présentation et le contenu du rapport et leur souci de rendre compte des résultats obtenus par le Secrétariat sous une forme plus cohérente et plus concise et de faire du rapport un instrument permettant plus utilement d'appuyer la prise de décisions et la gestion ont été appréciés. On s'est également félicité de l'amélioration apportée à la présentation du rapport et de la plus grande place accordée aux résultats par rapport aux moyens et produits. On a remercié l'équipe de projet du BSCI de s'être efforcée de répondre aux demandes formulées à maintes reprises par l'Assemblée générale et le Comité du programme et de la coordination en vue d'améliorer la façon dont il était rendu compte de l'exécution des programmes et de promouvoir une gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies.

23. Le Comité a constaté que l'innovation représentée par la production d'une version électronique du rapport, qui a été publiée sur Internet, en plus de la version imprimée, était très utile et aiderait à diffuser plus largement le rapport sur les réalisations de l'Organisation, non seulement auprès des délégués et des gouvernements, mais aussi auprès du grand public. Les liens hypertextes de la version électronique renvoyant à de nombreuses sources d'information pertinentes ont été appréciés.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que le taux d'exécution des programmes de l'exercice biennal 2002-2003 avait atteint 84 %, soit 1 % de plus que pour l'exercice précédent.

25. Il a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait su mettre en œuvre les mandats nouveaux ou modifiés adoptés pendant l'exercice biennal 2002-2003, au titre notamment du Consensus de Monterrey, du Plan d'application de Johannesburg et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

26. Le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice 2002-2003 donnait l'occasion pour la première fois d'évaluer l'application du cadre logique axé sur les résultats et de déterminer si les directeurs de programme et les fonctionnaires étaient en mesure de traduire l'exécution des programmes en termes de résultats obtenus. Il fournissait une partie de la preuve que le Comité et d'autres organes devaient évaluer l'application des méthodes de gestion axées sur les résultats. Il ressortait du rapport que des améliorations avaient été apportées afin de rendre compte des réalisations et les directeurs de programme et le BSCI ont été félicités pour leurs travaux. Le Comité a souscrit à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle les activités de l'Organisation avaient abouti à des résultats convaincants au cours de l'exercice biennal écoulé. Il a exprimé l'espoir que le Secrétariat tirerait les leçons de l'expérience et continuerait de progresser sur la base des résultats acquis.

27. Le Comité a constaté que le rapport à l'examen faisait partie d'une œuvre en évolution. Le Secrétariat devrait veiller à ce que des explications concrètes soient fournies pour illustrer la réalisation des résultats escomptés. Certaines explications étaient données en termes trop vagues et trop généraux. Des normes cohérentes devraient être fixées pour les études et autres indicateurs de performance qui, à leur tour, permettraient de garantir que des facteurs communs seraient utilisés pour évaluer les résultats. En mettant davantage à profit toute la gamme des activités de suivi et d'évaluation et toutes les possibilités en la matière, on pourrait faire en sorte que les futurs rapports comprennent une analyse approfondie des réalisations, établie à partir des indicateurs et mesures de performance, ainsi que des produits. Les délégations pourraient ainsi définir les domaines dans lesquels l'Organisation a réellement progressé et ceux pour lesquels elle pourrait établir de nouvelles priorités.

28. Le Comité a souligné l'importance cruciale des efforts menés par le BSCI en collaboration avec la Division de la planification des programmes et du budget et le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer la capacité de l'Organisation d'appliquer des méthodes de gestion axée sur les résultats et d'améliorer les instruments de collecte de données pertinentes sur l'exécution des programmes et les résultats. Le Secrétariat devait mettre à profit les progrès enregistrés en collectant des données de référence et en établissant des cibles, ainsi qu'en définissant des critères dans le prochain rapport. Les directeurs de programme devraient être pleinement associés aux activités de suivi, étant entendu que

l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes faisait partie intégrante de cette participation.

29. Le Comité a noté que le Système intégré de suivi avait permis aux directeurs de programme de suivre et d'évaluer l'exécution des programmes pendant l'exercice biennal 2002-2003, et accueilli avec satisfaction les efforts visant à le perfectionner.

30. On a fait valoir que le rapport sur l'exécution des programmes était très utile non seulement aux États Membres mais aussi au Secrétariat. L'un des grands intérêts de cet exercice était que chaque service devait réfléchir à ce qu'il faisait et voulait accomplir, ainsi qu'aux moyens d'atteindre ses objectifs de la manière la plus rentable. Le fait de s'interroger régulièrement sur le fait de savoir si l'on faisait ce qui devait être fait constituait en soi une réussite. Le taux de réussite était secondaire, notamment parce qu'il était très difficile de mesurer les succès obtenus dans le domaine public. Le Comité a constaté que le processus de budgétisation axée sur les résultats à l'ONU évoluait constamment de façon satisfaisante et s'est déclaré convaincu que la qualité des futurs rapports refléterait l'amélioration de la qualité des procédures de planification des programmes et de budgétisation.

31. Le Comité a constaté que pour mesurer les résultats, il était nécessaire, au moment d'énoncer les réalisations escomptées, de disposer de données fiables afin de définir des critères au regard desquels le Secrétariat pourrait évaluer son fonctionnement et il a été rappelé que bon nombre des indicateurs de résultat figurant dans le budget-programme de 2002-2003 avaient été définis sans données de référence.

32. Une grande partie du problème tenait à la façon très générale dont les réalisations escomptées avaient été énoncées dans un premier temps. Les données concernant les principaux départements assurant des services, tels le Département de la gestion et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, indiquaient qu'il était nécessaire de prévoir des mesures spécifiques en matière d'efficacité, de productivité et de rentabilité en formulant les réalisations escomptées. Il n'existait pratiquement pas de données vérifiables et quantitatives pour prouver que des améliorations avaient effectivement été apportées.

33. Certaines délégations ont remis en question l'utilité de rendre compte des produits pour évaluer l'exécution des programmes. On a constaté que les travaux d'importants services de l'Organisation n'étaient pas décrits en termes de produits. Le fait de continuer à présenter une analyse des entrées-sorties dans le rapport sur l'exécution des programmes a été jugé inefficace et de peu d'utilité pour les efforts déployés par les États Membres afin de mesurer la façon dont l'Organisation exécutait les activités prioritaires.

34. Une délégation a indiqué que le mandat fixé pour améliorer la présentation du rapport sur l'exécution des programmes n'était pas clair.

35. Le Comité a souligné la nécessité pour tous les directeurs de programme de s'acquitter de leur obligation d'appliquer pleinement les résolutions et les règles et règlements pertinents ayant trait au processus de budgétisation et de gestion axées sur les résultats.

Conclusions et recommandations

36. Le Comité a rappelé que, dans son rapport sur les améliorations du processus actuel de planification et de budgétisation (A/58/395 et Corr.1), le Secrétaire général avait recommandé à l'Assemblée générale d'approuver, entre autres éléments d'un système de planification et de budgétisation amélioré, un rapport biennal sur l'exécution des programmes modifié de façon à mettre l'accent sur la réalisation des résultats escomptés. À ce sujet, il a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, n'avait répondu que de façon limitée à cette demande en engageant le Secrétaire général à améliorer la présentation des rapports sur l'exécution et l'évaluation des programmes et le choix des dates auxquelles ces rapports paraissaient.

37. Le Comité a pris note du rapport sur l'exécution des programmes, en particulier l'amélioration de sa présentation qui mettait davantage en évidence les résultats obtenus que les produits.

38. Le Comité s'est félicité de la méthode novatrice utilisée pour présenter et diffuser le rapport avec des liens hypertextes renvoyant à des documents de référence. Il a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de continuer à examiner les moyens de rationaliser et de moderniser la présentation des futurs rapports, y compris en utilisant davantage les documents et matériels de référence électroniques dans le souci d'améliorer les rapports.

39. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à améliorer l'application des principes de la budgétisation et de la gestion des programmes axées sur les résultats, en insistant sur les résultats.

40. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de continuer à prodiguer à tous les départements un appui et des conseils concernant la gestion des résultats, y compris en publiant des directives ou des manuels, selon que de besoin, pour suivre et évaluer les travaux entrepris afin de déterminer s'ils demeuraient pertinents, utiles, efficaces et rationnels.

41. Le Comité a recommandé d'aligner plus étroitement les futurs rapports concernant l'exécution des programmes sur les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat.

42. Le Comité a constaté avec satisfaction que le rapport sur l'exécution des programmes comprenait, pour chaque chapitre, une liste des sous-programmes, un encadré indiquant les principaux résultats obtenus et des sous-sections sur les réalisations par sous-programme. Il a demandé que le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2004-2005 comprenne également, pour chaque chapitre, un encadré contenant une brève description des difficultés, obstacles et objectifs non réalisés, afin de faciliter son évaluation des problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes.

C. Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Premier volet : plan-cadre

43. À ses 8^e et 10^e séances, les 14 et 15 juin 2004, le Comité du programme et de la coordination a examiné le plan-cadre (premier volet) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 (A/59/6 (Part One) et Corr.1).

44. À sa 8^e séance, le 14 juin 2004, le représentant du Secrétaire général a présenté le premier volet et répondu aux questions soulevées lors de l'examen de ce document par le Comité.

45. Le représentant du Secrétaire général a expliqué que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/269, avait prié le Secrétaire général d'établir, à titre d'essai, et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans et réunissant les deux éléments suivants en un seul document : a) premier volet : un plan-cadre fixant les objectifs à long terme de l'Organisation ; b) deuxième volet : un plan-programme biennal portant sur deux ans. Elle a également affirmé que le cadre stratégique, tel que défini ci-dessus, serait la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies et que c'était sur la base de ce document que seraient accomplis la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation.

46. Le représentant du Secrétaire général a appelé l'attention sur le fait que le premier volet appelait l'attention sur les objectifs à plus long terme de l'Organisation et les priorités à retenir tandis que le second présentait pour chacun des 26 programmes le plan-programme biennal qui donnait une expression concrète aux directives des organes délibérants. Il a également déclaré qu'il était important de se souvenir que ces directives s'adressaient aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités, ainsi qu'au Secrétaire général et que, par conséquent, la responsabilité du succès des programmes ne revenait exclusivement ni aux États Membres, agissant à titre individuel ou au sein d'organes intergouvernementaux, ni au Secrétariat.

Examen de la question

47. Il a été noté que le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 avait été établi conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003 et qu'il était conforme aux principes de l'élaboration des programmes axée sur les résultats. Il a également été noté que, conformément à cette résolution, l'Assemblée aurait l'occasion, à sa seconde session en 2006, d'en revoir la présentation, le contenu et la durée à la lumière des données d'expérience acquises.

48. Il reste encore sans doute des « problèmes de rodage », mais le Comité s'est félicité des améliorations apportées au cadre logique, dont les objectifs sont plus clairs, les réalisations escomptées plus cohérentes et les indicateurs de succès plus quantifiables et qui met en évidence les liens entre ces différents éléments. Il a été noté que la durée sur laquelle portaient les objectifs n'était pas limitée à deux ans, alors que les réalisations escomptées tenaient compte des conséquences anticipées des produits et services à fournir au Secrétariat sur une période de deux ans.

49. Le Comité a accueilli le document avec satisfaction, estimant qu'il était bref, clair et lisible et qu'il rendait compte des objectifs à long terme et des valeurs de l'Organisation. Il a toutefois fait observer que le cadre stratégique n'était pas aussi équilibré qu'il aurait pu l'être pour ce qui est des questions liées au développement économique, social et culturel. Il a souligné que les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992, constituaient les principales priorités de l'Organisation.

50. D'aucuns ont estimé qu'il était nécessaire de faire face aux nombreux conflits à travers le monde et de combattre le terrorisme international, mais qu'il fallait reconnaître que l'importance donnée à ces questions ne devrait pas amoindrir l'importance des questions liées au développement, ni rien lui ôter, d'autant que l'écart entre le Nord et le Sud et entre riches et pauvres augmentait. À ce propos, il a été dit que l'on ne faisait pas assez pour remédier aux problèmes liés à la mondialisation et que l'on n'accordait pas une attention suffisante au rôle des Nations Unies à cet égard.

51. Certains ont fait observer qu'il fallait augmenter le montant de l'aide publique au développement, mais qu'il était aussi nécessaire de mobiliser des ressources sur le plan national. La paix, la sécurité et la stabilité étaient indispensables au succès des programmes de développement.

52. Il a par ailleurs été dit que la démocratie et les droits de l'homme étaient des valeurs communes, directement liées au respect du droit international, notamment humanitaire, de même que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a en même temps été souligné que les droits de l'homme et la bonne gouvernance n'avaient rien perdu de leur importance, mais qu'il appartenait tant aux pays développés qu'aux pays en développement d'en assurer le respect.

53. D'aucuns ont estimé que le droit au développement, une approche intégrée de la croissance et du développement, ainsi que l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée étaient les volets essentiels d'une approche intégrée qui envisage les droits de l'homme comme étant étroitement liés et interdépendants.

54. Il a été estimé que la question de l'environnement n'avait pas été traitée de façon adéquate et que le débat avait davantage porté sur les symptômes que sur les causes. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'emploi de termes qui n'avaient pas encore été approuvés, tels que « biens collectifs mondiaux » et « indivis mondial ».

55. L'absence de référence à la crise du Moyen-Orient a été déplorée.

56. D'aucuns ont dit que la « responsabilité collective » du Secrétariat et des États Membres ne devait pas engendrer une situation où personne n'était responsable de la réalisation des objectifs. Il a par ailleurs été noté que les organes intergouvernementaux avaient prié le Secrétaire général, les États Membres et d'autres entités de veiller à ce que les activités prescrites soient menées à bien. Il leur appartenait à tous de collaborer pour que les programmes aient des résultats positifs pour leurs bénéficiaires.

57. Les efforts déployés par le Secrétaire général pour que l'Organisation gagne en efficacité et privilégie davantage les résultats ont été accueillis avec satisfaction. Il a toutefois été souligné que les gains d'efficacité devaient être évidents non seulement au Secrétariat mais aussi au niveau intergouvernemental. Il a été noté que, compte tenu de l'ampleur et de la nature des demandes dont l'Organisation faisait de plus en plus souvent l'objet, il fallait que des ressources adéquates soient mises à sa disposition. D'aucuns se sont dits préoccupés par l'accroissement de la charge supportée par les États Membres pour financer l'élargissement des activités et ont estimé, à cet égard, qu'il fallait trouver un équilibre entre les ressources destinées au maintien de la paix et au développement.

58. D'aucuns ont estimé qu'il fallait éviter d'examiner le cadre stratégique ligne par ligne et qu'il convenait de se pencher davantage sur son orientation générale et sur la conception globale des programmes, notamment sur les chevauchements d'activités.

59. L'importance des vues exprimées par les organes intergouvernementaux spécialisés à propos des divers programmes du cadre stratégique a été soulignée. Des informations ont également été demandées à propos de l'examen du plan-programme biennal (deuxième volet) [A/59/6 (Prog.1 à 26 et Prog.22/Corr.1)] par les organes intergouvernementaux sectoriels, fonctionnels et régionaux compétents. Ces informations ont été transmises au Comité par le Secrétariat (E/AC.51/2004/CRP.1).

60. En ce qui concerne la structure et la présentation des programmes du plan-programme biennal, les améliorations apportées à la formulation des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès ont été accueillies avec satisfaction. Il a été noté que le cadre logique était présenté sous forme de tableau, comme le projet de budget-programme, ce qui facilitait l'établissement de liens entre les différents éléments, à savoir les objectifs de l'Organisation, les réalisations escomptées (Secrétariat) et les indicateurs de succès.

61. Il a également été noté que des efforts considérables avaient été faits pour formuler les objectifs de l'Organisation de façon concise en rendant compte des résultats visés par le sous-programme plutôt que des activités prévues. D'aucuns ont estimé que les indicateurs de succès étaient manifestement devenus plus quantifiables et qu'ils étaient mieux liés aux réalisations escomptées. Il a été noté que des mesures des résultats, notamment des niveaux de référence et des niveaux cibles, des facteurs externes et des produits, figureraient dans le budget-programme.

62. Il a par ailleurs été estimé que certains indicateurs restaient quelque peu abstraits et que, sans niveaux de référence et niveaux cibles, il était difficile, lors de l'examen de chaque programme, d'en évaluer la pertinence et de déterminer s'ils pouvaient être mesurés. Il a été également noté que certains indicateurs de succès permettaient de mesurer la quantité de travail et non pas la qualité des résultats obtenus.

63. Les mesures prises par le Département de la gestion, en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, afin d'améliorer les systèmes informatiques, de définir des normes, d'élaborer des manuels et des directives et de former du personnel ont été accueillies avec satisfaction et encouragées.

64. Il a été noté que les priorités proposées restaient valables. Il a également été noté que l'ordre dans lequel ces priorités étaient énoncées ne traduisait aucune hiérarchie entre elles.

Conclusions et recommandations

65. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine le plan-cadre (premier volet) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Part One)] à sa cinquante-neuvième session.**

Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

66. À sa 18^e séance, le 21 juin, le Comité a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog.1)].

67. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 1 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

68. Le programme proposé a été généralement bien accueilli, compte tenu de l'importance des services que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences offre aux États Membres. Il a été pris note avec satisfaction des mesures de réforme que le Département applique depuis deux ans pour améliorer son efficacité ainsi que de l'action résolue qu'il mène pour aller plus loin dans la gestion intégrée à l'échelle mondiale. On a estimé que l'orientation adoptée dans le sens de services de secrétariat techniques dynamiques, de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et du développement de l'application des technologies de l'information dans les services de conférence avait amélioré les services fournis aux États Membres et renforcé l'efficacité et l'efficience des services de conférence de l'Organisation. On a également souligné que les économies escomptées au cours de la réforme du Département ne devaient pas nuire à la qualité des services.

69. Le cadre stratégique proposé a été jugé suffisamment complet, couvrant suffisamment tous les aspects importants du programme. En revanche, des préoccupations ont été exprimées du fait que le projet de plan-programme biennal ne prenait pas pleinement en compte tous les mandats existants, en particulier les dispositions de la résolution 58/250 du 23 décembre 2003 relative au plan des conférences pour ce qui concernait le multilinguisme. Il est important de rapprocher les réalisations escomptées et les indicateurs de succès des prescriptions énoncées par l'Assemblée générale dans la résolution en question. On a estimé que les objectifs des sous-programmes devaient tenir pleinement compte du principe du multilinguisme à l'Organisation afin que les représentants des États Membres et les membres des organes d'experts des Nations Unies puissent utiliser sans entrave et sur un pied d'égalité les langues officielles de l'Organisation. Il a été noté que, dans

le souci de répondre à cette nécessité, y compris dans le domaine des ressources humaines, un programme de formation d'interprètes et de traducteurs de langue russe à l'intention des organisations internationales était exécuté sur la base des matériels de formation obtenus grâce à des contacts de travail dynamiques avec le Département. On a fait observer que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pourraient être affinés. On a par ailleurs estimé que l'absence d'indicateurs de résultats de base et indicatifs ne permettait pas d'évaluer correctement la pertinence des réalisations proposées et des indicateurs. En outre, le cadre logique du plan-programme était excessivement unifié, de sorte qu'il ne répondait pas suffisamment aux besoins particuliers des services de conférence programmés pour chaque lieu d'affectation. On a fait observer que les enquêtes proposées pour mesurer la satisfaction des clients devraient être réalisées régulièrement et qu'il importait d'élaborer d'autres indicateurs de la satisfaction des clients ainsi que de la qualité et de l'efficacité des services. En accordant une large place à la satisfaction des États Membres dans le programme 1, on impose au Secrétaire général d'effectuer régulièrement des enquêtes pour déterminer dans quelle mesure les États Membres sont satisfaits des services du Département afin d'évaluer avec précision les réalisations escomptées.

70. L'amélioration de la qualité des documents a été relevée. On a toutefois fait valoir que la règle des six semaines régissant la publication de la documentation à l'intention des organes délibérants dans toutes les langues officielles restait en vigueur et que le plan-programme devrait préciser quand cette prescription doit être intégralement observée. On a relevé avec inquiétude que la qualité des services d'interprétation et de traduction dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies restait inégale. Il a été souligné que l'interprétation et la traduction devaient refléter correctement les idées exprimées dans la langue de départ.

Conclusions et recommandations

71. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 1, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 1.1

Dans la première phrase, remplacer les mots « de ses grandes commissions » par « de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), des Deuxième et Troisième Commissions ».

À la fin de la dernière phrase, ajouter « , en tenant compte du principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles dans chaque organe de l'Organisation ».

Paragraphe 1.3

Dans la troisième phrase, ajouter les mots « dont le Département assure le service » après les mots « organes d'experts ».

Dans l'avant-dernière phrase, après les mots « technologies de l'information », insérer le membre de phrase suivant : « , sous réserve des dispositions correspondantes des résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale, ».

A. Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Objectif de l'Organisation

Dans la note de bas de page, après les mots « Assemblée générale, », insérer le membre de phrase suivant : « la Première Commission, la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), les Deuxième et Troisième Commissions, ».

Indicateurs de succès

Au titre de l'indicateur a), remplacer le texte existant par le texte suivant : « Réduire le pourcentage de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur insatisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence ».

Stratégie

Paragraphe 1.4, alinéa a)

Après les mots « organes intergouvernementaux », insérer les mots « dont le Département assure le service ».

Sous-programme 2

Planification, gestion et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Au début de la réalisation escomptée d), ajouter le membre de phrase suivant : « Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation au Secrétariat, afin d'assurer la soumission en temps voulu des documents et ».

Ajouter la réalisation escomptée e) suivante : « e) Fourniture accrue de services de conférence à différents groupes importants et groupes régionaux, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Pour l'indicateur a), remplacer le texte existant par le texte suivant : « Réduire le pourcentage de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur insatisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence ».

Pour l'indicateur b) i), remplacer les mots « Taux élevé » par les mots « Augmentation du taux » et pour l'indicateur b) ii), remplacer le mot « Pourcentage » par les mots « Augmentation du pourcentage ».

Pour les indicateurs d) i), d) ii) et d) iii), remplacer les mots « Pourcentage de documents » par les mots « Réduction du pourcentage de documents qui ne sont pas ».

Ajouter le nouvel indicateur e) suivant : « Pourcentage de réunions de groupes importants et de groupes régionaux dont le Département assure le service ».

Sous-programme 3 Services de documentation

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « Faciliter la communication multilingue » par les mots « Assurer une bonne communication multilingue » et ajouter à la fin de la phrase les mots « , sur un pied d'égalité dans toutes les langues officielles de l'ONU ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de la réalisation a), ajouter les mots « , dans le respect du génie de chaque langue ».

Au début de la réalisation b), ajouter les mots « Qualité et ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) i) Absence de plaintes de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition ».

Ajouter le nouvel indicateur a) ii) suivant : « ii) Autorévision efficace compatible avec la qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Sous-programme 4 Services des séances et de publication

Objectif de l'Organisation

Remplacez les mots « Faciliter la » par les mots « Assurer une bonne » et ajouter à la fin de la phrase les mots « , sur un pied d'égalité dans toutes les langues officielles de l'Organisation ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Au début de la réalisation b), ajouter les mots : « Qualité et ».

Indicateurs de succès

Pour l'indicateur a), remplacer le texte existant par le texte suivant : « Absence de plaintes de représentants des États Membres au niveau des

organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication. »

Les membres du Comité ne se sont pas mis d'accord sur l'indicateur b) ii) ni sur les modifications suivantes :

Pour l'indicateur b) ii), remplacer le texte existant par « Pourcentage de documents imprimés sur demande (en nombre de pages) ».

Ajouter le nouvel indicateur b) iii) suivant : « iii) Pourcentage d'exemplaires sur papier des documents imprimés ».

B. C. et D. Gestion des conférences (Genève, Vienne et Nairobi)

Sous-programme 2

Planification, gestion et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Au début de la réalisation d), ajouter les mots : « Renforcement de la responsabilité et du système de responsabilisation au Secrétariat, afin d'assurer la soumission en temps voulu des documents et ».

Indicateurs de succès

Au titre de l'indicateur a), remplacer le texte existant par le texte suivant : « Réduire le pourcentage de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts exprimant leur insatisfaction en ce qui concerne la qualité des services de conférence ».

Pour l'indicateur b), remplacer les mots « Taux élevé » par les mots « Augmentation du taux ».

Pour les alinéas i), ii) et iii) de l'indicateur d), remplacer les mots « Pourcentage de documents » par les mots « Réduction du pourcentage de documents qui ne sont pas ».

Sous-programme 3

Services de documentation

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « Faciliter la communication multilingue » par les mots « Assurer une bonne communication multilingue » et ajouter à la fin de la phrase les mots « , sur un pied d'égalité dans toutes les langues officielles de l'ONU ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de la réalisation a), ajouter les mots « , dans le respect du génie de chaque langue ».

Au début de la réalisation b), ajouter les mots « Qualité et ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) i) Absence de plaintes de représentants d'États Membres au niveau des organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients en ce qui concerne la qualité des services de traduction et d'édition ».

Ajouter le nouvel indicateur a) ii) suivant : « ii) Autorévision efficace compatible avec la qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Sous-programme 4
Services des séances et de publication

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « Faciliter la » par les mots « Assurer une bonne » et ajouter à la fin de la phrase les mots « , sur un pied d'égalité dans toutes les langues officielles de l'Organisation ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Au début de la réalisation b), ajouter les mots « Qualité et ».

Indicateurs de succès

Pour l'indicateur a), remplacer le texte existant par le texte suivant : « Absence de plaintes de représentants des États Membres au niveau des organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients en ce qui concerne les services d'interprétation, des séances et de publication ».

Programme 2
Affaires politiques

72. À sa 20^e séance, le Comité a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal proposé [A/59/6 (Prog. 2)].

73. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 2 et a répondu aux questions posées par les membres du Comité durant l'examen du programme.

Examen de la question

74. Des membres du Comité ont remercié le Département des affaires politiques pour le travail accompli dans le cadre des divers sous-programmes ainsi que pour les bons offices du Secrétaire général.

75. On a souligné que le maintien de la paix et de la sécurité internationales par une aide apportée aux États pour qu'ils puissent régler pacifiquement leurs différends était d'une importance exceptionnelle et était donc une des questions hautement prioritaires. Certains membres du Comité ont donc appuyé les activités qui visent la prévention et le règlement des conflits, ainsi que les activités de consolidation de la paix après un conflit. On a en effet souligné que, dans l'optique de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des

conflits était indispensable et beaucoup plus économique que les opérations de maintien de la paix. On a également fait observer que la prévention des conflits supposait une volonté et un engagement de nombreux éléments du Secrétariat de l'ONU et du système des Nations Unies. Selon certains membres du Comité, il était essentiel que le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que d'autres organismes des Nations Unies compétents travaillent ensemble à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits afin d'assurer la cohérence et le succès de l'action menée.

76. On s'est prononcé pour la création d'une capacité de consolidation de la paix après les conflits. On a constaté qu'il fallait appuyer les travaux du Comité contre le terrorisme et que les États Membres devaient apporter à cet effet un soutien technique. On a également été d'avis qu'indépendamment de la question du terrorisme, d'autres questions telles que le trafic de drogues et la prévention de la criminalité étaient également importantes. Des membres du Comité ont exprimé leur appui à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales que sont par exemple l'Union africaine dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

77. Des membres du Comité ont marqué leur appréciation et leur appui du travail important accompli par le Département des affaires politiques en matière d'assistance électorale, en particulier quand cette assistance est fournie avec un préavis très court, et dans des pays où un conflit vient de s'achever. Des membres du Comité ont également exprimé leur appui à l'élaboration de critères pour l'assistance électorale. On a été d'avis que l'assistance électorale devait être également fournie pendant les phases préparatoires d'une consultation électorale.

78. Des membres du Comité se sont déclarés favorables aux activités menées par les Nations Unies pour appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux. Ils étaient d'avis que le travail de l'ONU devait se poursuivre jusqu'à ce que les 16 territoires non autonomes deviennent indépendants. On a également approuvé la poursuite de la coopération entre le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, d'une part, et les puissances administrantes, d'autre part.

79. Les activités menées au sujet de la question de Palestine ont également été approuvées. On a fait observer que le rôle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était important et servait de lien important entre l'Organisation des Nations Unies et le peuple palestinien. On a été d'avis que les ressources consacrées aux activités relatives à la question de Palestine devaient être réorientées vers des activités qui profitent directement au bien-être du peuple palestinien.

80. Le rôle des Nations Unies dans le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que s'agissant de la « feuille de route » a été salué. On a fait observer que le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient avait lui aussi un rôle important à jouer, en soi et en tant que membre du Quatuor, dans le processus de paix au Moyen-Orient. On a également souligné qu'il était indispensable de parvenir à un règlement juste et global au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

81. Il a été indiqué que certains des objectifs, certaines des réalisations escomptées et certains des indicateurs de succès devaient être précisés.

Conclusions et recommandations

82. Le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Objectif de l'Organisation

Modifier comme suit le libellé de l'objectif : « Aider à prévenir, maîtriser et régler les conflits par des moyens pacifiques et promouvoir une réponse plus cohérente, mieux intégrée du système des Nations Unies aux problèmes de la consolidation de la paix après un conflit dans les pays qui sortent d'une crise ».

Réalisations escomptées

Insérer « a) » et supprimer les mots « la communauté internationale ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée b) ainsi conçue : « b) Améliorer la capacité de maintenir le processus de paix dans la bonne voie une fois qu'un accord aura été signé et faciliter une paix durable ».

Indicateurs de succès

Renommer i) l'indicateur de succès iii) et l'aligner avec le nouvel alinéa b) (réalisations escomptées).

Stratégie

Paragraphe 2.6

Supprimer les points f) et g) et les remplacer par le texte suivant : « f) dispensera un appui technique et des conseils aux missions politiques spéciales et aux missions de rétablissement de paix, avec, le cas échéant, l'accord des États Membres concernés; g) améliorera sa capacité et ses compétences afin de mieux lutter contre les menaces à la paix et la sécurité; h) entreprendra des recherches sur les situations d'après conflit et les pratiques optimales du système des Nations Unies dans ce domaine; i) élaborera des stratégies cohérentes de consolidation de la paix après un conflit, de façon à intégrer les travaux accomplis par le système des Nations Unies et par d'autres acteurs internationaux et régionaux dans les domaines diplomatique, militaire, humanitaire et du développement. Dans ce but, le Département des affaires politiques travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies ».

Sous-programme 2
Assistance électorale

Objectif de l'Organisation

Réviser l'énoncé de l'objectif comme suit : « Fournir une assistance électorale aux États Membres, à leur demande et conformément aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en leur prêtant le soutien technique et consultatif nécessaire à l'organisation d'élections périodiques et régulières ».

Réalisations escomptées

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée par le texte suivant : « Les États Membres qui demandent une assistance disposent de moyens accrus pour organiser des élections périodiques et régulières »

Indicateurs de succès

Reformuler l'énoncé de l'indicateur de succès comme suit : « Augmentation du nombre de missions d'assistance électorale des Nations Unies couronnées de succès ».

Stratégie

Paragraphe 2.7

Modifier la troisième phrase, comme suit : « La Division évaluera les besoins relatifs à la tenue d'élections dans les pays demandant une assistance. »

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées

Ajouter la nouvelle réalisation escomptée suivante : « d) Efficacité et rapidité de l'organisation et de la dotation en effectifs des missions du Conseil de sécurité dans les différents pays dont il s'occupe ».

Indicateurs de succès

Ajouter le nouvel indicateur de succès suivant : « d) Efficacité et utilité des missions du Conseil de sécurité dans les différents pays dont il s'occupe ».

Sous-programme 4
Décolonisation

Objectif de l'Organisation

Modifier l'énoncé de l'objectif comme suit : « Poursuivre la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les 16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme ».

Stratégie*Paragraphe 2.9*

Modifier la dernière phrase comme suit : « Les questions liées à la décolonisation relèvent de la Charte et sont également régies par les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant notamment dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale. »

Sous-programme 5**Question de Palestine***Stratégie*

Ajouter un nouveau paragraphe 2.12, comme suit, et renuméroter les paragraphes suivants : «2.12 Le Département des affaires politiques effectuera aussi des recherches et préparera des études analytiques sur l'application et l'interprétation des articles pertinents de la Charte, et il exécutera les mandats de l'Assemblée générale concernant le *Répertoire de la pratique des Nations Unies*. »

Sous-programme 6**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient***Objectif de l'Organisation*

Modifier l'énoncé de l'objectif comme suit : « Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable ».

**Programme 3
Désarmement**

83. À sa 10^e séance, le 15 juin, le Comité a examiné le programme 3 (Désarmement) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 3)].

84. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme 3 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

85. Le Comité a noté avec satisfaction la description du programme 3. Il a salué les efforts déployés par le Département des affaires de désarmement, en particulier ses travaux sur les armes de destruction massive. Le Département a également été encouragé à tenir compte des effets puissants et mortels des armes légères illicites. On a estimé qu'il n'était plus nécessaire de parler des armes nucléaires sans se référer aux armes de destruction massive. On s'est préoccupé du fait qu'il n'y avait pas de texte décrivant la relation entre le désarmement et le développement. On a salué l'initiative prise par le Département d'accroître l'utilisation des moyens électroniques pour la diffusion et l'échange d'informations, en particulier à l'intention du grand public et, plus spécialement, de celui des pays en développement.

86. On s'est préoccupé du fait que d'importants éléments qui figuraient dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹ avaient été omis. On a également estimé que le cadre logique manquait d'ambitions; que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès devraient être encore renforcés en vue d'atteindre les objectifs fixés; et qu'il ne paraissait guère utile d'inclure un élément d'intégration des sexes dans tous les sous-programmes, étant donné les mesures déjà appliquées par l'ensemble des Nations Unies.

87. On a estimé que le maintien et le renforcement du désarmement et la non-prolifération et le désarmement étaient deux aspects de la même question qui se complétaient et qu'il faudrait par conséquent les examiner en parallèle. Il a été déclaré que de nombreux traités multilatéraux concernant le désarmement, tels que les conventions sur les armes biologiques et chimiques, préconisaient la non-prolifération et que la prolifération, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive, était considérée comme constituant une menace contre la paix et la sécurité internationales, comme l'avait affirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1540 (2004) et l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions qu'elle avait adoptées. On a également estimé que l'importance de la non-prolifération devrait être dûment prise en compte dans le plan-programme biennal.

88. On a également estimé que le plan-programme devrait dûment tenir compte des recommandations issues de l'étude sur l'éducation en matière de désarmement et non-prolifération réalisée par l'ONU en 2002, ces recommandations étant adressées non seulement aux États mais aussi à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales.

89. Il a été proposé d'apporter les modifications suivantes au programme 3 (Désarmement) du projet cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 :

Orientation générale

Paragraphe 3.2. Dans la deuxième phrase, supprimer les termes « et des résolutions du Conseil de sécurité ».

Paragraphe 3.2. Supprimer la dernière phrase.

Au paragraphe 3.5, ajouter à la fin du texte la phrase suivante : « Le Département aidera également les États Membres à accroître leur compréhension mutuelle de la relation entre le désarmement et le développement ».

Sous-programme 1

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

Dans le titre, remplacer les mots « et le désarmement », par « , le désarmement et la non-prolifération ».

Objectif de l'Organisation

Réviser l'objectif, le nouveau texte étant rédigé comme suit : « Promouvoir la limitation des armements et le désarmement, n'épargner aucun effort pour faire en sorte que, lorsque des accords multilatéraux sont négociés dans le domaine du désarmement, ils soient universellement acceptables, et accroître les compétences dans le domaine de la limitation des

armements et le désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement ».

Remplacer les mots « et de désarmement » par « , de désarmement et de non-prolifération ».

Réviser l'objectif pour qu'il cadre avec celui qui figure dans le plan à moyen terme pour 2002-2005, le nouveau texte étant rédigé comme suit : « Promouvoir la limitation des armements et le désarmement, n'épargner aucun effort pour faire en sorte que, lorsque des accords multilatéraux sont négociés dans le domaine du désarmement, ils soient universellement acceptables, et accroître les compétences dans le domaine de la limitation des armements et le désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement ».

Réviser l'objectif comme suit : « Appuyer les négociations et les délibérations multilatérales sur les accords de limitation des armements et de désarmement et assurer un appui, à la demande des États parties, aux accords multilatéraux en vigueur sur la limitation des armements et le désarmement. »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans le point a), remplacer « et de désarmement » par les termes « , de désarmement et de non-prolifération ».

Indicateurs de succès

Remplacer les indicateurs a) et b) par l'indicateur suivant : « Informations en retour des délégations quant à la qualité des services fonctionnels et techniques fournis ».

Dans l'indicateur c) i), ajouter après les mots « du projet de résolution sur la question », les mots « et de participants au programme ».

Modifier l'indicateur de succès c) ii) comme suit : « Augmentation du nombre de candidats aux bourses d'études, de formation et de services consultatifs en matière de désarmement des Nations Unies, et accroissement de l'appui au programme de bourses d'études en matière de désarmement par les États Membres ».

Stratégie

Paragraphe 3.7

À l'alinéa c), à la fin de la phrase, remplacer le mot « désarmement » par « , de désarmement et de non-prolifération ».

Ajouter un nouvel alinéa f) : « Fournir aux États Membres, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales des informations à jour et des services consultatifs sur la maîtrise des armements et le désarmement ».

Sous-programme 2
Armes de destruction massives

Objectif de l'Organisation

Réviser l'objectif pour qu'il cadre avec celui qui figure dans le plan à moyen terme pour 2002-2005¹, le nouveau texte étant rédigé comme suit : « Promouvoir les efforts de désarmement dans le domaine nucléaire et aider les États Membres en leur apportant sur demande un appui pour les traités en vigueur concernant les armes de destruction massive ».

ou

Après le mot « désarmement », ajouter : « et de non-prolifération ».

Après « le vecteur », ajouter les mots « et s'efforcer de les éliminer, et à cette fin ».

Avant le mot « contribuer » supprimer le mot « et ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À l'alinéa a) après le mot « désarmement », ajouter les mots « et de non-prolifération ».

Réviser l'indicateur a) comme suit : « Information en retour des délégations quant à la qualité des services fonctionnels et techniques fournis ».

Transférer la réalisation b) au sous-programme 4.

Ajouter la nouvelle réalisation suivante : « b) Renforcer l'assistance concernant l'application des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et les réunions des États parties aux accords multilatéraux juridiquement contraignants dans le domaine des armes de destruction massive ».

Dans la réalisation b), supprimer les mots « ainsi que sur la menace potentielle d'utilisation d'armes de destruction massive et de matières connexes dans le cadre d'actes terroristes ».

Indicateurs de succès

Réviser l'alinéa a) comme suit : « Apporter assistance et appui aux États Membres dans leurs négociations, délibérations et recherches de consensus en vue de réduire les armes de destruction massive et leurs vecteurs et de progresser vers leur élimination, ainsi que dans les efforts entrepris au niveau mondial en vue de promouvoir le désarmement et la non-prolifération et d'empêcher l'acquisition d'armes de destruction massive par les terroristes ».

ou

Réviser l'alinéa a) comme suit : « Apporter assistance et appui aux États Membres dans leurs négociations, délibérations et recherches de consensus dans le domaine des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et de leurs vecteurs, ainsi qu'aider les États Membres, sur leur demande, dans les activités qu'ils mènent en matière de désarmement et de non-prolifération ».

À l'alinéa b), supprimer les mots « et l'adhésion universelle à ces instruments » et ajouter les mots « et de leurs vecteurs »

Au nouvel alinéa d), après le mot « coopération », ajouter les mots « conformément aux arrangements en vigueur ».

Ajouter une nouvelle stratégie c) rédigée comme suit : « Aider les États Membres à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et leur apporter un appui en la matière » et renommer les alinéas c), d) et e) existants.

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

Objectif de l'Organisation

Après les mots « la menace à la paix et à la sécurité internationales posée par », ajouter les mots « le commerce illicite ».

ou

Réviser comme suit l'objectif de l'Organisation, afin qu'il cadre avec celui qui figure dans le plan à moyen terme pour l'exercice 2002-2005 : « Promouvoir une plus grande confiance entre les États Membres dans le domaine des armements classiques et faire face à l'accumulation déstabilisatrice et excessive d'armes légères, à leurs trafics et à leur fabrication ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b) i), remplacer le mot « maintien » par le mot « augmentation » et remplacer les mots « élargissement de la portée » par les mots « nouvelle amélioration du fonctionnement ».

Dans l'indicateur b) ii), remplacer le mot « maintien » par le mot « augmentation ».

Stratégie

Paragraphe 3.9

Réviser l'alinéa f) comme suit : « Appuyer le maintien et le développement du registre des armes classiques de l'ONU. »

Sous-programme 4

Suivi, base de données et information

Objectif de l'Organisation

Réviser l'objectif afin qu'il cadre avec celui qui figure dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹, le nouveau texte étant rédigé comme suit : « Fournir aux États Membres et au public des informations objectives, impartiales et à jour sur les activités de désarmement ».

ou

Après le mot « désarmement », ajouter les mots « et de non-prolifération ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter en tant que nouvel alinéa d) le texte de la réalisation b) du sous-programme 2 : « d) Plus grand usage par les États Membres des informations sur les questions touchant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, y compris les nouvelles tendances et l'évolution dans ce domaine, ainsi que sur la menace potentielle d'utilisation d'armes de destruction massive et de matières connexes dans le cadre d'activités terroristes ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée : « d) Meilleure préparation des États à engager des délibérations et des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b), remplacer « ou régional » par « , régional ou multilatéral ».

Ajouter un nouvel indicateur : « d) i) Améliorer la circulation des informations factuelles et objectives concernant divers aspects du désarmement et faciliter l'accès des utilisateurs finals à ces informations (états des traités, obligation découlant des traités, progrès des négociations, etc.) ».

Ajouter le texte de l'indicateur de succès b) du sous-programme 2 : « d) ii) Augmentation du nombre de demandes adressées au Service pour obtenir des informations générales et des avis politiques et analytiques; iii) Augmentation du nombre de consultations de la page Web du Service ».

Stratégie***Paragraphe 3.10***

À l'alinéa a), ajouter les mots « et de la non-prolifération » après le mot « désarmement ».

**Sous-programme 5
Désarmement régional*****Objectif de l'Organisation***

Réviser comme suit l'objectif afin qu'il cadre avec celui qui figure dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹, qui se lirait : « Promouvoir et renforcer les efforts internationaux visant au désarmement mondial et à la paix et à la sécurité internationales en appuyant et en encourageant les efforts et les initiatives de désarmement au niveau régional à l'aide d'approches librement adoptées entre les États de la région et compte tenu des besoins légitimes des États en matière de légitime défense et des caractéristiques propres à chaque région ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation c), remplacer les mots « mines terrestres » par les mots « au désarmement et à la non-prolifération ».

ou

Supprimer la réalisation c).

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur c).

ou

Dans l'indicateur c) i), à la fin du texte, ajouter les mots « en particulier dans les régions les plus touchées par les mines ».

Dans l'indicateur c) ii), ajouter à la fin du texte les mots « et le retour de l'information dans ce domaine ».

Textes portant autorisation

Ajouter la décision suivante de l'Assemblée générale :

58/521 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Conclusions et recommandations

90. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale renvoie le programme 3 (Désarmement) du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 à la Première Commission, pour examen et suite à donner, et que cette question soit soumise ultérieurement à la Cinquième Commission, aux fins d'examen, dans le contexte du cadre stratégique global proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du point intitulé « Planification des programmes ».

**Programme 4
Opérations de maintien de la paix**

91. À sa 19^e séance, le 22 juin, le Comité a examiné le programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du plan-programme biennal proposé [A/59/6 (Prog.4)].

92. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées pendant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

93. Le Comité a globalement appuyé le programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix. On a rappelé que les activités du programme représentaient l'une des priorités absolues de l'Organisation et qu'elles étaient conformes aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

94. Un participant était d'avis que la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain étaient une priorité absolue et qu'elles devaient être assurées grâce aux efforts conjugués du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et d'autres organisations participant au système de gestion de la sécurité. On a souligné que l'approche intégrée et la coordination accrue au sein du système des Nations Unies

et avec les partenaires extérieurs permettent de mieux se préparer pour faire face au récent accroissement du nombre d'opérations de maintien de la paix.

95. On a fait valoir qu'il fallait suffisamment d'informations pour mener efficacement les opérations de maintien de la paix, d'où la nécessité de mettre l'accent sur un échange régulier d'informations avec les États Membres pendant toutes les phases des opérations de maintien de la paix. Le Comité avait à cœur de savoir comment les informations seraient obtenues en temps voulu et la coordination des opérations sur le terrain serait assurée.

96. Le Comité s'est félicité de l'accent mis sur la formation et l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans les programmes du Département. Il a noté que le recours à la formation, en particulier à la formation spécialisée, était un élément important de la stratégie de la période couverte par le plan.

97. On a souligné combien il importait de planifier convenablement les composantes militaires des opérations de maintien de la paix et de mettre en place des stratégies appropriées d'engagement et de désengagement. L'une des priorités essentielles pour le Département, a-t-on fait observer, était de mettre au point et d'appliquer des pratiques optimales qui empêchent le recours à la force pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

98. Le Comité a souligné que les agents de police devraient être recrutés conformément aux règles et procédures de gestion des ressources humaines approuvées. Il a relevé que le Département devait associer les organisations régionales et sous-régionales aux questions de police et a encouragé l'établissement de partenariats avec les institutions nationales de formation de la police.

99. On s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation à la lutte antimines. Un participant a indiqué qu'il faudrait éviter le double emploi en coordonnant la réalisation des activités avec celles du programme 3 (Désarmement).

100. De l'avis d'un participant, il fallait s'attacher davantage, dès le début des missions de maintien de la paix, à préparer la transition vers la paix et le développement à long terme.

101. On a indiqué que certains des objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pourraient être affinés davantage.

Conclusions et recommandations

102. Le Comité a recommandé que les plans du programme soient de nature à favoriser la mise en œuvre efficace et à moindre coût des opérations de maintien de la paix.

103. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du plan-programme biennal proposé, sous réserve que les modifications suivantes y soient apportées :

Avant la rubrique « Orientation générale », ajouter la rubrique « A. Opérations de maintien de la paix ».

Orientation générale

Paragraphe 4.2

Dans la première phrase, remplacer le mot « six » par le mot « cinq » et supprimer l'expression « et missions de maintien de la paix ».

Sous-programme 1 Opérations

Remplacer l'alinéa a) par le libellé suivant : « Fourniture, en temps voulu, de conseils avisés et formulation de recommandations sur les questions relatives au maintien de la paix à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des autres organes intergouvernementaux, des pays qui fournissent des contingents et des autres pays qui fournissent des contributions ».

Remplacer l'alinéa b) ii) de la colonne « Indicateurs de succès » par le libellé suivant : « Nombre d'accords conclus avec des organisations régionales comme en témoigne l'exécution du mandat ».

Paragraphe 4.6

Après l'expression « qui fournissent des contingents », ajouter l'expression « et aux autres pays contributeurs ».

Paragraphe 4.7

Réviser le paragraphe comme suit : « L'ONU éprouve de plus en plus de difficultés à planifier et à exécuter efficacement les mandats complexes qu'appellent aujourd'hui les opérations de maintien de la paix ainsi qu'à répondre aux exigences qu'impose en matière de planification l'augmentation des activités opérationnelles. Le Bureau des opérations s'attachera donc à coordonner les activités nécessaires à une planification intégrée des missions avec toutes les parties prenantes du système des Nations Unies et à définir un concept pour les opérations en mission et des plans constitutifs qui soient bien compris, intégrés et maîtrisés aussi bien au Siège que sur le terrain. Les pratiques optimales et les enseignements tirés seront mis à profit dans la conception, la planification et la réalisation des missions, nouvelles ou en cours. La sûreté et la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix seront une priorité absolue; à cette fin, on s'attachera aussi bien au Siège que sur le terrain à la gestion de l'information, à l'évaluation des conditions de sécurité et à l'analyse des risques et des menaces. En outre, le Bureau des opérations s'emploiera à faciliter le développement des capacités régionales et de liens interorganisations dans le domaine du maintien de la paix et encouragera les partenariats axés sur les questions d'intérêt commun. »

**Sous-programme 2
Appui aux missions**

Objectif de l'Organisation

Ajouter les mots : « efficacement et rationnellement » après le membre de phrase « pour s'acquitter de leurs mandats ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'alinéa b) iii), ajouter les mots « valables et efficaces » après l'expression « le nombre de modèles ».

Ajouter les indicateurs suivants après l'alinéa b) iii) :

iv) « L'intégralité du personnel civil international aura reçu une formation préalable au déploiement, une formation en cours de mission, suivi toute formation appropriée et été informé des évolutions »

v) « Le pourcentage de hauts responsables présents sur le terrain au début de la mission sera élevé »

vi) « Le processus de recrutement de civils sera simplifié et le délai d'attente réduit ».

**Sous-programme 4
Police civile**

Objectif de l'Organisation

Remplacer l'expression « aux normes des Nations Unies en matière de justice pénale » par l'expression « aux normes internationalement acceptées ».

Stratégie

Paragraphe 4.11

Dans la deuxième phrase, après le membre de phrases « Dans les sociétés qui sortent d'un conflit, il faut absolument », insérer l'expression « rétablir la primauté du droit ».

Dans la troisième phrase, après le membre de phrase « Dans cette optique, la Division élabore pour les opérations de maintien de la paix », insérer entre virgules l'expression « avec les spécialistes judiciaires et pénitentiaires du Département ».

Remplacer la quatrième phrase par ce qui suit : « Comme d'autres secteurs concernés du Département, la Division travaille avec des partenaires – surtout le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme – au développement de structures nationales de maintien de l'ordre et de systèmes judiciaires et pénitentiaires ».

Paragraphe 4.12

À la fin de ce paragraphe, ajouter la nouvelle phrase ci-après : « Elle étudiera comment améliorer l'efficacité de la planification et la rapidité de la mise en œuvre des mandats ».

Sous-programme 6
Missions de maintien de la paix

Changer l'intertitre « A. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) » en « 1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ».

Changer l'intertitre « B. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) » en « 2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) ».

Objectif de l'Organisation

Remplacer l'énoncé de l'objectif par ce qui suit : « Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle, selon le mandat conféré au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) par la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer l'alinéa a) par ce qui suit : « Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la Ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu. »

Dans l'alinéa b), remplacer l'expression « les plaintes des parties le long de la Ligne de contrôle » par l'expression « les violations du cessez-le-feu ».

Indicateurs de succès

À la fin de l'énoncé de l'indicateur b) i), ajouter l'expression « dans la mesure où les pays hôtes le permettent ».

Stratégie*Paragraphe 4.17*

Remplacer ce paragraphe par ce qui suit : « Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan continuera de présenter dans des délais raisonnables des rapports périodiques détaillés et des rapports spécifiques sur l'évolution de la situation dans sa zone d'opérations, suivant son mandat. »

Paragraphe 4.18

Dans la première phrase, remplacer l'expression « lorsque les parties font état de violations » par l'expression « en cas de plaintes concernant des violations ».

Supprimer les deux dernières phrases et les remplacer par la phrase suivante : « Le nombre d'observateurs militaires des Nations Unies pourrait être ajusté entre les quartiers généraux et les postes sur le terrain, en fonction des besoins opérationnels. »

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

104. À sa 10^e séance, le 15 juin, le Comité a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 5)].

105. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 5 et a répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

106. Le programme a reçu un bon accueil général. On a fait observer que tous les pays, en particulier les pays en développement, devraient pouvoir bénéficier de l'utilisation de la technologie spatiale et que le renforcement des capacités et la diffusion des retombées de la science et de la technologie spatiales aux fins du développement durable étaient des éléments importants du programme. De l'avis de certains, il faudrait faire correspondre davantage les objectifs aux résultats escomptés et aux indicateurs de résultats, ces derniers devant être définis de façon plus précise. On a souligné l'importance des mesures préconisées dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

107. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'accès équitable aux ressources limitées de l'espace et des mesures prises pour préserver le milieu spatial.

Conclusions et recommandations

108. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal.

Programme 6

Affaires juridiques

109. À sa 21^e séance, le 23 juin, le Comité a examiné le programme 6 (Affaires juridiques) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 6)].

110. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 6 et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

111. Les activités entreprises par le Bureau des affaires juridiques dans le cadre des divers sous-programmes qui lui ont été confiés ont généralement été appréciées et approuvées. On s'est déclaré particulièrement satisfait de l'appui fonctionnel et technique que le Bureau avait fourni à la Sixième Commission ainsi qu'à la

Commission du droit international. Le fait que le Secrétariat avait l'intention de fournir une assistance d'ordre juridique et technique aux pays en transition a également été accueillie avec satisfaction. Le Comité s'est réjoui que M. Nicolas Michel (Suisse) ait récemment été nommé Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.

112. On s'est déclaré satisfait de la concision et de la qualité du plan-programme. Le Comité a noté que la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) avaient encore à examiner les sous-programmes pertinents et il attendait donc avec intérêt leurs observations au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

113. Le Comité a également noté que l'Assemblée générale avait accepté la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer le secrétariat de la CNUDCI afin de le rendre mieux à même de s'acquitter de son mandat. On a émis l'avis que les travaux de la CNUDCI ne portaient pas sur un domaine qui intéressait seulement les juristes et les hommes d'affaires mais qu'ils devaient aussi être envisagés dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales.

114. On a estimé que la fourniture de services électroniques était le seul moyen de gérer d'une manière économique et conviviale le flux d'informations sans cesse croissant. La Section des traités a été félicitée pour les progrès remarquables qu'elle avait accomplis dans la diffusion de l'information grâce à la fourniture d'un accès en ligne à ses publications électroniques, à ses bases de données et à son site Web utile et riche en informations.

115. Le rôle important joué par le Bureau pour faire mieux comprendre et respecter les principes du droit international a été reconnu. On a estimé que les États Membres devaient disposer en temps voulu des documents traduits dans les six langues officielles ainsi que de traductions de meilleure qualité. Cette observation s'appliquait en particulier à la documentation de la Sixième Commission, de la Commission du droit international et de la CNUDCI.

116. Des précisions ont été demandées au sujet de l'omission de toute mention à l'établissement et à la publication du *Répertoire de la pratique des Nations Unies*.

117. On a émis l'avis que certains objectifs, résultats escomptés et indicateurs de succès avaient besoin d'être encore affinés.

Conclusions et recommandations

118. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 6 (Affaires juridiques) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Sous-programme 1

Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble

Objectif de l'Organisation

Lire comme suit le texte de cet objectif : « Aider les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies à promouvoir le respect du droit ».

Résultats escomptés (Secrétariat)

Remplacer le texte existant par le texte suivant : « Fourniture en temps voulu de conseils juridiques de qualité qui facilitent le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU ».

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur de succès b).

Stratégie

Paragraphe 6.9

Le texte de la première phrase doit se lire comme suit : « Le sous-programme aura aussi pour objectif d'aider les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, en tant qu'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, à opérer conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles, règlements et politiques de l'Organisation des Nations Unies et, en tant qu'organes judiciaires, à agir dans le cadre de leur statut ».

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Résultats escomptés (Secrétariat)

Ajouter le membre de phrase ci-après « et réduction, dans toute la mesure possible, du nombre de différends et autres problèmes juridiques » à la fin du résultat escompté a).

Stratégie

Paragraphe 6.10

Remplacer le texte de l'alinéa b) par le texte suivant : « b) fourniture de conseils touchant l'interprétation de certains articles de la Charte, des résolutions et décisions de l'Assemblée générale, des règlements, des règles et des mandats régissant les programmes et les activités des organes et organismes des Nations Unies et l'interprétation des circulaires administratives du Secrétariat ».

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

Objectif de l'Organisation

Remplacer le texte existant par le texte suivant : « Faciliter le développement progressif et la codification du droit international ».

Indicateurs de succès

Ajouter l'indicateur de succès suivant : « b) iii) Adoption de propositions et mesures, en coopération avec les universités et d'autres

établissements, le cas échéant, visant à réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique des Nations Unies* et de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* ».

**Sous-programme 4
Droit de la mer et affaires maritimes**

Objectif de l'Organisation

Remplacer le texte existant par le texte suivant : « Promouvoir l'acceptation et l'application universelles de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ».

Résultats escomptés (Secrétariat)

Le résultat escompté a) doit être libellé comme suit : « Application plus uniforme et plus cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords d'application ».

Indicateurs de succès

L'alinéa a) ii) doit être libellé comme suit : « Participation accrue des États membres aux réunions consacrées aux océans et au droit de la mer et en particulier aux réunions du processus consultatif officieux ».

**Sous-programme 5
Harmonisation, modernisation et unification progressives
du droit commercial international**

Objectif de l'Organisation

Remplacer le mot « Assurer » par les mots « Faciliter et encourager ».

Résultats escomptés (Secrétariat)

Ajouter les mots « Contribution à la » au début des résultats escomptés a) et b).

**Sous-programme 6
Garde, enregistrement et publication des traités**

Objectif de l'Organisation

Le texte de cet objectif doit être libellé comme suit : « Faire plus largement connaître les traités internationaux conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ».

Résultats escomptés (Secrétariat)

Le résultat escompté b) doit être libellé comme suit : « b) Promotion d'une plus large participation des États au cadre institué par les traités internationaux ».

Programme 7

Affaires économiques et sociales

119. À ses 14^e et 15^e séances, les 17 et 18 juin, le Comité a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 7)].

120. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 7 et répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen du programme.

Examen de la question

121. Le Comité s'est dit très favorable au programme, à ses objectifs et à ses sous-programmes et a estimé que la description en était très complète.

122. La partie Orientation générale présentait de façon équilibrée le programme relatif aux affaires économiques et sociales, notamment le cadre général relatif à la lutte contre la pauvreté et au développement établi dans les documents issus des conférences des Nations Unies tenues dans les années 90, dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les membres du Comité ont noté avec satisfaction les références qui étaient faites à la société civile, notamment aux organisations non gouvernementales et au secteur privé, tout au long du programme et plus particulièrement dans le sous-programme 1, et ont estimé que cela illustrait l'importance de l'action de la société civile en matière de développement. Ils ont souligné le rôle crucial que le Département des affaires économiques et sociales pouvait jouer afin de faciliter les initiatives visant à atténuer la pauvreté et la faim et à favoriser le développement humain et social, telles que le Fonds humanitaire international et le projet Faim Zéro.

123. Le Comité a accueilli favorablement l'accent mis dans le programme sur la suite à donner à l'examen de haut niveau qui sera consacré en 2005 aux progrès accomplis dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et a insisté sur la mise en œuvre. Il a félicité le Département de la démarche pluridisciplinaire suivie par celui-ci pour élaborer et mettre en œuvre ses activités.

124. Le Comité s'est demandé s'il serait possible d'évaluer plus avant les publications du Département des affaires économiques et sociales non seulement pour ce qui était de leur nombre mais également de leur qualité. Le Comité a souligné l'importance et l'utilité du programme de coopération technique du Département, mais a également estimé qu'il serait bon de procéder à un examen d'ensemble des activités de coopération technique entreprises par le Secrétariat en vue de tirer le meilleur parti de l'effet de synergie et de réduire les activités qui font double emploi. Cela permettrait de mieux cerner ce que le Département apporte en propre dans ses activités de coopération technique. Des membres du Comité ont dit que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès pouvaient être affinés mais se sont félicités de la façon dont d'autres réalisations et indicateurs avaient été formulés. Il a été dit que l'on avait trop insisté sur le nombre de résolutions, de décisions et de recommandations dans la formulation des indicateurs de plusieurs sous-programmes.

125. Le Comité a appuyé l'idée de renforcer le mandat du Conseil économique et social dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, il a été dit qu'il fallait rationaliser le fonctionnement de l'Organisation en repartant de zéro et tendre vers une gestion efficace.

126. L'un des membres a demandé si le rôle d'orientation et de coordination du Conseil économique et social serait étoffé et de quelle façon le sous-programme 1 aiderait le Conseil à s'engager plus avant dans les activités de reconstruction après les conflits. Le Comité a souligné l'importance qu'il y avait à mieux coordonner les différents aspects des activités de coopération entre le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et les organismes des Nations Unies.

127. Le Comité a dit combien il importait d'incorporer les questions relatives aux femmes dans l'ensemble des sous-programmes du programme 7.

128. Le Comité a accueilli favorablement le fait que le sous-programme aiderait les États Membres à réévaluer les politiques macroéconomiques en vue de donner une place centrale à la création d'emplois et à l'atténuation de la pauvreté. Il a été dit que la lutte contre la faim devrait faire partie des objectifs visés dans le cadre du sous-programme 3. Il a été proposé d'ajouter une réalisation escomptée propre aux peuples autochtones dans le sous-programme 3.

129. Le Comité a souhaité que l'expression « personnes se trouvant dans des situations de conflit » soit définie et a estimé qu'il n'y avait pas de raison pour que le sous-programme 3 porte sur les personnes se trouvant dans des situations de conflit.

130. Le Comité a déclaré qu'il faudrait que le sous-programme 3 mette davantage l'accent sur la mondialisation et prenne en compte les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

131. Il conviendrait de mentionner l'appui à apporter à la Commission du développement social, à l'Instance permanente sur les questions autochtones et au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées dans la stratégie du sous-programme 3.

132. Il a été dit qu'à l'occasion de l'établissement et de l'examen du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, il faudrait que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale puissent examiner comme il se doit la suite donnée à la réunion de haut niveau de 2005 au cours dudit exercice et disposent à cet effet des ressources financières et humaines voulues, dans les limites des ressources budgétaires.

133. Le Comité s'est demandé comment l'on mesurait la satisfaction des États Membres vis-à-vis de la qualité de l'appui offert à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux et a demandé des précisions en ce qui concernait le renforcement de la coopération avec les grands groupes. Un représentant a estimé que la réalisation escomptée présentée à l'alinéa b) du sous-programme 4 ne devait pas être limitée à l'énergie et à l'eau mais englober également les modes de production et de consommation écologiquement viables. L'importance à attacher à l'exécution régionale du Plan de mise en œuvre de Johannesburg a été soulignée et un représentant a souhaité que les modalités de mise en œuvre soient prises en compte dans le cadre stratégique. On a également dit qu'il

fallait ajouter une réalisation escomptée concernant les petits États insulaires en développement dans le cadre du sous-programme 4.

134. Des précisions ont été demandées sur la façon dont les commissions régionales pouvaient aider les organismes nationaux de statistique à renforcer leurs capacités (al. c) du sous-programme 5). Il a été dit que les publications statistiques devaient faire apparaître dans la mesure du possible des données classées par âge et par sexe. On a souligné l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité de la Division de statistique de collecter des données statistiques relatives aux États Membres et de les diffuser. On a recommandé de mieux suivre la façon dont les produits de la Division étaient utilisés par les autres divisions et par les mécanismes de coordination avec d'autres organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale, et les organismes régionaux. On a proposé que les travaux relatifs aux noms géographiques soient mieux pris en compte dans le sous-programme 5.

135. Le Comité a estimé qu'il fallait intensifier la collaboration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies dans le cadre du sous-programme 5 en vue de la collecte et de l'analyse de données nationales sur les périodes de conflit et les situations d'après conflit.

136. Le Comité a demandé qu'il soit mieux rendu compte de la façon dont l'efficacité des activités prévues dans le cadre du sous-programme 8 serait évaluée.

137. Le Comité a accueilli favorablement l'orientation du sous-programme 10, lequel est un élément crucial du programme, et a recommandé que les indicateurs de succès soient exprimés sous forme de pourcentages et de résultats obtenus plutôt que sous forme de valeurs absolues.

138. On a souligné l'importance qu'il y avait à instaurer un environnement porteur en encourageant la bonne gouvernance. Il a été dit que le sous-programme 10 n'était pas doté de ressources suffisantes pour que l'on puisse renforcer les capacités au niveau des pays. On a également estimé qu'il fallait mieux tenir compte des travaux relatifs à la coopération internationale en matière fiscale dans le sous-programme 10. Des représentants ont proposé qu'il soit fait mention dans la stratégie du sous-programme des récentes initiatives nationales et sous-régionales concernant le financement du développement.

139. Il a été dit que la communauté internationale devait mener une action concertée et prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement et que le niveau de l'aide publique au développement (APD) était bien entendu crucial. Toutefois, on prêtait une trop grande attention à l'augmentation quantitative de l'APD, ce qui n'était pas la seule façon d'atteindre l'objectif présenté à l'alinéa b) du sous-programme 10. À cet égard, on a mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités. Il a également été dit, ainsi que cela avait déjà été le cas à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, qu'il fallait non seulement mobiliser et utiliser l'APD mais aussi avoir recours de façon cohérente à des ressources provenant des pays en développement eux-mêmes, aux investissements étrangers directs et aux ressources privées afin de parvenir à une croissance économique indispensable pour faire reculer la pauvreté.

Conclusions et recommandations

140. Le Comité a appelé l'attention sur l'importance de la coopération et de la coordination entre le Département des affaires économiques et sociales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les entités du Secrétariat et les commissions régionales.

141. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal, sous réserve que les modifications suivantes y soient apportées :

Orientation générale

Paragraphe 7.1

Ajouter le membre de phrase « , à un recul de la pauvreté » après les mots « croissance économique soutenue ».

Paragraphe 7.3

La deuxième phrase devrait se lire comme suit : « Le deuxième consiste à examiner les problèmes en matière de développement et les politiques à cet égard, à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes sociaux et économiques qui se posent dans le monde et aider les États Membres à parvenir à un consensus sur les réponses les plus appropriées ».

Paragraphe 7.5

Dans la deuxième phrase, ajouter « et de la faim » après « élimination de la pauvreté ».

Sous-programme 1

Appui du Conseil économique et social et coordination

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « comme prescrit par le Conseil économique et social ».

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa b) ii), ajouter le membre de phrase « , en application des décisions récentes ».

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « , comme prescrit par le Conseil ».

Stratégie

Paragraphe 7.7

À la fin de l'alinéa c), ajouter le membre de phrase « , comme prescrit par le Conseil, et mettre au point des stratégies pour tenir compte des questions liées au développement dans les situations d'après conflit ».

Ajouter un alinéa e) libellé comme suit : « e) Mieux tirer parti des consultations régulières prévues au paragraphe 43 de l'annexe à la résolution 51/241 de l'Assemblée générale du 31 juillet 1997, notamment des consultations entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et faire en sorte que le Secrétaire général appuie ces consultations, selon qu'il convient, y compris en communiquant des informations écrites aux États Membres par l'intermédiaire des présidents des groupes régionaux ».

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa e) ii), ajouter le membre de phrase suivant : « , compte dûment tenu du principe d'une représentation géographique équitable et de la sous-représentation des femmes originaires de certains pays ».

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Objectif

Supprimer le membre de phrase suivant : « , aux personnes se trouvant dans des situations de conflit ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

L'alinéa b) devrait se lire comme suit : « Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et de programmes sociaux efficaces, notamment dans les domaines concernant l'insertion sociale des personnes âgées, les handicapés, la famille et les jeunes ».

Remplacer l'alinéa c) par l'alinéa c) du paragraphe 7.17 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹, qui est ainsi libellé : « Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement social, notamment les questions relatives à l'égalité des sexes, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et des particuliers aux travaux de recherche et d'analyse des Nations Unies dans le domaine du développement social ».

Stratégie

Paragraphe 7.9

Remplacer la première partie de l'alinéa a), (« Renforcer l'action de sensibilisation et aider à réaliser les activités prescrites dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Sommet du Millénaire; ») par le texte suivant : « Mieux faire connaître les engagements convenus à

l'occasion des conférences et sommets des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et en appuyer la mise en œuvre et le suivi intégré dans le cadre de l'orientation générale exposée dans la Déclaration du Millénaire, ».

Remplacer l'alinéa d) par le texte suivant : « Mieux sensibiliser la société civile et encourager celle-ci à apporter son aide aux activités de développement social du système des Nations Unies ».

Sous-programme 4 Développement durable

Indicateurs de succès

À la fin de l'alinéa b) ii), ajouter le membre de phrase suivant : « , y compris le nombre de partenariats en faveur du développement durable conclus par la Commission du développement durable ».

À la fin de l'alinéa d), ajouter le membre de phrase suivant : « , et nombre de participants ayant assisté aux sessions de la Commission ».

Stratégie

Paragraphe 7.10

Remplacer l'alinéa b) par le texte suivant : « b) Assurer un appui technique efficace, y compris en proposant des solutions possibles et des analyses, aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable et aux réunions sur la mise en œuvre régionale qui seront organisées par les commissions régionales en collaboration avec le secrétariat de la Commission ».

Sous-programme 5 Statistique

Objectif de l'Organisation

Remplacer les membres de phrase « objectifs de développement convenus sur le plan international et aux textes issus des grandes conférences des Nations Unies, en particulier aux objectifs du Millénaire pour le développement » par le texte suivant : « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À l'alinéa a) remplacer les termes « buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire » par les termes « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

À l'alinéa e), ajouter les termes « et normaliser les noms géographiques » après le membre de phrase suivant : « cartes selon des méthodes modernes ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a) ii) remplacer les termes « buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire » par les termes « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux adoptés depuis 1992 ».

Ajouter un nouvel indicateur libellé comme suit : « a) iii) Augmentation du nombre de pays en développement, de pays les moins avancés et de pays en transition qui fournissent des données plus complètes pouvant être utilisées dans les publications de la Division ».

Stratégie

Paragraphe 7.11

À l'alinéa f), ajouter le membre de phrase « et de la normalisation des noms géographiques » après les mots « levés topographiques ».

Sous-programme 6

Population

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Reformuler l'alinéa c) comme suit : « Diffusion des données relatives à la population, en particulier des prévisions et projections démographiques et du recueil des politiques internationales en matière de population de sorte que les responsables gouvernementaux des États Membres, les organisations non gouvernementales, les universitaires et les médias puissent en prendre connaissance sans retard ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa b), remplacer le membre de phrase « Nombre et pertinence des travaux » par « Nombre de travaux ».

Sous-programme 7

Développement mondial : tendances, questions et politiques

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Corriger l'alinéa c) dans la version anglaise comme suit : « Enhanced exchanges of views and ideas on development issues with non-governmental actors, including increased awareness among such actors of United Nations analysis of development issues and their increased contribution to United Nations policy development » (modification sans objet en français).

Indicateurs de succès

Reformuler l'alinéa b) comme suit : « Nombre de décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes de l'ONU qui traitent des questions susmentionnées ».

Sous-programme 8

Administration publique, finances, développement

Stratégie*Paragraphe 7.14*

Reformuler le paragraphe a) comme suit : « Favoriser une meilleure prise de conscience et une compréhension commune des questions relatives à l'administration publique parmi les États Membres et encourager ceux-ci à adopter des politiques novatrices en la matière ».

Sous-programme 10

Financement du développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer l'alinéa b).

À l'alinéa d), ajouter les mots « notamment celles prises à l'échelon régional » après le membre de phrase suivant : « initiatives prises dans le cadre de l'ordre du jour de la Conférence dans son ensemble, ».

Indicateurs de succès

Reformuler l'alinéa a) comme suit : « Nombre de contributions faites par les différentes parties prenantes qui s'associent au processus de financement du développement dans le cadre de l'évaluation annuelle consacrée à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ».

Supprimer l'alinéa b).

À l'alinéa d), insérer « en particulier au niveau régional, » entre « commerciales internationales » et « et les entités ».

Programme 8**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

142. À sa 17^e séance, tenue le 21 juin, le Comité a examiné le programme 8 (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog.8)].

143. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme 8 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

144. Les participants ont exprimé leur appui aux activités menées par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans

littoral et les petits États insulaires en développement en vue de mobiliser et de coordonner l'aide internationale en faveur de l'exécution des trois programmes d'action, et encouragé le Bureau à poursuivre le renforcement de sa collaboration et la coordination de ses activités avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de mieux réaliser ses objectifs.

145. Certains ont déclaré que l'objectif prioritaire du Bureau devrait être d'obtenir une réduction du nombre des pays les moins avancés et une diminution réelle des besoins des trois groupes de pays. On a estimé qu'il fallait se préoccuper davantage des problèmes et on a fait observer que le mandat du programme était d'assurer la mobilisation totale et la coordination de toutes les composantes du système des Nations Unies en vue de faciliter l'exécution coordonnée des trois programmes d'action.

146. Certains ont fait état de leur préoccupation concernant l'exécution du Programme d'action de Bruxelles et le Bureau a été vivement engagé à accentuer son rôle de coordination.

147. On a estimé qu'il y avait lieu de perfectionner le mécanisme permettant aux pays voisins des pays en développement sans littoral d'apporter leur concours à l'exécution du Programme d'action d'Almaty.

148. Certains ont soulevé la question de l'aide apportée par le Bureau aux pays qui s'efforcent de sortir du groupe des pays les moins avancés. Il a été noté que le Bureau n'était pas directement chargé d'aider les pays dans cette démarche et que son rôle était d'assurer la coordination avec les entités des Nations Unies concernées afin que la transition se déroule sans heurt.

149. Certains membres du Comité ont souligné que le Bureau devrait être doté de ressources suffisantes pour pouvoir, conformément à son mandat, veiller à l'exécution complète et effective du Programme d'action d'Almaty, et travailler davantage en collaboration et en coordination avec les organisations des Nations Unies et autres organisations compétentes, en particulier celles qui sont engagées dans des activités opérationnelles sur le terrain dans des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit.

150. On a estimé que chaque programme d'action avait des indicateurs de succès spécifiques et des résultats escomptés mesurables et que la matrice de planification telle qu'elle était établie fournissait des données de référence fiables permettant de mesurer les résultats du Bureau. D'un autre côté, on a estimé que, dans l'utilisation des indicateurs, il y avait lieu d'accorder davantage d'attention aux aspects qualitatifs.

Conclusions et recommandations

151. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Après le paragraphe 8.3, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

« 8.4 L'ensemble du programme du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est conçu autour des trois sous-programmes interdépendants et complémentaires suivants : sous-programme 1 (Pays les moins avancés); sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral); sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement). »

Supprimer la matrice de planification et supprimer le titre « Stratégie ».

Paragraphe 8.4

Changer le numéro du paragraphe 8.4 en 8.5 et, à la fin de ce paragraphe, ajouter un nouvel alinéa libellé comme suit : « j) Établir des relations avec toutes les parties prenantes, notamment des partenariats avec la société civile et le secteur privé. »

Nouveau sous-programme 1

Insérer le nouveau sous-programme suivant :

« **Sous-programme 1**
Pays les moins avancés

Objectif de l'Organisation : Améliorer la qualité de vie des populations des pays les moins avancés en renforçant leurs capacités de se construire un meilleur avenir et de développer leur pays.

Résultats escomptés (Secrétariat)

a) Meilleure connaissance des besoins particuliers des pays les moins avancés et augmentation de l'appui et des ressources en faveur de ces pays au niveau mondial;

b) Action de sensibilisation dirigée vers des objectifs précis et création de partenariats avec tous les partenaires de développement en faveur des pays les moins avancés;

c) Renforcement de la coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales afin qu'elles donnent une plus large place au Programme d'action de Bruxelles dans les activités principales de leurs programmes respectifs.

Indicateurs de succès

a) i) Nombre de déclarations, de résolutions et de décisions adoptées en faveur des pays les moins avancés aux niveaux mondial et régional;

ii) Participation effective des pays les moins avancés à l'examen mondial, se traduisant par une plus forte participation et un plus grand nombre de déclarations dans les instances intergouvernementales;

b) Accroissement des apports de ressources extérieures, allègement plus important de la dette et augmentation des préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés;

c) i) Augmentation du nombre d'entités de l'ONU et des autres organisations internationales et multilatérales qui intègrent le Programme d'action de Bruxelles à leurs activités principales et rendent compte à ce sujet à leurs organes directeurs respectifs;

ii) Augmentation de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités des structures nationales mises en place aux fins de l'exécution du Programme d'action de Bruxelles;

iii) Engagement effectif plus marqué du système des coordonnateurs résidents et du Groupe des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme d'action de Bruxelles au niveau national;

iv) Nombre des activités communes (groupes d'étude, ateliers, séminaires, tables rondes, séances d'information et publications). »

Après le nouveau sous-programme 1, insérer le titre « Stratégie », puis ajouter le paragraphe suivant :

« 8.6 En vue de la réalisation de l'objectif ci-dessus, la stratégie du Service des pays les moins avancés sera axée sur les mesures suivantes :

a) Promouvoir l'exécution du Programme d'action de Bruxelles par les pays les moins développés et par leurs partenaires de développement;

b) Inciter la communauté des donateurs à accroître leur soutien pour permettre aux pays les moins avancés de participer pleinement et effectivement aux processus intergouvernementaux;

c) Favoriser les relations avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux fins de l'intégration du Programme d'action de Bruxelles dans leurs activités principales. »

Nouveau sous-programme 2

Après le paragraphe 8.6, insérer le nouveau sous-programme suivant :

**« Sous-programme 2
Pays en développement sans littoral**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'exécution effective du Programme d'action d'Almaty en répondant aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral en créant un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit pour les pays en développement sans littoral et de transit.

Résultats escomptés (Secrétariat)

- a) **Création de mécanismes de coordination pour l'exécution du Programme d'action d'Almaty;**
- b) **Aide coordonnée accrue aux fins des mesures spécifiques requises dans les cinq domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Almaty.**

Indicateurs de succès

- a) i) **Augmentation du nombre de mécanismes de suivi et de coordination mis en place aux niveaux national, sous-régional et international;**
- ii) **Augmentation du nombre de mesures spécifiques prises, telle que la normalisation et la simplification des procédures du passage des frontières, par les organisations des Nations Unies, les pays en développement de transit et les pays donateurs;**
- b) **Augmentation du nombre de programmes communs visant au développement des infrastructures de transit et à la rentabilisation de leur utilisation. »**

Après le nouveau sous-programme 2, insérer le titre « Stratégie », puis ajouter le paragraphe suivant :

« 8.7 En vue de la réalisation de l'objectif ci-dessus, la stratégie du service des pays en développement sans littoral sera axée sur les mesures suivantes :

- a) **Appuyer la création de partenariats aux fins de l'exécution du Programme d'action d'Almaty, en mettant en place à cet effet des mécanismes de coordination aux niveaux national, sous-régional et mondial;**
- b) **Rapprocher les autres composantes du système des Nations Unies et les centres de liaison au sein de chaque organisation des organisations sous-régionales, régionales et autres organisations internationales compétentes, et renforcer la coopération et la coordination du système des Nations Unies avec ces organisations, en particulier avec celles qui sont engagées dans des activités opérationnelles sur le terrain dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit;**
- c) **Suivre et coordonner l'exécution des mesures et des initiatives spécialement conçues en vue de la création de systèmes**

rationnels de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. »

Nouveau sous-programme 3

Après le paragraphe 8.7, insérer le nouveau sous-programme suivant :

« Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

Objectif de l'Organisation : Faire campagne et fournir une aide aux fins de la mobilisation d'un soutien international à l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Résultats escomptés (Secrétariat)

Exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et application des conclusions de la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action.

Indicateurs de succès

Nombre d'organisations des Nations Unies, d'autres organisations internationales et de donateurs internationaux accordant une attention particulière aux questions relatives aux petits États insulaires en développement. »

Après le nouveau sous-programme 3, insérer l'intertitre « Stratégie » et ajouter le paragraphe suivant :

« 8.8 En vue de la réalisation de l'objectif ci-dessus, la stratégie du Service des petits États insulaires en développement sera axée sur les mesures suivantes :

a) Faire campagne pour la mobilisation de ressources financières et techniques à l'appui de l'exécution du Programme d'action;

b) Travailler en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies, d'autres organisations internationales, notamment des organisations régionales, la communauté des donateurs et la société civile, pour s'assurer que les priorités définies par l'Assemblée générale soient intégrées comme il se doit dans leurs activités principales respectives. »

Textes portant autorisation

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

« Résolutions de l'Assemblée générale

55/2 Déclaration du Millénaire

Sous-programme 1
Pays les moins avancés

Résolutions de l'Assemblée générale

- 55/279** Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 56/227** Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 57/276** Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/228** Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolutions du Conseil économique et social

- 2002/33** Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2003/17** Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Décision du Conseil économique et social

- 2001/320** Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Sous-programme 2
Pays en développement sans littoral

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180** Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 58/201** Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/198** Poursuite de l'application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement
- 57/262** Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 58/213** Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement »

Programme 9
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

152. À sa 21^e séance, le 23 juin, le Comité a examiné le programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 9)].

153. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

154. Le Comité a fait part de son soutien en faveur du programme, ainsi que de son appréciation du rôle joué jusqu'alors par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et de sa contribution au cours de la courte période écoulée depuis sa création.

155. Il a été fait part de préoccupations devant la situation du continent africain qui, pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences et accords internationaux des Nations Unies depuis 1992, continuait de nécessiter un grand soutien de la communauté internationale. S'il l'on s'est félicité de l'aide et du soutien offerts par les organismes des Nations Unies, il a été dit que, devant la tendance à la dégradation des indicateurs des objectifs du Millénaire en Afrique subsaharienne, la communauté internationale et le système des Nations Unies devaient poursuivre leurs efforts. À ce propos, l'importance du programme 9 a été soulignée, et le lien entre la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la réalisation des objectifs du Millénaire a été mis en relief.

156. Il a été dit que la connexion entre ce programme et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à Bruxelles, devrait être établie conformément aux résolutions existantes.

157. Il a été fait part de la nécessité pour les pays africains de redoubler d'efforts, avec l'appui de la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, en vue d'instaurer une paix et un développement durables en Afrique.

158. Il a été dit que le mandat du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui consiste à examiner l'application de l'ensemble des conclusions des sommets et conférences et à faire rapport sur celle-ci, devrait être dûment cité dans le programme 9 du cadre stratégique. La responsabilité qui incombe au Bureau de coordonner l'établissement de rapports ayant trait à l'Afrique méritait d'être mieux soulignée dans le sous-programme 1.

159. Il a été dit que, dans le programme 9 du cadre stratégique, il devrait être fait mention du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD et de l'importance qu'il revêt.

160. Le Comité s'est félicité du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique – dont le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est un des organisateurs – en tant qu'instrument de l'appui au développement de l'Afrique en général et de la promotion de la coopération Sud-Sud en particulier. D'autres initiatives ont été citées, qui renforçaient cette coopération Sud-Sud, notamment les suivantes : Conférence de l'Organisation sous-régionale Asie-Afrique, Déclaration et Programme d'action du Sommet du Sud tenu à La Havane, et Déclaration et Cadre stratégique de Marrakech. Le commerce et les investissements directs étrangers ont été cités comme des composantes fondamentales de la coopération Sud-Sud. On s'est interrogé sur l'indicateur proposé pour la coopération Sud-Sud, et il a été dit que seules les instances s'intéressant à la coopération Sud-Sud à l'appui du NEPAD devraient être prises en compte.

161. D'une manière générale, le Comité a admis qu'il était difficile de définir des indicateurs mesurables dans le cadre du programme 9 en raison de la nature du mandat en jeu. Un certain nombre de suggestions d'indicateurs mesurables ont donc été faites. Le Comité a toutefois dit espérer une définition plus précise et une amélioration de ces indicateurs de façon à ce qu'ils traduisent mieux les mesures prises, les résultats obtenus et les valeurs atteintes.

162. Il a été dit qu'on devrait faire référence aux indicateurs de succès du NEPAD dans le cadre du sous-programme 1 non seulement en termes de structure et de services de secrétariat mais aussi en termes d'élaboration des politiques et programmes dans les secteurs prioritaires du NEPAD.

163. L'importance d'une coopération étroite avec les institutions de Bretton Woods et la Coalition mondiale pour l'Afrique aux fins de la mise en œuvre du programme a été soulignée.

164. Le Comité s'est grandement félicité du rôle joué par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en tant que dispositif de coordination interinstitutions dans la coopération et la coordination régionales des organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre du NEPAD ainsi que des consultations régionales. Les projets et programmes concrets élaborés par la Commission dans différents domaines prioritaires du NEPAD ont été salués par le Comité, qui a encouragé la CEA à mettre au point une programmation conjointe et à intensifier les activités et programmes régionaux menés conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales.

165. Il a été fait part de la nécessité de renforcer la coopération entre la CEA et d'autres organisations régionales et sous-régionales, et d'en faire état en tant que composante de la stratégie ayant trait au sous-programme 2. Il convenait également de prévoir une évaluation des succès obtenus par ces organisations.

166. Outre sa mise en œuvre aux échelons régional et sous-régional, la mise en place du NEPAD à l'échelon national était vitale pour les pays africains et leurs populations. Il a donc été suggéré de définir adéquatement dans le sous-programme 2 le rôle de la CEA dans l'appui à la mise en place du Nouveau Partenariat à l'échelle des pays.

167. L'importance du sous-programme 3 a été reconnue : il permettait de mobiliser l'opinion et l'appui de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique en tirant parti des réseaux et médias existants du Département de l'information. Il était donc nécessaire que le Département de l'information et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique coordonnent leur action pour réaliser l'objectif global de la mobilisation mondiale en faveur du développement de l'Afrique. Le recours à la radio de l'ONU, aux actualités de l'ONU ainsi qu'aux médias internationaux et africains n'appartenant pas à l'ONU a donc été recommandé comme indicateur de succès possible.

Conclusions et recommandations

168. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Dans l'ensemble du document sur le programme, remplacer l'expression « développement africain » par « développement de l'Afrique ».

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Indicateurs de succès

Au paragraphe a), ajouter le nouvel indicateur suivant :

« v) Augmentation du nombre des recommandations énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale ayant trait au développement de l'Afrique grâce au NEPAD qui ont été mises en œuvre. »

À l'alinéa iv) du paragraphe a), remplacer les mots « le développement africain dans leur programme de développement » par les mots « le développement de l'Afrique dans leur programme d'aide au développement ».

Remplacer le texte de l'alinéa ii) du paragraphe d) par le texte suivant : « Augmentation du nombre d'organisations de la société civile, y compris du secteur privé, associées à l'appui à la mise en œuvre du NEPAD ».

Stratégie

Paragraphe 9.8

Dans la première phrase, remplacer les termes « et la Coalition mondiale pour l'Afrique » par « ,la Coalition mondiale pour l'Afrique et le Forum du Partenariat pour l'Afrique ».

Sous-programme 2

Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Indicateurs de succès

Renommer a) i) l'indicateur de succès a).

Ajouter le nouvel indicateur suivant : « a) ii) Nombre des programmes faisant double emploi qui ont été fusionnés ».

Renommer b) i) l'indicateur de succès b).

Ajouter le nouvel indicateur suivant : « b) ii) Augmentation du nombre de programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de ces mémorandums d'accord ».

Renommer c) i) l'indicateur de succès c).

Ajouter le nouvel indicateur suivant : « c) ii) Augmentation du nombre de pays se déclarant satisfaits de l'appui régional et sous-régional à la mise en œuvre du NEPAD sur le terrain (en pourcentage) ».

Programme 10 Commerce et développement

169. À sa 17^e séance, le 21 juin, le Comité a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 10)].

170. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et a répondu aux questions soulevées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

171. Les participants ont exprimé leur appui au programme de travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Centre du commerce international [CNUCED/Organisation mondiale du commerce (CCI)]. Ils ont souligné que la CNUCED est, au sein du système des Nations Unies, la principale institution responsable du commerce et du développement. Ils ont estimé que la coopération entre la CNUCED, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devrait être renforcée. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de mieux intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale et d'améliorer l'accès aux marchés des produits des pays en développement.

172. Les participants ont constaté l'importance et l'utilité des activités d'assistance technique et l'augmentation de la demande de tels services.

173. Les participants ont accueilli avec satisfaction les mesures d'appui au développement économique de l'Afrique et à son intégration dans l'économie mondiale. Ils ont demandé à la CNUCED de traiter prioritairement le problème de la dette dans les pays en développement. Ils ont rappelé que la CNUCED avait la capacité d'aider les pays à gérer leur dette par l'intermédiaire de son système de gestion et d'analyse de la dette. Il a été souligné que les préoccupations des pays en développement devraient recevoir une attention particulière.

174. Les participants ont demandé quels étaient les progrès réalisés dans l'examen du plan programme biennal par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED. Le représentant du Secrétaire général a précisé que le Groupe de travail s'était réuni avant la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin d'examiner le plan-programme biennal du programme 10 (Commerce et développement) pour la période 2006-2007 (sous-programmes 1 à 5). Ne pouvant conclure ses travaux avant que certaines questions n'aient été réglées à l'issue du processus de négociation de São Paulo, le Groupe de travail a convenu de se réunir une nouvelle fois après la Conférence, le 5 juillet 2004, afin de conclure cet examen en fonction des résultats finaux de la Conférence. Les conclusions de l'examen mené par le Groupe de travail seraient ensuite transmises au Comité du programme et de la coordination, conformément à la procédure en vigueur. Pour ce qui est du sous-programme 6, il était entendu qu'il avait été examiné en mai 2004 par le Groupe consultatif commun, qui avait recommandé d'inclure une référence aux objectifs du Millénaire pour le développement dans l'orientation générale du sous-programme.

175. Des participants ont estimé que la question de la coordination avec les autres entités du système des Nations Unies, telles que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les commissions régionales, devrait être traitée dans le cadre stratégique. Il a également été souligné que l'objectif d'aider les pays à faire face aux enjeux commerciaux et en matière d'investissement devrait être davantage mis en avant.

176. Des participants ont estimé qu'il serait préférable que l'objectif du sous-programme 1 mentionne les mesures prises par la CNUCED pour réduire les conséquences néfastes de la mondialisation. Certains ont également estimé qu'il faudrait faire référence dans ce sous-programme aux pays en transition économique.

177. Des participants ont estimé que la CNUCED avait un rôle à jouer dans le processus de reclassement des pays les moins avancés et qu'il pourrait être question, dans le sous-programme 5, du renforcement des capacités de ces pays.

178. Les participants ont loué les travaux menés par la CNUCED pour élaborer le *Rapport sur les pays les moins avancés*. Certains ont estimé que ce rapport devrait être publié annuellement car il était généralement admis qu'il était très bien documenté et qu'il aiderait les pays les moins avancés à mieux résoudre leurs problèmes.

Conclusions et recommandations

179. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, à sa cinquante-neuvième session, le programme 10 du projet de cadre stratégique (Commerce et développement) à la lumière des recommandations formulées par

le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED, à la reprise de sa quarante-deuxième session.

180. « Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission, pour examen et décision, le programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 et de le soumettre ensuite à la Cinquième Commission pour qu'elle le considère dans le cadre de l'examen de l'ensemble du projet de cadre stratégique au titre du point intitulé "Planification des programmes". »

Programme 11 Environnement

181. À sa 16^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné le programme 11 (Environnement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 11)].

182. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 11 et a informé le Comité qu'il existait un degré élevé de continuité entre le projet de plan-programme biennal pour l'exercice 2006-2007 et le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹, compte tenu de certaines modifications. Celles-ci reflètent la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux depuis 1992. De plus, un accent plus prononcé a été mis sur la mise en œuvre, en particulier aux niveaux régional et sous-régional, et sur la satisfaction des besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vise également à améliorer, lors de l'exercice 2006-2007, sa capacité scientifique afin de fournir des évaluations exactes sur l'environnement devant étayer les décisions de politique générale. Le représentant a également répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

183. Un appui a été exprimé à l'égard du programme 11. Il a été estimé que le texte explicatif concernant le programme avait été le fruit de consultations intensives avec le Comité des représentants permanents du PNUE à Nairobi. Le PNUE a été félicité pour la contribution que ses travaux avaient apportée en vue de surmonter les difficultés en matière d'environnement, en particulier en Afrique.

184. Il a été estimé qu'il était possible d'améliorer certaines des réalisations escomptées et certains des indicateurs de succès du programme, que les indicateurs de succès devraient être qualitatifs aussi bien que quantitatifs et qu'il fallait introduire des indicateurs de succès qualitatifs. Il a été également estimé que les indicateurs de succès du programme n'étaient ni quantifiables ni mesurables.

185. Il a été estimé que, sans préjuger de l'issue des négociations qu'engagerait bientôt le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le PNUE devrait poursuivre vigoureusement ses activités dans ce dernier domaine.

186. On s'est félicité du rôle accru joué par le PNUE en ce qui concerne la complémentarité entre les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté qui figurent dans les accords multilatéraux sur l'environnement et leurs liens réciproques avec les objectifs de développement convenus sur le plan international et la continuité du programme.

187. Il a été également estimé que le concept de sécurité humaine évoqué dans la réalisation escomptée a) du sous-programme 1 était un concept qui n'avait encore reçu l'aval d'aucun organe intergouvernemental. Selon une autre opinion, les catastrophes naturelles et la planification préalable en matière d'environnement devraient figurer dans le sous-programme 1.

188. Des questions ont été posées au sujet de la signification des « grands groupes » mentionnés aux paragraphes 11.12 et 11.16 et des termes « secteur public et secteur privé » dans la réalisation escomptée a) et « autorités locales et nationales » dans l'indicateur de succès a) du sous-programme 4. Un appui a été exprimé à l'égard de l'action de la communauté internationale en faveur des industries non polluantes mentionnées au sous-programme 4. Il a été également estimé qu'il n'existait pas d'accord intergouvernemental sur l'Initiative du Pacte mondial, et que les réalisations escomptées et indicateurs de succès reflétant les progrès technologiques devraient être améliorés dans le sous-programme 4.

189. Il a été estimé qu'il faudrait mentionner dans le sous-programme 6 les directives du PNUE sur le respect et l'application des accords. On a également estimé qu'afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser efficacement les ressources, les questions relatives au développement durable et celles qui portaient sur l'environnement mondial devraient être bien coordonnées. On a souligné que le sous-programme 6 mentionnait les programmes et les conventions relatifs aux mers régionales, mais ne contenait aucune référence aux montagnes régionales.

Conclusions et recommandations

190. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif concernant le programme 11 (Environnement) dans le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 11.10

Dans la deuxième phrase, ajouter après « sous-régionaux » les mots « dans le domaine de l'environnement ».

Sous-programme 1

Évaluation de l'environnement et alerte rapide

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de l'alinéa a) des réalisations, remplacer « la sécurité humaine » par « la survie, la dignité et les moyens d'existence de la population ».

**Sous-programme 4
Technologie, industrie et économie**

Objectif de l'Organisation

Ajouter après « stratégies » le mot « technologies ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation a), remplacer « la gestion de l'eau » par « la gestion des ressources en eau ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a) i), remplacer « de l'eau » par « des ressources en eau ».

Remplacer le texte de l'indicateur c) ii) par « Large adhésion aux conventions de Rotterdam et de Stockholm ».

**Sous-programme 5
Coopération et représentation régionales**

Stratégie

Paragraphe 11.19

À l'alinéa a), ajouter après « régionaux » le mot « interrégionaux ».

**Sous-programme 6
Conventions sur l'environnement**

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur e), supprimer dans le texte anglais le mot « headquarters » après « UNEP » (aucune modification en français).

Stratégie

Paragraphe 11.20

L'alinéa a) doit être ainsi libellé : « Soutenir la ratification et promouvoir l'application et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement en privilégiant les accords administrés par le PNUE et en prenant en considération les besoins des pays en développement et des pays en transition, compte tenu des directives du PNUE sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement ».

À l'alinéa e), remplacer « des conventions et des plans d'action » par « des conventions, des plans d'action, des accords sur les montagnes régionales ».

**Sous-programme 7
Communication et information**

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b), supprimer « spontanées » après « initiatives ».

Programme 12

Établissements humains

191. À sa 16^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 12)].

192. En présentant le programme 12, le représentant du Secrétaire général a précisé que son contenu était demeuré, pour l'essentiel, analogue au plan à moyen terme pour la période allant de 2002 à 2005, tel que révisé¹, et qu'il avait été légèrement modifié quant aux objectifs des sous-programmes 2, 3 et 4 pour prendre en compte de nouveaux mandats dont les plus importants découlaient de la Déclaration du Millénaire. Le représentant du Secrétaire général a également répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

193. Le programme 12 a été bien reçu et le programme de travail apprécié. Le Comité s'est félicité du rôle joué par ONU-Habitat, et qui a consisté à attirer l'attention du monde entier sur les problèmes des sans-abri, qui touchent toutes les sociétés, qu'elles soient riches et pauvres. La lutte que livre ONU-Habitat contre la pauvreté urbaine et ses campagnes sur la sécurité d'occupation et sur la bonne gestion des villes ont reçu un accueil favorable.

194. On a fait remarquer que, comme pour d'autres programmes, le descriptif du programme 12 ne comportait aucune référence à d'autres organismes. On a aussi estimé qu'ONU-Habitat devait continuer d'éviter les doubles emplois en consolidant les changements et en répertoriant les priorités définies dans le programme. On a constaté avec préoccupation que le Forum urbain mondial, une activité importante du programme d'ONU-Habitat, ne figurait pas dans le plan-programme biennal.

195. On s'est demandé si une solution serait trouvée à la détérioration continue des logements et des établissements humains, et surtout aux problèmes persistants des logements inadéquats, du chômage, du manque d'hygiène et des infrastructures sanitaires déficientes, solution qui exigerait une action plus efficace et mieux coordonnée pour faire face au phénomène des taudis et pour atteindre l'objectif qu'on s'était fixé d'améliorer le sort d'au moins 100 millions de personnes habitant dans les taudis d'ici à 2020. On s'est félicité qu'ONU-Habitat s'emploie à encourager les échanges d'informations et la coopération entre les pays en développement désireux d'en finir avec les problèmes posés par les taudis.

196. Comme pour les autres programmes déjà examinés, on s'est préoccupé de la façon dont les indicateurs de succès devaient être mesurés. L'indicateur b) iii) du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat) ayant été jugé particulièrement important et nécessaire, on a suggéré de l'appliquer également au sous-programme 3, ce qui pourrait aider au renforcement de l'élaboration et de l'application des politiques, stratégies et programmes et à la création des capacités, principalement aux niveaux national et local.

197. On a rendu hommage à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour avoir participé à la mobilisation des ressources et à la promotion des partenariats dans le but d'améliorer les conditions de logement des populations pauvres ou économiquement faibles, mais on a également souligné la nécessité d'assurer au programme un financement plus stable.

198. On s'est félicité de l'échange d'informations et de la coopération entre les partenaires de développement, ainsi que la contribution du secteur privé au renforcement de capacités, à la création d'emplois et au développement d'activités de rénovation, indispensables à la modernisation des taudis.

Conclusions et recommandations

199. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 12 (Établissements humains) du projet de plan-programme biennal, qui aura été au préalable modifié comme suit :

Orientation générale

Paragraphe 12.4

Ajouter, à la fin de la dernière phrase, « y compris les programmes et institutions suivants, dans le cadre de leurs mandats respectifs : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds pour l'environnement mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Bureau de la coordination des affaires humanitaires ».

Programme 13

Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

200. À sa 15^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné le programme 13 (Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog.13)].

201. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 13 et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

202. Le programme 13 (Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale) du plan-programme biennal, ainsi que les travaux de l'Office contre la drogue et le crime ont été accueillis avec satisfaction.

203. L'Office contre la drogue et le crime a été félicité pour les mesures qu'il a mises en œuvre afin de promouvoir la généralisation d'une perspective antisexiste, de mieux sensibiliser le public et de collaborer avec la société civile. Une grande importance a été attachée au problème de la traite des personnes.

204. La réforme structurelle de l'Office et la priorité accordée aux opérations efficaces ont été accueillies avec satisfaction.

205. Des préoccupations ont été exprimées à propos des incidences que pourrait avoir l'exécution du programme, qui est largement tributaire de ressources extrabudgétaires. À cet égard, les délégations ont souligné qu'il convenait d'envisager de façon globale l'incidence du mode de financement des différents programmes sur leur capacité à mener à bien tous les programmes et activités prescrits.

206. Il a été noté qu'à la rubrique « Stratégie » du sous-programme 1 (Recherche, analyse et sensibilisation), il était nécessaire de prévoir une campagne de sensibilisation à l'intention des enfants et des jeunes. Il a par ailleurs été noté que le sous-programme ne faisait pas clairement référence à d'autres infractions au niveau régional.

207. D'aucuns ont estimé que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès étaient vagues et pouvaient être améliorés. Il a également été dit que les indicateurs de succès devraient être à la fois qualitatifs et quantitatifs.

208. Des réserves ont été émises à propos de l'emploi de l'expression « sécurité humaine ».

Conclusions et recommandations

209. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 13 (Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après.**

Orientation générale

Paragraphe 13.1

Remplacer la troisième phrase par ce qui suit : « Il est également important de libérer les individus de ce fléau que constituent les comportements "incivils" afin de préserver leur survie, leur dignité et leurs moyens d'existence ».

Nouveau paragraphe

Ajouter un nouveau paragraphe 13.2 libellé comme suit : « La lutte contre le problème mondial de la drogue, la criminalité mondiale et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations relève d'une responsabilité commune et partagée qui doit être assumée dans un cadre multilatéral et qui requiert une approche intégrée et équilibrée ». Renommer les paragraphes suivants en conséquence.

Paragraphe 13.2

Dans le point a) remplacer les termes « instruments juridiques internationaux » par « instruments juridiques universels ».

Déplacer le point d) après le libellé a), renuméroter les points suivants et ajouter le point e) libellé comme suit : « e) La Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : Relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, (annexe de la résolution 55/59 de l'Assemblée générale), les plans d'action qui s'y rapportent (annexe de la résolution 56/261 de l'Assemblée générale), ainsi que les recommandations issues du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Bangkok, en avril 2005. »

Paragraphe 13.3

À l'alinéa a), remplacer les termes « problèmes de drogue et de criminalité » par les termes « problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme ».

À l'alinéa b), ajouter le terme « compétents » après les termes « aux organes conventionnels et aux organes directeurs ».

À l'alinéa c), ajouter « , à leur demande, » après le membre de phrase « visant à doter ».

Paragraphe 13.4

Dans la deuxième phrase, remplacer les termes « la sécurité humaine » et les remplacer par « la survie, la dignité et les moyens d'existence des individus ».

Sous-programme 1
Recherche, analyse et sensibilisation

Objectif de l'Organisation

Modifier le texte de l'objectif comme suit : « Améliorer la connaissance et la compréhension des questions ayant trait aux drogues, à la criminalité et au terrorisme et promouvoir davantage la prévention et la réduction des problèmes qui y sont liés »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Modifier la réalisation a) comme suit : « Utilisation accrue de données factuelles par la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme ».

Modifier la réalisation b) comme suit : « Assistance accrue aux États Membres pour améliorer la qualité des laboratoires d'expertise médico-légale aux fins de l'analyse des drogues au niveau national ».

Modifier la réalisation c) comme suit : « Appui renforcé aux activités nationales de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité et de justice pénale ».

Modifier la réalisation d) comme suit : « Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que des normes et critères correspondants établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée e) dont le texte est libellé comme suit : « e) Collecte et analyse détaillée de davantage de données par le Secrétariat sur les problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme afin d'améliorer les données factuelles susceptibles d'être utilisées dans les programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par la communauté internationale ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b), insérer « , s'ils le souhaitent avec l'aide de l'ONUDC, » entre « se dotant » et « de capacités opérationnelles » et ajouter les termes « dans les affaires de drogue » à la fin de la phrase.

Remplacer le texte de l'indicateur d) ii) par ce qui suit : « Augmentation du nombre de stations de radio et chaînes de télévision diffusant des informations sur les drogues, la criminalité et le terrorisme ».

Ajouter un indicateur e) libellé comme suit : « e) Augmentation du volume et de l'exploitation de données factuelles fiables à l'appui de travaux visant à remédier aux problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme ».

Sous-programme 2

Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

Objectif de l'Organisation

Modifier le texte de l'objectif comme suit : « Faciliter l'élaboration des politiques sur les questions de contrôle des drogues, de criminalité et de terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que la ratification et le respect des traités, conventions et instruments juridiques internationaux relatifs à ces questions, en particulier ceux qui ont été récemment adoptés comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant et la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'application des normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale. »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Modifier le texte de la réalisation a) comme suit : « a) Meilleure qualité des services fournis à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'aux conférences des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant pour la prise de décisions et la définition d'orientations et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour l'accomplissement de sa tâche ».

Modifier le texte de la réalisation b) comme suit : « b) Nombre accru d'États ayant adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'aux instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et meilleure application de ces instruments ».

Modifier le texte de la réalisation c) comme suit : « c) Capacité accrue des États Membres à respecter les dispositions des traités et conventions relatifs au contrôle des drogues, à la criminalité et à la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi qu'à appliquer les normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale ».

Ajouter une nouvelle réalisation d) libellée comme suit : « d) Coopération judiciaire accrue entre les pays, en particulier pour les questions pouvant donner lieu à des extraditions et à une entraide judiciaire ».

Indicateurs de succès

Modifier le texte de l'indicateur a) i) comme suit : « a) i) Pourcentage de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et des conférences des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant se disant satisfaits de l'appui technique et fonctionnel noté sur une échelle de 1 à 5 apporté par le Secrétariat auxdites commissions ».

Ajouter un nouvel indicateur a) iii) libellé comme suit : « a) iii) Pourcentage de rapports présentés en temps voulu à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ».

Ajouter un nouvel indicateur a) iv) libellé comme suit : « a) iv) Pourcentage de membres d'organes intergouvernementaux se disant entièrement satisfaits de la qualité et de la ponctualité des services fonctionnels que le secrétariat leur fournit ».

Remplacer le texte de l'indicateur b) i) par ce qui suit : « b) i) Nombre d'États Membres signant ou ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'appliquant en mettant à profit l'assistance de l'ONUDC ».

Remplacer le texte de l'indicateur b) ii) par ce qui suit : « b) ii) Nombre d'États Membres signant ou ratifiant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant et les appliquant en mettant à profit l'assistance de l'ONUDC ».

Remplacer le texte de l'indicateur b) iii) par ce qui suit : « b) iii) Nombre d'États Membres signant ou ratifiant les instruments juridiques universels contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et les appliquant en mettant à profit l'assistance de l'ONUDC ».

Ajouter un nouvel indicateur d) libellé comme suit : « d) Nombre accru de pays qui concluent et appliquent des accords bilatéraux et multilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire ».

Stratégie

Paragraphe 13.7

À l'alinéa d), ajouter « et aux Protocoles en vigueur s'y rapportant » après les termes « de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ».

Sous-programme 3

Assistance et conseil techniques

Objectif de l'Organisation

Modifier le texte de l'objectif comme suit : « Réduire durablement l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et d'autres formes de criminalité transnationale et aider les États Membres qui en font la demande à prévenir l'abus de drogues, à dispenser des soins et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment en matière de réforme de la justice pénale. »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Modifier le texte des réalisations a), b) et c) comme suit :

« a) États Membres mieux à même d'appliquer des politiques, des stratégies et des mesures conformes aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire dans six domaines clés : la réduction de la demande de drogues; la production, le trafic et l'abus d'amphétamines; le contrôle des précurseurs; la coopération judiciaire; le blanchiment d'argent; l'éradication des cultures illicites;

b) États disposant de moyens renforcés pour réduire les principales formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent, dans le cadre du mandat de l'ONUSD;

c) États dotés de moyens renforcés pour réduire les principales formes de corruption, dans le cadre du mandat de l'ONUSD. »

Ajouter une nouvelle réalisation d) libellée comme suit : « d) États Membres dotés, à leur demande, de moyens renforcés pour appliquer les conventions universelles relatives au terrorisme et les protocoles s'y rapportant ».

Ajouter une nouvelle réalisation e) libellée comme suit : « e) États dotés, à leur demande, de moyens renforcés pour mettre en œuvre une

réforme de la justice pénale conformément aux normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur a) iv) libellé comme suit : iv) Nombre accru de pays faisant état de mesures précises en matière de contrôle des précurseurs, notamment de collaboration à des opérations internationales contre le détournement de précurseurs chimiques destinés à la production de drogues illicites », et renuméroter les indicateurs suivants en conséquence.

Ajouter un nouvel indicateur b) iii) libellé comme suit : « iii) Nombre accru de pays respectant pleinement les normes internationales et contribuant à combattre toutes les formes de criminalité transnationale organisée au niveau régional », et renuméroter les indicateurs suivants en conséquence.

Ajouter un nouvel indicateur c) iv) libellé comme suit : « iv) Nombre accru de pays appliquant les principaux éléments de la Convention des Nations Unies contre la corruption ».

Ajouter un nouvel indicateur d) libellé comme suit : « d) Nombre accru de pays appliquant les conventions universelles relatives au terrorisme et les protocoles s'y rapportant ».

Ajouter un nouvel indicateur e) libellé comme suit : « e) Nombre accru de pays appliquant les normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale ».

**Textes portant autorisation
Conventions**

Ajouter les 12 instruments juridiques universels ci-après à la liste des textes portant autorisation :

Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale (1973)

Convention internationale contre la prise d'otages (1979)

Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (1997)

Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999)

Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (1963)

Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (1970)

Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (1971)

Convention sur la protection physique des matières nucléaires (1980)

Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (1988)

Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (1988)

Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental (1988)

Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection (1991)

Programme 14 Développement économique et social en Afrique

210. À sa 11^e séance, le 16 juin, le Comité a examiné le programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 14)].

211. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 14 et a répondu aux questions soulevées au cours de l'examen de ce dernier par le Comité.

Examen de la question

212. Les participants se sont dits satisfaits de la présentation claire, détaillée et exhaustive du programme de travail. Axée sur les interventions décisives, l'orientation du programme 14, qui vise à remédier à la situation actuelle de l'Afrique et à mettre les pays africains sur la voie du développement durable, a été favorablement accueillie. Pourtant, certains ont exprimé des doutes quant à l'adéquation du plan-programme biennal et ont proposé que le Comité en poursuive l'examen à une éventuelle reprise de session.

213. On a salué les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en vue d'harmoniser l'objectif global de son programme avec les buts et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et avec les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992. On s'est félicité que l'examen auquel a procédé la Commission après l'adoption du NEPAD par l'Union africaine ait débouché sur la restructuration du programme dont les sous-programmes ont été regroupés et auquel un nouveau programme a été ajouté pour former un tout dont les éléments sont interdépendants et complémentaires et ont conduit à la réorientation du programme de travail en fonction des objectifs du NEPAD. Certains ont fait valoir que la CEA jouerait un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets du NEPAD.

214. D'aucuns ont par ailleurs dit qu'il convenait de tenir compte dans l'orientation générale, notamment aux paragraphes 14.4 c) et f) du programme, de l'intégration, dans les politiques nationales, de toutes les composantes du développement durable en Afrique, et notamment de l'environnement, des domaines économique et social et de la mise en valeur des ressources humaines.

215. Certains ont avancé que bien que l'on ait confié à la CEA la mission supplémentaire et essentielle de superviser la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies à l'échelon régional, dans le cadre du NEPAD, il importait également que la Commission collabore avec les organisations régionales, les communautés économiques régionales et les organisations nationales. Les mesures prises pour harmoniser les priorités mondiales et régionales et éviter le chevauchement des activités ont été saluées. D'aucuns ont souligné qu'il convenait de s'attacher davantage à promouvoir la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, surtout avec les autres commissions régionales et certains ont estimé que les divers partenaires de la CEA devraient être cités au paragraphe 14.8.

216. D'aucuns ont fait valoir que certains objectifs et certaines réalisations escomptées étaient trop vastes, trop ambitieux, qu'ils dépassaient nettement les capacités de la CEA et qu'il faudrait les définir de façon plus claire, plus réaliste et plus précise.

217. Certains étaient d'avis que les indicateurs de succès étaient trop généraux, trop abstraits, dépourvus d'objectifs concrets, de points de référence et de mesures des résultats et qu'ils n'avaient aucun lien avec le rapport sur l'exécution du programme pour 2002-2003 ni avec le budget-programme de 2004-2005. Ils estimaient qu'il fallait les définir de façon plus précise et les harmoniser avec le cadre des réalisations escomptées et des stratégies. Une question a été posée à propos de difficultés rencontrées par la CEA dans la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats.

218. Par ailleurs, certains ont affirmé qu'à moins que des ressources essentielles ne soient fournies au NEPAD, l'ensemble du programme ne pourrait pas être exécuté. Il a été souligné que l'une des composantes essentielles des activités de la Commission consistait à prendre des mesures énergiques pour faire face au problème du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies infectieuses. On s'est félicité que plusieurs sous-programmes soient consacrés au VIH/sida et à la gouvernance en Afrique. Certains ont estimé qu'il convenait d'évoquer dans le programme l'issue de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida, tenue à New York en septembre 2003.

219. Certains ont observé que, si le programme s'articulait principalement autour de la réduction de la pauvreté, il devrait aussi porter sur la mobilisation de ressources et les investissements directs.

220. Certains ont estimé qu'au titre du sous-programme 2 (Objectif de l'Organisation), il fallait remplacer l'expression « les questions indissociables de la sécurité alimentaire, de la population, des établissements humains, des ressources naturelles et de l'environnement » par « le développement durable, notamment la mise en œuvre des ressources humaines ». La stratégie et les indicateurs de succès de ce sous-programme pourraient également évoquer la tenue de réunions sur l'exécution régionale des programmes, organisées par la CEA pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable. Certains ont également dit qu'il convenait de modifier les réalisations escomptées de ce même sous-programme pour y faire figurer l'application de la science et de la technologie, évoquée au paragraphe 14.10 c) de la stratégie.

221. Par ailleurs, certains ont considéré qu'au titre du sous-programme 5, la stratégie devrait faire référence non seulement au transport aérien mais à d'autres types de transport tout aussi importants.

222. Selon certains, au titre du sous-programme 6, la stratégie devrait également tenir compte du rôle important du Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement, qui a aidé l'Union africaine et les organisations régionales africaines à mettre en œuvre le NEPAD en contribuant à l'élaboration de leurs cadres d'orientation en matière d'égalité des sexes et à la prise en compte des sexesospecificités dans leurs politiques et dans leurs programmes.

223. La contribution de la CEA aux travaux du Comité pour la paix et le développement, qui a été chargé de veiller à ce que les femmes participent aux pourparlers de paix et à tous les mécanismes de gestion des conflits et de maintien de la paix, a été mise en évidence et la Commission a été invitée à poursuivre dans cette voie.

Conclusions et recommandations

224. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Dans tout le programme, remplacer l'expression « Objectifs du Millénaire pour le développement » par « objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992 ».

Dans le cadre de l'exécution du programme 14, le Comité a également recommandé à la Commission de tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral en Afrique.

Sous-programme 1

Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation b) remplacer l'expression « Objectifs du Millénaire pour le développement » par « objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992 ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b), ajouter « qui ont été créés pour suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992 » après « établis par les bureaux statistiques nationaux ».

Sous-programme 2
Action en faveur du développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Après « et de la sécurité alimentaire; », ajouter « de la science et de la technologie; ».

Stratégie

Paragraphe 14.11

À la fin du paragraphe, ajouter « , d'organisation de réunions d'exécution régionale pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable ».

Sous-programme 4
Utilisation de l'information aux fins du développement

Objectif de l'Organisation

Remplacer « Donner à la société africaine des moyens viables de mieux utiliser » par « Continuer de renforcer les capacités de la société africaine à mieux utiliser ».

Sous-programme 6
Promotion de la femme

Paragraphe 14.15

À la fin de l'alinéa c), supprimer le mot « et » devant le membre de phrase « à la gouvernance » et ajouter « au règlement des conflits et aux processus de paix ».

Programme 15
Développement économique et social
en Asie et dans le Pacifique

225. À ses 11^e et 12^e séances, le 16 juin, le Comité a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 15)].

226. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 15 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

227. Des délégations ont exprimé leur soutien au programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), qui s'inscrivait dans le plan-programme biennal et auquel elles attachaient une grande importance. Le remodelage des programmes et de la restructure des conférences a été favorablement accueilli.

228. Certaines délégations se sont réjouies des nombreuses consultations intergouvernementales préalables à l'élaboration du cadre stratégique qui donnait

une idée nette et précise du mandat de la Commission. On n'a pas manqué de noter combien ce document était complet, fouillé, réaliste et facile à consulter. On a également remarqué que l'on avait beaucoup progressé dans le domaine de la gestion axée sur les résultats.

229. Certaines délégations ont souscrit aux trois domaines thématiques qu'étaient la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et les problèmes sociaux émergents.

230. On a noté que la Commission faisait beaucoup pour le développement économique et social de la région, d'autant que c'était en Asie et dans le Pacifique que se concentraient le plus grand nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Des délégations ont félicité la Commission d'avoir facilité la conclusion de l'Accord sur la route d'Asie, cette nouvelle « route de la soie » qui reliait l'Asie à l'Europe.

231. Une délégation s'est réjouie de la participation des organisations de la société civile aux activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et a encouragé cette dernière à mettre en place des mécanismes appropriés pour rendre cette coopération plus féconde et enrichissante.

232. Des délégations ont noté que la Commission avait cherché à éviter les chevauchements d'activités en coordonnant son action avec celle d'autres organes compétents, et notamment en veillant à la coopération entre la Division de statistique de l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales, le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique et le secrétariat de la Communauté du Pacifique, comme indiqué au paragraphe 15.14. Les réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 2 semblaient similaires. On a estimé que la Commission devrait continuer de coopérer avec les autres organes en délimitant bien le rôle qui revenait à chacun. On espérait que d'autres pays signeraient l'Accord sur la route d'Asie et contribueraient ainsi à faciliter les transports dans la région, comme le voulait la résolution 60/4 adoptée par la Commission à sa soixantième session tenue à Shanghai en avril 2004.

233. Une délégation a estimé qu'une coordination appropriée devait être assurée entre les organismes et organisations s'occupant des questions d'information et de communications, telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique. On était également d'avis que les activités prévues au titre de ce sous-programme devraient être menées compte dûment tenu des vues exprimées par les spécialistes de ces domaines lors des débats.

234. Une délégation s'est interrogée sur l'opportunité d'employer le terme « sécurité humaine », étant donné que l'Assemblée générale n'avait pas encore fini d'en débattre.

Conclusions et recommandations

235. Le Comité a reconnu l'importance des programmes pilotes et des échanges d'informations sur les pratiques optimales pour donner un plus grand impact aux activités de la Commission.

236. Le Comité a recommandé l'application de règles précises concernant la participation des organisations de la société civile aux activités de la

Commission, comme c'était l'usage dans d'autres organismes des Nations Unies.

237. Le Comité a fait observer qu'il importait, en suivant l'approche fondée sur les droits, de tenir compte de la nature des droits économiques, sociaux et culturels que chaque pays devait faire prévaloir petit à petit, dans les limites de ses ressources et avec la coopération de la communauté internationale.

238. Le Comité a recommandé un renforcement de la coordination des activités de la Commission avec celles des autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies s'occupant des mêmes domaines afin de leur donner un plus grand impact et d'éviter les doubles emplois.

239. Le Comité a apprécié le rôle essentiel joué par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie dans l'application du sous-programme 7 (Technologies de l'information, de la communication et de l'espace).

240. Le Comité était conscient que la mention de la « sécurité humaine » dans le programme ne signifiait pas que l'Assemblée générale acceptait cette notion. À cet égard, il a souligné qu'aucune décision n'avait été prise sur cette question, et que cette mention, telle qu'elle figurait dans une résolution adoptée par la Commission à sa soixantième session ne s'appliquait qu'au programme 15.

241. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 15.3

Ajouter l'expression « telle qu'elle est reconnue par la CESAP » à la fin du paragraphe.

Paragraphe 15.9

Remplacer la première phrase par le texte suivant : « Le souci de l'égalité des sexes, du respect des droits et de la valorisation des personnes handicapées sera systématiquement pris en compte, à titre prioritaire, dans l'ensemble des sous-programmes pertinents. »

Stratégie

Paragraphe 15.11

Dans la dernière phrase, remplacer « Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique » par « Centre de lutte contre la pauvreté par le développement de cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique ».

**Sous-programme 2
Statistique**

Objectif de l'Organisation

Ajouter « à la demande des membres et membres associés » à la fin de la phrase.

**Sous-programme 5
Transport et tourisme**

Paragraphe 15.23

L'alinéa b) doit être libellé comme suit : « b) Aide au renforcement de la capacité au niveau national, à la demande des membres et membres associés, de suivre et d'analyser régulièrement les questions relatives aux transports et au tourisme, en particulier dans les pays en développement et en transition, et surtout, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

L'alinéa e) doit être libellé comme suit : « Promotion d'une participation accrue de tous les intervenants désignés par les gouvernements au processus de décision et aux partenariats public/privé lors de la mise en œuvre des politiques et décisions ».

**Sous-programme 6
Environnement et développement durable**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation a), remplacer les mots « de mieux intégrer » par les mots « d'améliorer ».

Stratégie

Paragraphe 15.25

À l'alinéa a), supprimer la fin de la phrase après les mots « Plan de mise en œuvre de Johannesburg ».

Remplacer le texte de l'alinéa c) par le texte suivant : « Aider les États membres et États membres associés à entreprendre régulièrement des activités de suivi des tendances régionales dans le domaine de l'environnement, à mettre en œuvre les accords mondiaux sur l'environnement et à présenter tous les rapports qui pourraient être demandés à ce sujet ».

Remplacer le texte de l'alinéa e) par le texte suivant : « Appuyer les arrangements de coopération régionale et sous-régionale en matière de gestion des ressources énergétiques et des ressources en eau et de protection de l'environnement, qui sont conclus par les États membres ».

Textes portant autorisation du programme et des sous-programmes***Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique***

Ajouter les résolutions suivantes à la liste des résolutions figurant dans le programme :

60/1 Déclaration de Shanghai

60/3 Mise en œuvre des projets de coopération technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

**Sous-programme 1
Pauvreté et développement*****Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique***

Ajouter les résolutions suivantes à la liste des résolutions figurant dans le programme :

60/5 Centre de lutte contre la pauvreté par le développement de cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

**Sous-programme 3
Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique*****Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique***

Ajouter les résolutions suivantes à la liste des résolutions figurant dans le programme :

60/6 Restructuration du Centre des activités opérationnelles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

60/7 Gestion des villes du Pacifique

**Sous-programme 5
Transport et tourisme*****Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique***

Ajouter les résolutions suivantes à la liste des résolutions figurant dans le programme :

60/4 Accord intergouvernemental sur le réseau de la route d'Asie

**Sous-programme 8
Développement social, y compris les problèmes sociaux persistants
et les problèmes émergents*****Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique***

Ajouter la résolution suivante à la liste des résolutions figurant dans le programme :

60/2 Appel régional au renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique.

Programme 16

Développement économique en Europe

242. À sa 12^e séance, le 16 juin, le Comité a examiné le programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 16)].

243. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 16 et a répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

244. Le programme de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a été appuyé, notamment la décision E/2004/37 de la CEE portant sur l'élaboration, par un groupe d'experts indépendants, d'un rapport global sur l'état de la CEE, qui sera soumis à la soixantième session annuelle de la Commission, qui se tiendra au début de 2005. On a estimé que les recommandations issues de cet examen externe devaient être intégrées dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 au titre du programme 16 (Développement économique en Europe).

245. Les efforts entrepris par la CEE pour établir des relations de travail plus étroites avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été salués, l'optique retenue là encore étant l'intégration des éléments de tout memorandum d'accord futur entre la CEE et l'OSCE dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007, au titre du programme 16 (Développement économique en Europe).

246. Il a été noté que le développement et l'intégration des pays en transition, dans le contexte de la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne, demeurent un aspect fondamental du projet de programme de travail de la CEE. On a relevé que la CEE reconnaissait les besoins spéciaux des pays en transition qui n'étaient pas membres de l'Union européenne et qu'elle continuait de renforcer son assistance et son appui à ceux-ci.

247. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Transports), on a indiqué que les pays en transition de la région, notamment les pays en développement sans littoral, tiraient parti des activités de la CEE. On a aussi souligné que les résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit des pays donateurs et des institutions internationales de financement et de développement sur la coopération dans le domaine du transport en transit, devaient être intégrés dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 au titre du programme 16 (Développement économique en Europe).

248. On a demandé pour quelle raison le programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 ne mentionnait pas le VIH/sida et son impact économique sur l'Europe. Il a été relevé à cet égard que la lutte contre le VIH/sida demeurerait un des objectifs à long

terme des Nations Unies et qu'elle figurait aussi au nombre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle devait donc être intégrée dans le cadre stratégique du programme.

249. Des questions ont été soulevées en ce qui concerne la signification de la dimension environnementale de la sécurité dans la région.

250. La collaboration du Comité de statistique de la CEE avec la Conférence des statisticiens européens et les activités de renforcement des capacités que mène le Comité en faveur des pays en développement a été saluée. On a aussi appuyé la promotion des principes fondamentaux de la statistique officielle au titre des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique.

251. L'importance des activités de la CEE dans le domaine de la promotion de modes de consommation d'énergie viables a été reconnue. Il a été recommandé de continuer d'appuyer résolument ces activités, notamment celles liées au charbon, à l'énergie thermique et à l'électricité, mais aussi les travaux menés dans les domaines du gaz, de l'efficacité énergétique et d'autres activités axées sur les résultats.

252. La CEE a été encouragée à collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en vue de continuer à fournir une assistance technique et de participer au renforcement des capacités dans le domaine de la planification urbaine, notamment dans les nouveaux pays émergents. L'administration foncière a été considérée comme un élément de base du développement économique et la CEE a été encouragée à diversifier ses activités en dépassant le cadre de la gestion du cadastre pour diffuser des pratiques optimales dans les domaines de la gestion des juridictions statuant en matière de propriété privée et en matière commerciale de façon à rationaliser la résolution des conflits fonciers.

Conclusions et recommandations

253. **Le Comité a rappelé la recommandation figurant aux paragraphes 337 et 338 de son rapport sur les travaux de sa quarante-troisième session¹ et, à cet égard, s'est félicité de la décision de la CEE de faire établir un rapport sur ses activités susceptible de donner lieu à des recommandations sur la nature des changements à apporter au rôle, au mandat et aux fonctions de la CEE à la lumière de l'évolution qu'a connue l'architecture institutionnelle de l'Europe, depuis la création de la CEE il y a presque 60 ans.**

254. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 16 (Développement économique de l'Europe) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Sous-programme 1

Environnement

Stratégie

Paragraphe 16.9

Ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante : « Ces activités seront menées en coopération avec d'autres organismes compétents intervenant dans la région ».

**Sous-programme 2
Transport**

Stratégie

Paragraphe 16.11

Ajouter à la fin de l'avant-dernière phrase le membre de phrase « en particulier dans les pays en développement sans littoral pour donner suite au Programme d'action d'Almaty ».

**Sous-programme 4
Analyse économique**

Stratégie

Paragraphe 16.17

Ajouter à la fin du paragraphe la phrase nouvelle suivante : « Ce faisant, la Division contribuera à éviter que ses travaux fassent double emploi avec ceux d'autres organisations et apportera une valeur ajoutée certaine, en mettant l'accent sur les sous-régions de la CEE qui ne sont pas couvertes par d'autres organisations ».

**Sous-programme 7
Foresterie**

Stratégie

Paragraphe 16.23

Ajouter après la première phrase la phrase suivante : « Ces activités seront menées de concert avec les activités correspondantes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail ».

**Programme 17
Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

255. À sa 12^e séance, le 16 juin, le Comité a examiné le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 17)].

256. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme 17 en mettant l'accent sur les priorités établies par les États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à savoir l'intégration et le commerce, l'amélioration de la structure de production régionale, la justice et la cohésion sociales, les migrations internationales et le développement durable. Le Représentant a également évoqué les progrès récemment accomplis sur le plan de la coordination des activités entre les commissions régionales et il a répondu aux questions soulevées pendant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

257. Le programme 17 et sa contribution au développement économique et social de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont été largement soutenus. La CEPALC a par ailleurs été félicitée pour ses travaux, qui en faisaient un véritable centre d'excellence, et il a été remarqué que l'usage répété de l'expression « parties prenantes » pour désigner les bénéficiaires de ses services et de ses initiatives illustre la fermeté de l'engagement de la CEPALC envers les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et tous les acteurs impliqués dans le processus de développement. L'importance cruciale de la CEPALC dans la région a également été soulignée.

258. Certains intervenants ont indiqué qu'il était nécessaire de renforcer le rôle des commissions régionales dans le cadre de la suite donnée aux objectifs de développement arrêtés au niveau international dans la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des conférences internationales et réunions au sommet parrainées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social depuis 1992, d'autant que ces entités étaient les mieux placées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les programmes nationaux au niveau régional en fonction des grands problèmes mondiaux. Il a également été souligné que la CEPALC devait consolider ses bureaux nationaux et participer davantage à la conception des mesures prises pour favoriser le développement économique et social des pays de la région, et l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la coordination des activités entre les commissions régionales. La CEPALC a été invitée à tirer pleinement parti des instances et mécanismes existants pour entretenir un dialogue direct plus nourri avec les représentants des États Membres au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

259. Un des intervenants a souhaité voir l'accent mis davantage, dans l'orientation générale du programme, sur les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) et les mesures prises pour y donner suite, notamment en ce qui concerne la lutte contre la faim et la pauvreté, la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes et l'adoption de modes de développement durable. Pour ce qui est du cadre logique du programme, il a été jugé souhaitable d'assurer un meilleur équilibre entre les stratégies, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. On a également estimé que le paragraphe 17.4 aurait dû faire spécifiquement référence aux pays sans littoral et petits États insulaires en développement.

260. S'agissant du sous-programme 1, la CEPALC a été invitée à poursuivre ses efforts pour favoriser l'intégration régionale et sous-régionale et à s'intéresser davantage aux conséquences de la multiplication des accords d'intégration bilatéraux dans le contexte du régionalisme ouvert. L'attention a été appelée sur une erreur apparente de traduction de l'objectif du sous-programme 1 dans la version espagnole du document, qu'il convenait de corriger pour refléter la volonté d'harmonisation et d'intégration des économies nationales à l'économie mondiale.

261. Il a été considéré que la lutte contre la pauvreté devait être le premier objectif du sous-programme 4, qui a par ailleurs été jugé d'une importance fondamentale pour les pays de la région. Certains intervenants ont fait part de leur préoccupation quant à l'approche du développement axée sur les droits préconisée dans la stratégie formulée au titre du sous-programme 4. Lors de l'examen du sous-programme 5, les participants ont évoqué la possibilité d'adopter une position plus équilibrée en ce

qui concerne les questions d'égalité des sexes et les questions relatives à la famille, l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience et les initiatives prises pour assurer la justice sociale et promouvoir l'égalité des sexes dans les pays de la région.

262. S'agissant du sous-programme 6, on a jugé qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les migrations internationales, conformément aux priorités exposées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Il a également été souligné que la CEPALC devait améliorer la diffusion de l'information sur l'organisation et proposer à tous les pays de la région des séances d'information, par l'intermédiaire de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Quant au sous-programme 8, l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la coordination avec le Programme des Nations Unies sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

263. Le sous-programme 12 a été accueilli favorablement, de même que les activités menées par la CEPALC pour donner suite au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, un des intervenants a jugé que le Programme d'action devait être explicitement mentionné dans le sous-programme. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles soutenaient pleinement l'idée de considérer comme prioritaires et de renforcer les activités menées par la CEPALC au titre du sous-programme 12 en ce qui concerne les conséquences de la pandémie de VIH/sida dans les Caraïbes, grâce à des initiatives conjointes et à un renforcement de la coopération avec les autres organismes compétents. Il a par ailleurs été jugé nécessaire de faire davantage le lien entre les stratégies, les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès dans l'ensemble du programme et de manière plus équilibrée.

264. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée de créer un nouveau sous-programme consacré spécifiquement aux activités sous-régionales en Amérique du Sud, sur le modèle des expériences comparables menées en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Il a été estimé que le sous-programme devrait à terme englober le processus d'intégration du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté des nations des Andes (CAN) ainsi que, notamment, les initiatives prises à l'échelle nationale pour lutter contre la faim, le projet de fonds humanitaire international, l'adoption d'approches communes dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les efforts coordonnés de répression du trafic international des drogues et la gestion en commun de la forêt amazonienne.

265. Plusieurs intervenants ont souhaité qu'en sa qualité d'instance régionale du système des Nations Unies, la CEPALC joue un rôle de premier plan dans le processus de stabilisation en Haïti, d'une importance cruciale pour l'ensemble de la région. Prenant la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, le représentant d'une des délégations a souligné que la CEPALC devrait contribuer au programme à long terme du Conseil économique et social pour Haïti, auquel participaient activement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, représentées par la Communauté des Caraïbes.

266. On a pu estimer qu'au lieu de promouvoir les réunions d'experts et d'universitaires, il fallait encourager et favoriser davantage la mise en commun des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience entre les acteurs du

secteur privé et les pouvoirs publics. Il a par ailleurs été indiqué que la CEPALC devait redoubler d'efforts pour aider les pays de la région à lutter contre la corruption et promouvoir une affectation efficace des ressources publiques à l'échelle nationale.

Conclusions et recommandations

267. Le Comité a pris note avec satisfaction du cadre stratégique proposé pour la CEPALC au titre du programme 17, qui tient compte des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de la nécessité d'appuyer les initiatives prises par les pays de la région pour atteindre les cibles fixées en ce qui concerne l'insertion dans l'économie mondiale, le développement humain et social, l'intégration régionale et le renforcement des systèmes commerciaux aux fins de la justice sociale et de la durabilité de l'environnement. Le Comité a souligné qu'il était important d'adopter une démarche régionale et sous-régionale dans le cadre des mesures prises à cet effet, et de renforcer les programmes et activités menés par le siège, les sous-programmes et les bureaux régionaux pour encourager l'établissement de liens plus étroits entre les blocs commerciaux sous-régionaux, réduire la pauvreté et la faim et mettre en place une meilleure infrastructure d'assainissement. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal.

Programme 18

Développement économique et social en Asie occidentale

268. À sa 15^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 18)].

269. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 18 et a répondu aux questions posées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

270. On a estimé que le programme, établi pour renforcer la coopération régionale, avait été bien coordonné et mieux conçu. On a également souligné que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès avaient été clairement formulés.

271. Le programme était pleinement conforme aux textes portant autorisation du programme et des sous-programmes. On a relevé qu'il était consacré au développement durable de la région et qu'il portait sur des questions très importantes telles que la coopération économique, la fracture numérique et la promotion de la femme. Il devait donc bénéficier de ressources suffisantes.

272. On a aussi relevé la bonne analyse des disparités et des incohérences existant dans la région et souligné que le programme pouvait contribuer de façon très utile à l'amélioration de la situation dans la région.

273. Il a été indiqué qu'une coordination et une coopération plus étroites avec d'autres commissions régionales et d'autres entités des Nations Unies faciliteraient la réalisation des objectifs du programme. On a aussi souligné que les actions

menées pour assurer la stabilité politique dans la région et favoriser la coopération internationale et le partenariat contribueraient au développement durable et au respect de la diversité dans la région et que la Commission devait apporter sa contribution à ce processus.

274. On s'est félicité de ce que toutes les publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au cours de la période biennale 2004-2005 auraient une version en langue arabe et on a encouragé la Commission à maintenir cette pratique.

275. On a relevé que les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès devaient être définis plus clairement et que certains indicateurs pourraient servir à mesurer les réalisations des États membres plutôt que celles du secrétariat de la CESAO. Certains volets des stratégies, notamment ceux qui concernent l'insécurité et les institutions de la société civile, manquaient de précision.

276. On a exprimé le vœu que la CESAO joue un rôle de premier plan dans la région à l'occasion de la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

277. Il a été relevé qu'aucun pays membre de la CESAO n'était membre du Comité du programme et de la coordination, ce qui ne facilitait pas une participation fructueuse aux travaux de celui-ci. On a exprimé le vœu que le Conseil économique et social en tienne compte à l'occasion des prochaines élections au Comité.

Conclusions et recommandations

278. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les textes explicatifs du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 18.1

Dans la première phrase, ajouter le mot « équitable » après « promouvoir un développement global ».

Paragraphe 18.3

Avant la dernière phrase, ajouter la phrase suivante : « Il convient de porter également l'attention sur l'intégration régionale arabe et l'examen des mécanismes permettant de la mettre en œuvre, ainsi que sur l'examen de la structure organisationnelle du secrétariat de façon à mieux contribuer à l'intégration arabe. »

Paragraphe 18.4

La première phrase serait libellée comme suit : « Dans l'ensemble, le programme cherche à aider les pays d'Asie occidentale à progresser dans les principaux domaines relatifs aux objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire et ceux qui figurent dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de

l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans les accords internationaux depuis 1992. »

À la deuxième phrase, après les mots « visent en particulier », remplacer le texte actuel par la phrase suivante « à contribuer, pour les pays qui en expriment la demande, au renforcement de leur capacité de forger un consensus et de négocier des accords dans le cadre de forums mondiaux et régionaux et de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des mesures et des programmes et d'en assurer le suivi, en établissant et en gérant les mécanismes connexes ».

À la fin du paragraphe, supprimer le mot « les partenariats » et ajouter le texte suivant : « aider les États membres à faire face aux exigences multidimensionnelles de la mondialisation par la promotion de la compétitivité au moyen de l'efficacité économique et de l'acquisition des connaissances techniques requises, leur donner des conseils en ce qui concerne l'intégration des dimensions humaine et sociale du développement dans leurs politiques en mettant l'accent sur le renforcement des capacités en ressources humaines et proposer des mécanismes permettant de déterminer les spécifications et les qualifications attendues en matière de ressources humaines, de sorte que les États membres deviennent un élément moteur du développement économique et social ».

Paragraphe 18.5

À la fin du paragraphe, supprimer le membre de phrase « et prendre part à des initiatives spéciales ».

Sous-programme 1

Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation c), remplacer les mots « dans la région » par « dans les États membres » et ajouter une nouvelle réalisation escomptée ainsi libellée : « d) Utilisation accrue, par les États Membres, des outils et techniques propres à améliorer la productivité et la compétitivité dans les secteurs de la production ».

Indicateurs de succès

Ajouter le nouvel indicateur ci-après : « d) Nombre de pays adoptant des technologies et des initiatives de gestion novatrices pour renforcer la compétitivité et exploiter ces technologies de façon plus efficace et plus durable. »

Stratégie

Paragraphe 18.7

Remplacer les trois premières phrases par : « La région de la CESAO manque d'eau et utilise inefficacement ses ressources en eau, ce dont témoignent certains gaspillages, en particulier dans le secteur

agricole. Elle est en outre divisée par des conflits relatifs aux droits sur les ressources en eau communes. En revanche, l'abondance des réserves d'énergie fossile, dans certains États membres, a encouragé des modes de consommation et de production qui ont des effets néfastes sur l'environnement. De plus, l'accès aux services énergétiques dans les régions rurales demeure limité. »

Paragraphe 18.8

À la fin de l'avant-dernière phrase, ajouter le texte ci-après : « ainsi qu'à renforcer les corrélations entre la technologie et le développement sectoriel afin de mettre à profit les efforts entrepris par les différents pays membres en vue d'améliorer la compétitivité et de faire de l'innovation un outil efficace du développement. Des actions seront entreprises pour aider les pays membres à combler les lacunes dans les filières de production et/ou à créer des industries de haute technologie à forte intensité de savoir en favorisant le développement des secteurs de production et de service de façon à assurer aux économies des pays membres et à la région le plus possible de valeur ajoutée, de compétitivité et de viabilité. On recensera les mesures favorisant le renforcement des capacités afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités de service et de production industrielle et agricole et de les concilier avec les exigences liées à la protection de l'environnement. »

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

Objectif de l'Organisation

Supprimer la conjonction « et » après « intégrées et cohérentes » et ajouter le membre de phrase « propres à la région et soucieuses du respect des cultures, et renforcer aussi... ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

La réalisation a) sera libellée comme suit : « a) Capacité accrue des États membres, qui en expriment la demande, de formuler des politiques et des programmes sociaux intégrés propres à la région et soucieux du respect des cultures. »

Stratégie

Paragraphe 18.9

Dans la première phrase, supprimer le membre de phrase « et où la sécurité de jouissance diminue ». À la deuxième phrase, ajouter « Dans certains États membres, » avant « les politiques sociales nationales ».

Sous-programme 3
Analyse et prévisions économiques en matière
de développement régional

Stratégie

Paragraphe 18.11

À la fin de la dernière phrase, ajouter le membre de phrase « et les obstacles et entraves à la participation au système commercial multilatéral subsistent ».

Sous-programme 4
Intégration régionale et adaptation à la mondialisation

Objectif de l'Organisation

Après « renforcer l'intégration régionale », ajouter « entre les États membres en facilitant les mouvements transfrontières de biens, d'informations, de services, de personnes et de capitaux ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer la réalisation c) par le texte suivant : « c) Participation plus large au système commercial multilatéral » et ajouter la réalisation suivante : « d) Facilitation accrue des mouvements transfrontières de biens, d'informations, de services, de personnes et de capitaux entre les pays membres ».

Indicateurs de succès

Ajouter l'indicateur suivant : « d) Nombre de pays acceptant et/ou adoptant les mécanismes d'harmonisation proposés par la CESAO afin de faciliter les mouvements transfrontières de biens, de personnes et de capitaux ».

Stratégie

Paragraphe 18.13

Dans la première phrase, ajouter « des États membres » après le mot « l'intégration » et remplacer la troisième phrase par le texte suivant : « Les secteurs retardataires des transports et les obstacles et entraves à la participation au système commercial multilatéral constituent deux obstacles majeurs à l'intégration régionale et internationale et à l'amélioration de la compétitivité. »

Paragraphe 18.14

À la fin de la troisième phrase, ajouter le texte suivant : « à recenser les obstacles et les entraves à la participation au système commercial multilatéral et à organiser des campagnes de sensibilisation sur le rôle de la zone arabe de libre-échange et d'autres accords bilatéraux ».

Sous-programme 5
Utilisation de l'informatique et de la télématique
aux fins de l'intégration régionale

Stratégie

Paragraphe 18.16

À la fin de la première phrase, ajouter « des États membres ».

Sous-programme 6
Statistiques comparables permettant d'améliorer
la planification et la prise de décisions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

La réalisation b) devrait être libellée comme suit : « b) Meilleure aptitude des responsables des statistiques nationales à produire des statistiques et indicateurs sociaux ventilés par sexe dans des domaines spécialisés tels que la population, l'éducation et le chômage et dans d'autres systèmes statistiques, et les données requises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences internationales. »

Indicateurs de succès

L'indicateur a) devient a) i). Ajouter un indicateur a) ii) ainsi libellé : « Utilisation accrue de statistiques et d'indicateurs sectoriels, notamment en ce qui concerne l'intégration régionale des États Membres et d'indicateurs et de statistiques concernant de nouveaux domaines. »

À la fin de l'indicateur b) i), ajouter le membre de phrase « dans d'autres domaines spécialisés ».

Sous-programme 7
Promotion de la femme et renforcement du pouvoir
d'action des femmes

Stratégie

Paragraphe 18.20

Supprimer la dernière phrase.

Programme 19
Droits de l'homme

279. À sa 13^e séance, le 17 juin, le Comité a examiné le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 19)].

280. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 19 et a répondu aux questions posées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

281. Le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de plan-programme biennal a été bien accueilli. Il a été estimé que le plan était complet et que les objectifs et les stratégies étaient clairs.

282. L'importance de l'exercice universel des droits de l'homme a été affirmée. La priorité a été donnée à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

283. Plusieurs délégations ont demandé si le document avait été examiné, pour approbation, par un organe intergouvernemental. Le représentant du Secrétaire général a indiqué que le cadre stratégique avait été présenté à la Commission des droits de l'homme, mais qu'aucune décision formelle n'avait été prise.

284. On a estimé que le cadre stratégique proposé devait concorder avec le plan à moyen terme pour la période 2002-2005². D'autres questions ont été soulevées en ce qui concernait les changements notables apportés à l'orientation générale. On a aussi considéré que le plan-programme biennal se basait largement sur le suivi. Il a été noté que les propositions du Secrétaire général concernant la réforme ne procédaient pas de directives émanant d'un organe délibérant.

285. Il a été souligné qu'aucun sous-programme ne faisait référence à la société civile. On a par ailleurs accueilli avec satisfaction les progrès accomplis quant aux normes et aux instruments universels relatifs aux droits de l'homme.

286. La structuration des sous-programmes, notamment du sous-programme 4, a été favorablement accueillie. On a estimé que les réalisations escomptées étaient totalement conformes aux dépenses prévues. Il existait cependant dans le sous-programme 4 un hiatus entre l'objectif et les réalisations escomptées et il conviendrait d'établir un lien organique plus solide entre ces deux éléments.

287. La création du Service des procédures spéciales a été appuyée.

288. L'importance de la réforme des organes conventionnels et des procédures a été soulignée. Il a été relevé que la réforme et la rationalisation du système des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, y compris au moyen du réaménagement et de l'amélioration de l'ensemble des procédures d'établissement de rapports concernant les droits de l'homme, étaient importantes et nécessaires au renforcement de l'efficacité du système. On a estimé que le système actuel était par trop contraignant pour les États parties et qu'il fallait poursuivre les efforts de rationalisation grâce au dialogue, fondé sur le consensus, entre les États parties aux traités.

289. Les travaux du Service des activités et programmes, notamment en ce qui concerne les services consultatifs et la coopération technique, ont été bien accueillis. On a estimé que la réalisation escomptée a) et la stratégie a) du sous-programme 3 étaient quasiment identiques et qu'il convenait de les définir plus précisément.

290. On a mis en relief le respect de la souveraineté des États Membres, notamment au regard de la mise en œuvre du sous-programme 4.

291. Le Comité a souligné combien il était nécessaire de maintenir une volonté politique et une dynamique constantes aux niveaux national, régional et international afin de mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et a rappelé l'importance du renforcement de l'action nationale et de la coopération internationale à cette fin.

292. Le Comité a souligné que tous les organes, organisations et organismes concernés du système des Nations Unies devaient participer au suivi des grandes conférences, a prié les institutions spécialisées et les organismes apparentés de renforcer et adapter, dans le cadre de leurs mandats respectifs, leurs activités, programmes et stratégies à moyen et à long terme de façon à tenir compte de la suite donnée à ces conférences.

293. Le Comité a souligné aussi l'importance cruciale de mettre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies sur un pied d'égalité avec ceux issus des précédentes conférences mondiales des Nations Unies dans les domaines économique, social et des droits de l'homme.

294. Le Comité a noté avec une profonde préoccupation que les rapports du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour 2003 (E/CN.4/2003/111) et 2004 [E/CN.4/2004/L.11/Add.6 (annexe I)], concernant respectivement la répartition géographique des effectifs du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les fonctions de son personnel, faisaient clairement ressortir la surreprésentation incontestable d'une région et l'aggravation de ce déséquilibre. Le Comité a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires et d'accorder une attention particulière au recrutement, pour les postes vacants ou pour des postes supplémentaires au sein du Haut Commissariat, de candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, notamment des pays en développement, de façon à assurer une répartition géographique équitable tout en veillant prioritairement à pourvoir les postes de haut niveau et les postes d'administrateur, et à recruter des femmes.

295. Les amendements ci-après ont été proposés en ce qui concerne le programme 19 (Droits de l'homme) du cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 :

Orientation générale

Paragraphe 19.1

Dans la deuxième phrase, supprimer l'expression « ainsi que les propositions du Secrétaire général pour le renforcement de l'Organisation des Nations Unies (A/57/387 et Corr.1) et la résolution 57/300 du 20 décembre 2002 de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 19.3

Modifier la troisième phrase qui sera ainsi libellée : « L'accent sera mis sur l'objectif de promotion de la coopération internationale en faveur des droits de l'homme ».

Dans la quatrième phrase, supprimer le membre de phrase : « à répondre aux besoins en protection des personnes vulnérables » et remplacer l'expression « et d'autres organes compétents des Nations Unies » par « et par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ».

Paragraphe 19.4

Dans la deuxième phrase, supprimer le membre de phrase « en encourageant et en coordonnant l'action menée en faveur des droits de

l'homme à l'échelle de tout le système des Nations Unies » et remplacer « as well as » par « including » dans le texte anglais.

Dans la troisième phrase, supprimer le membre de phrase « conformément au rapport du Secrétaire général de 2002 sur la réforme ».

Sous-programme 1

Droit au développement, recherche et analyse

A. Droit au développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de la réalisation a) par le texte suivant : « Renforcement de l'appui fourni aux organes et organismes s'occupant des droits de l'homme pour faire en sorte qu'ils intègrent le droit au développement dans leurs activités relatives aux droits de l'homme ».

ou

Remplacer le texte de la réalisation a) par le texte suivant : « Meilleures prise en compte et intégration de la promotion et de la protection du droit au développement aux fins de sa pleine application, en particulier dans les programmes relatifs aux droits de l'homme et les programmes de travail pertinents des départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des principales organisations et instances nationales s'occupant de ces questions ».

Remplacer le texte de la réalisation b) par le texte suivant : « b) Conscience, connaissance et compréhension accrues du droit au développement ».

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur a) i) et remplacer le texte de l'indicateur a) ii) par le texte suivant : « a) Augmentation des activités des organes et organismes de défense des droits de l'homme faisant place aux questions liées au droit au développement ».

ou

Remplacer les indicateurs a) i) et ii) et l'indicateur b) par les paragraphes 19.7 a), b) et c), respectivement, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, à savoir :

« a) i) Mesure dans laquelle le droit au développement a été pris en compte dans les programmes de travail des départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées et des autres organisations intergouvernementales concernées et nombreux exemples de mesures concrètes prises en ce sens;

ii) Mesure dans laquelle ont été remplis les mandats relatifs au droit au développement confiés au Secrétariat, y compris la tenue de séminaires et d'ateliers organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, énoncés dans les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale, notamment les résolutions 55/2 et 56/95 sur la Déclaration du Millénaire et sur la suite à donner à ses

résultats, ainsi que dans les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme concernant le droit au développement;

b) Mesure dans laquelle les activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont contribué à mieux faire connaître et comprendre le droit au développement et ont par là même favorisé la pleine réalisation de ce droit, conformément à la Déclaration sur le droit au développement ».

Stratégie

Paragraphe 19.6

Remplacer les mots : « eu égard aux normes relatives aux droits de l'homme et aux décisions des organes directeurs » par le texte suivant : « conformément à la Déclaration sur le droit au développement (résolution 41/128 de l'Assemblée générale, annexe), aux résolutions et décisions ultérieures sur la question et à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne, en vue de faciliter la mise en œuvre des mesures que prendront les organismes des Nations Unies compétents, notamment les organes créés par traité, les institutions internationales de développement et de financement et les organisations non gouvernementales ».

Modifier le sous-paragraphe a) comme suit : « a) En plaçant le droit au développement au centre des activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme ».

ou

Modifier le sous-paragraphe a) comme suit : « a) En considérant l'application du droit au développement comme un droit qui fasse partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine, en assurant la réalisation de ce droit dans l'ensemble du programme relatif aux droits de l'homme, ainsi que par les institutions spécialisées et les organes conventionnels des Nations Unies ».

Supprimer les sous-paragraphe c) et d), le sous-paragraphe e) devenant le sous-paragraphe c).

Ajouter un nouveau sous-paragraphe d) libellé comme suit : « d) Promouvoir l'application du droit au développement à l'échelle nationale grâce à la coordination avec les responsables nommés par les États ».

Ajouter un nouveau sous-paragraphe e) libellé comme suit : « e) Recenser les obstacles à l'application du droit au développement aux niveaux national et international et sensibiliser le public à la teneur et à l'importance du droit au développement, notamment au moyen d'activités d'information et d'éducation ».

ou

Au sous-paragraphe c), remplacer le membre de phrase « éléments relatifs aux droits de l'homme » par les mots « éléments relatifs au développement humain ».

ou

Modifier le sous-paragraphe c) comme suit : « c) Promouvoir la compréhension et l'élaboration de méthodes visant à faciliter l'incorporation du droit au développement dans les activités des organes et organismes s'occupant des droits de l'homme ».

Modifier le sous-paragraphe d) comme suit : « d) Donner les moyens aux organes et organismes compétents de l'ONU d'aider les États Membres, à leur demande, à développer ou renforcer leurs capacités nationales dans le domaine du droit au développement ».

B. Recherche et analyse

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation a) : après le mot « femmes », ajouter les mots « et des enfants » et après les mots « personnes infectées par le VIH/atteintes du sida », ajouter le membre de phrase « , les migrants ».

Ajouter une nouvelle réalisation, dont l'énoncé sera libellé comme suit : « c) Conscience, connaissance et compréhension accrues de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b) après les mots « l'intolérance qui y est associée », ajouter le membre de phrase suivant : « y compris renforcement de l'appui aux mécanismes chargés de ces questions, qui ont été créés par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et augmentation du nombre de séminaires et d'ateliers organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission des droits de l'homme, ou en coopération avec le Haut Commissariat ».

Ajouter un nouvel indicateur c) libellé comme suit : « c) i) Nombre accru de consultations sur le site Web du Haut Commissariat.

ii) Nombre de nouveaux ouvrages publiés par le Haut Commissariat, leur diffusion, et évaluation par les usagers de leur qualité et de leur utilité ».

Stratégie

Paragraphe 19.7

Reformuler le sous-paragraphe a) comme suit : « a) Appuyer l'indivisibilité, l'interdépendance et la corrélation de tous les droits de l'homme, en apportant un soutien à la réalisation des mandats existants, en contribuant à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des nouvelles formes de discrimination en favorisant la primauté du droit et la démocratie, en luttant contre la pauvreté, en renforçant, aux niveaux national et international, la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels et en protégeant les femmes et les enfants, les personnes appartenant à des minorités, les populations autochtones, les

personnes handicapées, les personnes infectées par le VIH ou atteintes du sida, les migrants et les victimes de la traite; »

Modifier le sous-paragraphe c) comme suit : « c) Appuyer plus largement les travaux des mécanismes créés en vue de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et l'application des mesures proposées par les organes intergouvernementaux s'occupant de ces questions, et intégrer dans les services consultatifs et de formation, fournis aux pays sur demande, les mesures requises pour aller de l'avant ».

Sous-programme 2

Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme

Objectif de l'Organisation

Modifier l'énoncé de l'objectif de l'Organisation comme suit : « Apporter un soutien aux organes et organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme et faciliter leurs délibérations en assurant et en renforçant leur bon fonctionnement ».

ou

Fusionner les sous-programmes 2 et 4.

Créer un sous-programme dont les objectifs seraient les suivants :

« a) Renforcer la capacité des pays en développement d'adhérer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'en appliquer les dispositions;

b) Faire œuvre de sensibilisation sur le cadre international des droits de l'homme grâce à des séminaires, des ateliers et des campagnes médiatiques dans les pays en développement;

c) Offrir une formation dans le domaine du droit international relatif aux droits de l'homme aux autorités administratives, et favoriser le détachement de responsables des pays en développement au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;

d) Améliorer la capacité technique des pays en développement en leur fournissant l'infrastructure et les services nécessaires (ordinateurs, logiciels, bases de données) et en mettant au point des modules de formation nationaux sur les instruments relatifs aux droits de l'homme. »

Indicateurs de succès

À la fin de l'indicateur c), ajouter les mots « et soumission en temps opportun aux organes s'occupant des droits de l'homme des rapports établis par le Secrétariat en réponse aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme, conformément à la règle des six semaines régissant la publication des documents ».

Transformer l'alinéa c) modifié en sous-alinéa i) de l'alinéa c), et ajouter un nouveau sous-alinéa ii) libellé comme suit : « Qualité des services fournis par le Haut Commissariat et respect des délais prévus ».

Stratégie

Paragraphe 19.8

À l'alinéa b), insérer, après l'expression « procédures existantes », les mots « en consultation avec les États parties aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et ».

À l'alinéa d), insérer, après le mot « réduire », le texte « si besoin est et conformément aux directives des organes intergouvernementaux compétents ».

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

Incorporer le sous-programme 4 au sous-programme 3.

ou

Objectif de l'Organisation

Modifier l'énoncé de l'objectif de l'Organisation, comme suit : « Aider les pays qui en font la demande à renforcer leurs systèmes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer les alinéas a), b) c) et d) par les alinéas suivants :

« a) Offre de services consultatifs et d'une assistance technique et financière, à la demande des États concernés et, le cas échéant, d'organisations régionales de défense des droits de l'homme, en vue d'appuyer les initiatives et les programmes dans le domaine des droits de l'homme

b) Exécution des mandats confiés au Haut Commissariat par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme dans leurs résolutions et décisions en vue d'appuyer les mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme, en aidant les rapporteurs et représentants spéciaux, les experts indépendants et les groupes de travail relevant des organes directeurs à s'acquitter de leur tâche

c) Mieux faire connaître et comprendre l'ensemble des droits de l'homme, y compris le droit au développement »

Indicateurs de succès

Remplacer les alinéas a), b), c) et d) par les alinéas suivants :

« a) Nombre de demandes émanant d'États Membres et, le cas échéant, d'organisations régionales de défense des droits de l'homme, reçues et traitées par le Haut Commissariat concernant la fourniture de services consultatifs et d'une aide technique et financière, en vue d'appuyer des initiatives et programmes dans le domaine des droits de l'homme

b) Nombre de séminaires, d'ateliers et de cours de formation organisés par le Haut Commissariat ou bénéficiant de son appui, nombre de personnes ayant reçu une formation, de participants aux séminaires et ateliers et de bourses accordées, ainsi que données concernant leur répartition géographique et degré dans lequel ces activités ont contribué à la réalisation des objectifs du sous-programme

c) Opportunité, intérêt et pertinence des services consultatifs et de la coopération technique »

Stratégie

Paragraphe 19.9

Modifier l'alinéa a) comme suit : « a) Assurer l'efficacité des missions et présences sur le terrain en maintenant des contacts avec les gouvernements, entités du système des Nations Unies, organisations régionales et internationales, etc., concernés et en élaborant des programmes et des supports de formation à l'intention du personnel chargé des droits de l'homme en poste sur le terrain et en organisant des sessions de formation à ces droits à l'intention des services pertinents des opérations des Nations Unies sur le terrain ».

Modifier l'alinéa b) comme suit : « b) Dispenser des conseils et apporter un appui à des projets spécifiques de promotion du respect des droits de l'homme, ainsi qu'offrir une éducation et une formation dans le domaine des droits de l'homme par le biais de programmes de coopération technique destinés à mettre en place des institutions efficaces de défense des droits de l'homme, des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et des plans d'action nationaux complets. L'assistance sera fournie, à la demande des États Membres, au moyen de projets de coopération technique et par l'intermédiaire des bureaux extérieurs s'il y a lieu ».

À l'alinéa c), ajouter l'expression « au besoin » après le mot « renforcer ».

L'alinéa d) a trait au sous-programme 4.

Ajouter un nouvel alinéa e) libellé comme suit : « Sensibiliser aux droits de l'homme et diffuser des connaissances spécialisées dans ce domaine en organisant des cours de formation, des séminaires et des ateliers et en produisant une large gamme de matériaux pédagogiques, de formation et d'information ».

Sous-programme 4

Appui aux procédures thématiques d'établissement de faits relatifs aux droits de l'homme

Fusionner les sous-programme 4 et le sous-programme 3.

Objectif de l'Organisation

Modifier l'énoncé de l'objectif de l'Organisation comme suit : « Assurer le bon fonctionnement des mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme en aidant les rapporteurs et représentants spéciaux, les experts

indépendants et les groupes de travail relevant des organes directeurs à s'acquitter de leur tâche ».

Réalisations escomptées (Secrétariat) et indicateurs de succès

Supprimer toutes les réalisations et tous les indicateurs.

Stratégie

Paragraphe 19.10

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Aider les rapporteurs et représentants spéciaux, les experts indépendants et les groupes de travail relevant des organes directeurs à s'acquitter de leur tâche, notamment en s'informant au sujet des violations présumées des droits de l'homme et des situations concernant ces droits à l'examen et en fournissant un appui à des missions et à des réunions ».

À l'alinéa b) : Ajouter l'expression « s'il y a lieu » après les mots « la capacité des détenteurs de mandat de faire » et à la fin de l'alinéa, ajouter le texte « à la demande de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission des droits de l'homme ».

À l'alinéa d), supprimer l'expression « en particulier parmi les partenaires ».

Supprimer l'alinéa e).

Conclusions et recommandations

296. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale renvoie le programme 19 (Droits de l'homme) du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 à la Troisième Commission, pour examen et suite à donner, et que cette question soit soumise ultérieurement à la Cinquième Commission, aux fins d'examen, dans le contexte du cadre stratégique global proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du point intitulé « Planification des programmes ».**

**Programme 20
Opérations de protection et d'assistance
en faveur des réfugiés**

297. À sa 16^e séance, le 18 juin, le Comité a examiné le programme 20 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés) du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 20)].

298. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 20 et répondu aux questions posées pendant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

299. Le programme et la série d'activités entreprises, en particulier celles visant à réduire les déplacements de population et à offrir des solutions durables, ont été largement soutenus. À cet égard, on s'est déclaré favorable au développement du cadre dans lequel doivent s'inscrire des solutions durables, qui visent à assurer une

approche intégrée du rapatriement, de la réinsertion, du relèvement et de la reconstruction.

300. On a fait observer que la réalisation des objectifs énoncés dans le programme était essentielle pour le succès de la mission du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'accent mis par le programme sur les capacités et besoins particuliers des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés a également été favorablement accueilli. Le HCR a été prié instamment de mettre en œuvre, dans le cadre de ses opérations sur le terrain, les recommandations découlant des évaluations récentes des services destinés aux femmes, aux enfants et aux communautés.

301. L'importance des activités du HCR en faveur des déplacés a été soulignée. On a estimé que l'expression « déplacement forcé de population » était une expression générique qui englobait à la fois les réfugiés et les déplacés.

302. La question de l'insertion à l'échelon local a été examinée, de même que la notion d'autonomie, dont les objectifs étaient plus vastes que ceux de l'insertion locale puisqu'elle tenait aussi compte de la dignité des réfugiés. On a mis l'accent sur le respect de la dignité humaine, qui constituait un aspect fondamental des activités du HCR.

303. On a pris note du changement général d'orientation du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 par rapport au plan à moyen terme pour la période 2002-2005 ainsi que de la large place accordée à la protection. On a émis l'avis que le programme devrait être davantage axé sur la question du rapatriement.

304. Le fait que le HCR manque de personnel pour assurer la protection sur le terrain a suscité des inquiétudes. L'importance de la planification des interventions d'urgence de même que le rôle crucial de la coordination entre les intervenants sur le terrain ont été soulignés. La question de l'action du HCR en cas d'actes de violence de la part des réfugiés a été soulevée. On a expliqué que la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 autorisait l'expulsion d'un réfugié pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public (art. 32). On a déclaré que tout était mis en œuvre pour préserver le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés.

305. On s'est félicité de l'introduction pendant l'été de 2004, du nouveau système d'enregistrement normalisé (projet Profil) ainsi que de la prise des premières mesures pour mettre en œuvre un nouveau système de suivi de la gestion des finances et de l'approvisionnement.

306. On s'est déclaré préoccupé par l'absence d'accord uniforme sur l'interprétation du processus « Convention plus ». On a indiqué que le régime juridique des réfugiés était un régime international et que l'élaboration d'accords multilatéraux risquait de fragmenter un principe universel. On a expliqué que le processus « Convention plus » était un mécanisme pragmatique couvrant une série d'interventions (telles que la prévention et l'assistance) pour offrir des solutions durables aux réfugiés. On a souligné que tous les États devaient appliquer les normes internationales relatives au traitement des réfugiés, en particulier celles s'appliquant à leur retour.

307. On a estimé que le cadre logique pourrait être élargi en y incorporant des indicateurs de succès au niveau régional et en y introduisant une mention du niveau des textes portant autorisation du cadre du HCR visant à offrir des solutions durables. Il a en outre été proposé de réintroduire des éléments du cadre logique du projet de budget-programme pour la période 2004-2005.

Conclusions et recommandations

308. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 20 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 20.2

À la septième ligne, insérer, après « le HCR », le membre de phrase « , agissant en coopération avec le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies (voir résolution 58/153), ».

Paragraphe 20.5

À l'alinéa a), insérer « , y compris, le cas échéant, des accords » entre les membres de phrase « stratégies générales » et « s'inscrivant ».

Paragraphe 20.5

À l'alinéa e), insérer « de ses programmes de protection et » après « dans les divers aspects ».

Sous-programme 1

Protection internationale

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Reformuler la réalisation c) comme suit : « Meilleure protection des femmes et des enfants réfugiés ».

Indicateurs de succès

Ajouter un indicateur c) iii) libellé comme suit : « c) iii) Augmentation du nombre de fonctionnaires du HCR formés à la conduite à suivre face à des femmes et à des enfants ».

Dans l'indicateur e) i), insérer « de leur plein gré » après « retournent » et ajouter, après « forcé », « dans le cadre de programmes de rapatriement ».

Dans l'indicateur e) ii), remplacer « réinstallées dans des pays tiers » par « pour lesquelles des solutions durables sont trouvées ».

Remplacer l'indicateur e) iii) par le texte suivant : « iii) Augmentation du nombre d'acteurs participant à des activités visant à promouvoir l'autonomie des rapatriés et à apporter un appui aux pays hôtes et aux pays d'origine pour faciliter la recherche de solutions durables ».

Stratégie

Paragraphe 20.7

Dans la dernière phrase, insérer les mots « y compris, le cas échéant, » avant le membre de phrase « au moyen du processus “Convention plus” ».

Sous-programme 2 Assistance

Objectif de l'Organisation

Insérer le membre de phrase « jusqu'à ce que les bénéficiaires aient été effectivement réinsérés dans leur communauté d'origine, tout » après l'expression « dès qu'une situation d'urgence se déclare ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter les paragraphes suivants :

« d) Nouvelle amélioration des niveaux de préparation et de planification des interventions d'urgence du HCR;

e) Progrès dans le renforcement de la capacité locale de faire face aux problèmes de réfugiés;

f) Promotion de la coopération opérationnelle en vue de mieux aider les populations dont s'occupe le HCR, grâce au versement de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale, selon les principes du partage des charges et de la solidarité internationale ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a) i), supprimer « Dans les camps, » et ajouter, après « réfugiés », « mis en place par le HCR et autres améliorations quantifiables apportées par le HCR pour pourvoir aux besoins élémentaires des réfugiés ».

Reformuler l'alinéa b) comme suit : « b) Augmentation du nombre d'initiatives coordonnées prises par les organismes compétents des Nations Unies afin de répondre aux besoins des réfugiés et des personnes rentrées chez elle ainsi que des collectivités alentour ».

À l'alinéa b), remplacer « relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement » par « coordonnées prises par les organismes compétents des Nations Unies ».

Ajouter les alinéas suivants :

« d) Nombre de préparatifs et de plans d'urgence élaborés pour répondre aux situations d'urgence éventuelles concernant les réfugiés;

e) Nombre de pays recevant une assistance du HCR pour renforcer leur capacité de faire face aux problèmes de réfugiés;

f) i) Nombre d'organismes gouvernementaux apportant un soutien aux pays accueillant/réintégrant des réfugiés conformément à la stratégie de rapatriement, de réinsertion, de relèvement et de reconstruction du Haut Commissaire;

ii) Augmentation suffisante du montant des contributions volontaires versées par la communauté internationale;

iii) Nombre de réfugiés recevant une assistance et rapatriés ou pour lesquels d'autres solutions durables sont trouvées, le cas échéant ».

Stratégie

Paragraphe 20.9

Remplacer ce paragraphe par le nouveau texte ci-après :

« Dans ses activités d'assistance, le HCR s'efforcera de favoriser l'autonomie des rapatriés et, si possible, celle des réfugiés plutôt que d'accroître leur dépendance. En collaboration étroite avec ses partenaires, il a mis au point un cadre permettant d'offrir des solutions durables. L'objectif sera de veiller à ce que les activités d'assistance du HCR visent à apporter une solution durable à la situation des réfugiés. Les activités qui relèveront de ce cadre seront axées, selon que de besoin, sur les éléments suivants : i) mettre l'aide au développement et l'assistance humanitaire au service des réfugiés en ciblant davantage les pays et les zones qui accueillent un grand nombre de réfugiés sur de longues périodes; ii) mettre en place des programmes dits des "4R" en faveur des rapatriés et des personnes déplacées relevant du HCR (le lien pourra ainsi être assuré entre le rapatriement, la réintégration, le relèvement et la reconstruction). En outre, les programmes, grâce à une approche propre aux pays, offriront un cadre général à la coopération institutionnelle entre le HCR et ses partenaires du développement et feront partie intégrante des stratégies de transition; iii) promouvoir une stratégie de développement adéquate dans les régions où l'intégration locale des réfugiés est acceptable pour les pays hôtes. Le HCR mettra en œuvre ce cadre à travers, notamment, les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement dont il est membre et, pour ancrer le retour dans leur communauté d'origine des personnes déplacées par la force, il continuera de veiller à ce que les efforts de développement en général et l'aide humanitaire soient liés. À cet égard, il coopérera étroitement, lors de l'élaboration des programmes, avec les organismes de développement et les institutions financières internationales pour assurer une approche globale de la planification des programmes. »

309. Le Comité a souligné que l'aide visée au paragraphe 20.9 devait dans toute la mesure possible être additionnelle et ne pas entraîner de réaffectation d'une autre aide de quelque forme que ce soit dont le pays hôte bénéficierait sur le plan bilatéral ou multilatéral.

Programme 21

Réfugiés de Palestine

310. À sa 13^e séance, le 17 juin, le Comité a examiné le programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 21)].

311. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 21 et répondu aux questions soulevées durant son examen par le Comité.

Examen de la question

312. L'importance du règlement pacifique du problème palestinien et de la question du Moyen-Orient a été soulignée.

313. Un appui a été exprimé en faveur du programme 21 (Réfugiés de Palestine) du plan-programme biennal et il a été rendu hommage à la grande qualité des travaux de ce programme. On a pris note du rôle critique que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) jouait dans la fourniture d'une assistance aux 4,1 millions de réfugiés palestiniens enregistrés et dans la promotion de la stabilité dans une région troublée. On s'est félicité du rôle joué par l'UNRWA dans le renforcement des ressources humaines, compte tenu notamment des graves problèmes financiers et de la situation difficile qui régnait en Cisjordanie et à Gaza. L'utile appui des pays hôtes a été reconnu. Il a été dit que l'existence de l'UNRWA était temporaire, en attendant le règlement définitif du problème palestinien. Des questions ont été soulevées en ce qui concerne la définition de l'expression « réfugiés palestiniens qui remplissent les conditions requises », dont il est question au paragraphe 21.4 du programme, ainsi que dans la réalisation escomptée a) du sous-programme 3.

314. Des questions ont été posées sur le caractère adéquat du financement et sur d'éventuels revers dans la mise en œuvre du programme en raison d'une baisse des contributions. L'UNRWA a été encouragé à élargir sa base de donateurs, en particulier parmi les pays arabes. Tous les pays ayant la capacité de le faire ont été invités à verser des contributions en espèces ou en nature à l'UNRWA pour permettre à cet organisme, auquel les fonds font chroniquement défaut, de pleinement financer ses programmes tant ordinaires que d'urgence.

315. Il a été dit que les travaux de l'UNRWA se prêtaient à une budgétisation axée sur les résultats et que les indicateurs de succès étaient plus précis et très acceptables. Il a été pris note de la dernière phrase du paragraphe 21.3 du programme, qui se lisait comme suit : « Si les négociations de paix reprennent et aboutissent à un règlement, l'Office pourrait se voir confier de nouvelles tâches ». Une question a été soulevée sur la façon dont le plan stratégique quinquennal (2004-2008) de l'Office dont il était question au paragraphe 21.5 du programme, était lié au plan-programme biennal pour la période 2006-2007 actuellement à l'examen.

316. Un appui a été exprimé en faveur du programme d'éducation, en particulier des efforts visant à enseigner une culture de paix et de dialogue. On a aussi applaudi au programme de santé. On s'est félicité des services de secours et des services sociaux destinés en particulier aux enfants et aux handicapés. Le programme de microentreprise, en particulier à l'intention des femmes, a été encouragé.

317. On a constaté avec préoccupation que le programme ne tenait pas compte de toutes les activités prescrites pour l'UNRWA. On a souligné que les

recommandations de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale auraient dû être intégrées dans le programme comme elles l'ont été dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹.

Conclusions et recommandations

318. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 21.3 :

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 21.5 :

« ii) Réduction de la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants d'âge préscolaire ».

L'avant-dernière phrase devrait être libellée comme suit : « Dans chaque sous-programme, y compris l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel, les soins de santé maternelle et infantile, la prévention des maladies, la lutte contre la pauvreté et le microcrédit, l'Office s'est efforcé d'atteindre des résultats du programme conformes aux objectifs et aux engagements du système des Nations Unies, tels que les objectifs de développement fixés sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, les documents finals des grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies et les accords internationaux depuis 1992. »

À la fin de la dernière phrase, ajouter ce qui suit : « dans ses cinq domaines d'opération, notamment les services d'éducation, les services de santé, les services de secours, les services sociaux, et les programmes générateurs de revenus, et continuera d'entreprendre des projets pour améliorer l'infrastructure et les conditions socioéconomiques ».

Sous-programme 1

Enseignement

Objectif de l'organisation

Remplacer les mots « des enfants et des jeunes réfugiés de Palestine » par « des réfugiés de Palestine, en particulier des enfants et des jeunes ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Réviser la réalisation a) comme suit : « Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine à tous les niveaux ».

Stratégie

Paragraphe 21.6 :

Ajouter le nouvel alinéa f) suivant : « f) À fournir des services d'enseignement aux réfugiés de Palestine en fonction de leurs besoins et de leur identité et de leur héritage culturel et conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Sous-programme 2

Santé

Réalisation escomptées (Secrétariat)

À la fin de la réalisation c), ajouter : « et amélioration des installations d'approvisionnement en eau salubre à l'intérieur des locaux ».

Ajouter une nouvelle réalisation e) libellée comme suit : « e) Réduction des désordres nutritionnels ».

Indicateurs de succès

Renommer a) i) l'indicateur de succès a) et ajouter l'indicateur suivant : « ii) Pourcentage de femmes enceintes enregistrées auprès de services de soins de santé ».

Renommer c) i) l'indicateur de succès c) et ajouter l'indicateur suivant : « ii) Nombre de camps disposant d'installations d'approvisionnement en eau salubre à l'intérieur des locaux ».

Ajouter les indicateurs suivants :

« e) i) Réduction de la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire ».

Stratégie

Paragraphe 21.7 :

Ajouter le nouvel alinéa suivant : e) Améliorer l'efficacité de la distribution alimentaire ».

Textes portant autorisation

Ajouter :

Résolutions 331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1974.

Programme 22

Aide humanitaire

319. À ses 20^e et 21^e séances, les 22 et 23 juin, le Comité a examiné le programme 22 (Aide humanitaire) du projet de plan-programme biennal (A/59/6 (Prog. 22) et Corr.1).

320. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 22 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen de ce dernier par le Comité.

Examen de la question

321. Le rôle capital du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans l'exécution de tâches difficiles et complexes a été résolument appuyé et très apprécié. De même, l'objectif global du programme a été très bien accueilli. On a estimé qu'il fallait saluer l'action menée par le Bureau en vue de s'assurer que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, de promouvoir la prévention des catastrophes naturelles et de faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celles du relèvement et du développement.

322. Le contexte humanitaire avait beaucoup évolué et nombre de catastrophes et de conflits s'aggravaient, se prolongeaient et se compliquaient, a-t-on relevé.

323. On s'est félicité de l'idée de renforcer les capacités des États Membres afin de les aider à régler les questions liées à l'aide humanitaire. De même, on s'est réjoui de la proposition visant à appuyer la mise en place de capacités de planification effectives pour gérer la transition de la phase des secours à celles de la reconstruction et du développement. On a indiqué que la transition était absolument indispensable pour assurer que les efforts déployés par la communauté internationale se poursuivent à plus long terme.

324. On s'est dit préoccupé par l'augmentation considérable, au cours des dernières années, du nombre d'acteurs humanitaires, ce qui rendait la coordination d'autant plus importante et difficile. On a constaté qu'elle rencontrait encore des obstacles, surtout sur le terrain, et on s'est félicité de l'intensification des efforts de coordination au sein du système des Nations Unies. On a mis davantage l'accent sur la nécessité de promouvoir une concertation plus étroite entre les organismes régionaux et de favoriser le renforcement des capacités.

325. On a fait valoir que, bien que la question de la sécurité du personnel humanitaire ait été prise en compte dans les textes portant autorisation énoncés dans la résolution 58/122, il n'est pas fait état de la manière dont le programme réglerait cette question.

326. On a souligné qu'il importait de diffuser activement les enseignements tirés et les pratiques optimales afin de renforcer les capacités dans les pays exposés aux catastrophes.

327. On a fait observer que, malgré le caractère général de certains objectifs et stratégies, ils étaient dans l'ensemble acceptables.

Conclusions et recommandations

328. Le Comité a constaté que l'exécution effective du mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires exigeait que des fonctions soient exercées au Siège, notamment celles qui étaient liées à la coordination de l'aide humanitaire, à l'élaboration des politiques dans le cadre des activités humanitaires, au plaidoyer humanitaire, à l'analyse et à la diffusion de l'information, à l'appui sur le terrain et à la gestion des mécanismes interinstitutionnels et interdépartementaux concernés. Le Comité a

recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de lui faire, à sa soixantième session, des recommandations sur la façon dont on pouvait assurer l'exercice de fonctions clefs au Siège.

329. Le Comité a recommandé que la question des personnes déplacées dans leur propre pays soit plus systématiquement prise en compte dans les propositions de programme, étant donné que le Coordonnateur des secours d'urgence avait une responsabilité globale au sein du système des Nations Unies.

330. Le Comité a souligné qu'il importait de diffuser activement les enseignements tirés et les pratiques optimales afin de renforcer les capacités de prévention et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de préparation et de redressement en cas de catastrophes dans les pays qui y sont exposés.

331. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 22 (Aide humanitaire) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes.

Orientation générale

Paragraphe 22.2

À la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant :

« La principale responsabilité de la mise en œuvre d'activités de prévention des catastrophes incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et au Programme des Nations Unies pour le développement tandis que la responsabilité de la transition de la phase des secours à celles du redressement et du développement relève également des organisations qui font partie du Groupe des Nations Unies pour le développement. »

Sous-programme 1

Analyse des politiques

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Renommer l'indicateur b) en c) et ajouter la réalisation suivante : « b) Amélioration des capacités et des solutions mises en œuvre par les coordonnateurs humanitaires des Nations Unies pour la protection des civils ».

Indicateurs de succès

Renommer l'indicateur b) i) en c) i) et ajouter l'expression « et de méthodes d'action humanitaire » entre « principes directeurs » et « appliqués ».

Renommer l'indicateur b) ii) en c) ii) et le reformuler comme suit : « ii) Nombre de stratégies interorganisations approuvées mises en œuvre sur le terrain ».

Ajouter les nouveaux indicateurs de succès suivants :

« b) i) Élaboration de directives concernant la protection des civils

- ii) **Augmentation du nombre de coordonnateurs humanitaires des Nations Unies ayant reçu une formation en matière de protection des civils ».**

Stratégie

Paragraphe 22.4

Remplacer le membre de phrase « fondées sur les droits de l'homme, le droit international et les principes humanitaires » par « fondées sur le droit international humanitaire, les principes humanitaires, dont ceux reconnus dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et les droits de l'homme ».

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation a), remplacer l'expression « aux institutions opérationnelles » par l'expression « à toutes les institutions opérationnelles des Nations Unies ».

Ajouter une réalisation libellée comme suit : « e) Mobilisation et coordination rapides de l'aide internationale destinée aux pays touchés par des catastrophes naturelles ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a), ajouter l'expression « sur le terrain et au Siège » après « mécanismes de coordination ».

Dans l'indicateur b), ajouter « et assouplissement des conditions de financement, notamment en réduisant la part des contributions réservées à une utilisation particulière ».

Ajouter un indicateur libellé comme suit : « e) Acheminement de l'aide internationale vers le pays touché dans les 48 heures suivant la publication du rapport de situation et l'appel de fonds ».

Programme 23 Information

332. À sa 18^e séance, tenue le 21 juin, le Comité a examiné le programme 23 (Information) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 23)].

333. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 23 et répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

334. Le Comité a accueilli avec satisfaction la présentation du descriptif du programme 23 et remercié le Département de l'information des efforts qu'il avait consentis. Conscient de l'importance du rôle joué par les centres d'information des Nations Unies, il a encouragé le Département à continuer, par leur intermédiaire, à

comblent le fossé qui pouvait exister en matière de télécommunications dans leurs régions respectives. Il a jugé préoccupant le recours de plus en plus fréquent à des textes sur support électronique, qui risquait de rendre obsolète les textes imprimés. Le Comité a par ailleurs encouragé le Département à poursuivre ses émissions radiodiffusées dans lesquelles il voyait le moyen d'atteindre le public le plus large possible, en particulier dans le monde en développement.

335. Certains membres du Comité ont jugé qu'il y avait lieu d'apporter de nouvelles améliorations en particulier aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès, sur la base du plan à moyen terme pour la période allant de 2002 à 2005. Il fallait également progresser sur la voie de la parité de toutes les langues officielles afin de parvenir au multilinguisme aussi bien en ce qui concernait le site Web que la documentation de l'ONU.

336. Des précisions ont été demandées sur le sens des expressions « Consortium pour les acquisitions d'informations électroniques du système des Nations Unies » et « principaux organismes de radiodiffusion et de télévision ». Le Comité a pris acte des efforts consentis par le Département et des progrès qu'il avait accomplis dans le domaine des médias modernes. Il s'est déclaré préoccupé toutefois par la fracture numérique entre monde industrialisé et monde en développement, et que l'on observe en particulier en Afrique et dans de nombreux pays d'Amérique latine où l'utilisation de l'Internet n'est pas aussi répandue et où il est extrêmement important de réduire cette fracture.

337. Les amendements suivants ont été proposés au programme 23 (Information) du projet de plan biennal pour la période 2006-2007 :

Orientation générale

Paragraphe 23.1

Ajouter ce qui suit à la fin de la première phrase, après les mots « le plus large impact possible auprès du public » : « , en particulier en faisant en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et en veillant à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres ».

Dans la dernière phrase, remplacer « l'Assemblée et son organe subsidiaire » par « l'Assemblée, en particulier, les textes portant autorisation du présent plan-programme biennal, ainsi que ceux de son organe subsidiaire ».

Paragraphe 23.2

Reformuler la troisième phrase comme suit : « En tant que département responsable des politiques de communication de l'Organisation des Nations Unies, le Département de l'information coopère étroitement avec les départements clients au sein du Secrétariat et autres partenaires organiques du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe de la communication des Nations Unies, afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés dans un cadre de communication commun. »

Ajouter la phrase suivante après la troisième phrase : « Il veille à adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation, notamment sur l'examen annuel de l'impact de ses programmes. »

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : « La Bibliothèque Dag Hammarskjöld facilite l'accès à l'information des Nations Unies, en étroite collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies, notamment grâce au rôle moteur qu'elle joue à la tête du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et aussi grâce à ses propres produits et services. »

Nouveau paragraphe

Après l'actuel paragraphe 23.2, ajouter le texte suivant en tant que paragraphe 23.3 et renuméroter en conséquence tous les paragraphes qui suivent : « Comme indiqué à l'avant-dernier alinéa du préambule de la résolution 58/101 B de l'Assemblée générale, il convient de veiller en particulier à ce que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information, en veillant à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres. Le Département doit en outre continuer de s'efforcer d'éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans les produits d'information de l'Organisation. »

Sous-programme 1**Services de communication stratégique****Réalisations escomptées (Secrétariat)**

Remplacer la réalisation c) par la réalisation suivante : « c) Collaboration efficace avec les départements clients en vue de mettre au point des stratégies de communication sur des questions prioritaires » et ajouter les réalisations suivantes :

« d) Climat de communication et de coordination améliorée parmi les partenaires du système des Nations Unies

e) Sensibilisation accrue des publics à certaines questions thématiques clefs grâce à la mise en œuvre de stratégies de communication idoines

f) Poursuite de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies ».

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs c) i) et ii) et ajouter les indicateurs suivants :

« c) Augmentation du pourcentage de départements clients se déclarant satisfaits de la collaboration avec le Département

d) Augmentation du nombre d'activités menées en commun ou coordonnées avec des organismes membres du Groupe de la communication des Nations Unies

e) Augmentation du pourcentage de publics indiquant une sensibilisation accrue

f) Augmentation du nombre de régions ayant entamé le processus de régionalisation ».

Stratégie

Paragraphe 23.6

Ajouter les mots « , antennes, centres régionaux » après le mot « centres » et avant « et services ».

Paragraphe 23.7

À la fin de la première phrase, ajouter « , antennes, centres régionaux et services avant “d'information” ».

Paragraphe 23.8

Dans la première phrase, ajouter « dans la mesure du possible, » après « langues locales » et « , centres régionaux » après « centres » et avant « et services d'information ».

À la fin du paragraphe, ajouter les mots « et par les centres d'information régionaux ».

Paragraphe 23.9

Remplacer « composante information des missions de paix des Nations Unies » par « composante information des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies ».

Sous-programme 2

Services d'information

Objectif de l'Organisation

Ajouter « , le grand public » après les mots « organes d'information ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter la réalisation suivante : « c) Satisfaction quant à la mise à disposition des médias, des délégations, autres publics et relais d'information,

en temps voulu, d'informations et/ou de services fiables, objectifs et équilibrés ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a), ajouter l'indicateur suivant et renommer a) iii) l'indicateur de succès a) ii) : « a) ii) Augmentation du nombre d'émissions de radio distribuées directement aux stations de radiodiffusion, par langue et par région ».

Ajouter l'indicateur suivant : « c) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits de la mise à disposition en temps voulu d'informations et/ou de services fiables, objectifs et équilibrés ».

Stratégie

Paragraphe 23.10

Ajouter « , antennes d'information et centres d'information régionaux » après « centres d'information » et avant « des Nations Unies ».

**Sous-programme 3
Services de bibliothèque**

Objectif de l'Organisation

Ajouter « du grand public, » après « du Secrétariat, » et avant « des chercheurs ».

Indicateurs de succès

Ajouter « Augmentation du » au début de l'indicateur a) ii).

Ajouter « Augmentation du » au début de l'indicateur b) et les mots « à bien » dans l'indicateur b) entre les mots « menés » et « par ».

Stratégie

Paragraphe 23.14

À la fin du paragraphe, ajouter les mots « grâce au rôle moteur que joue la Bibliothèque à la tête du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies ».

Paragraphe 23.15

Dans la première phrase du paragraphe, ajouter « répondant à la demande de documents des Nations Unies sur papier et » avant « sans pour autant négliger les » et supprimer « les collections imprimées de documents » après les mots « négliger les ».

Paragraphe 23.18

Dans la première phrase du paragraphe, remplacer le mot « entreprendre » par le mot « coordonner »; ajouter « menés » entre « projets » et « en collaboration ».

**Sous-programme 4
Services de diffusion**

Indicateurs de succès

Ajouter « , par langue officielle » après « consultées » à la fin de l'indicateur b) iii).

Stratégie

Paragraphe 23.21

Dans la dernière phrase du paragraphe, remplacer « les publics visés » par « le grand public et les relais d'information ».

Conclusions et recommandations

338. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de transmettre le programme 23 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 à la Quatrième Commission (Politiques spéciales et décolonisation) pour examen et suite à donner et pour communication ultérieure à la Cinquième Commission aux fins de l'examen du cadre stratégique global pour la période 2006-2007, au titre du point intitulé « Planification des programmes ».

**Programme 24
Services de gestion et services d'appui**

339. À ses 9^e et 10^e séances, le 15 juin, le Comité a examiné le programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 24)].

340. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 24 et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

341. Le programme proposé a recueilli un large soutien. On a fait valoir que le plan-programme était plus stratégique et plus pragmatique que le programme actuel et que ses objectifs étaient plus concis. On a noté et approuvé la démarche dynamique axée sur les besoins des clients qui a été suivie lors de l'élaboration du plan-programme pour l'application des mesures de réformes de la gestion décidées par le Secrétaire général, l'accent étant mis sur un dialogue permanent et sur la responsabilisation des directeurs de programme et le respect des obligations liées à l'exercice des responsabilités qui leur incombent. D'un autre côté, on a fait observer que l'on devait trouver dans le programme un aperçu général des défis auxquels l'Organisation devait faire face dans le domaine de la gestion et pouvoir déterminer plus facilement si le cadre stratégique apportait des réponses satisfaisantes à ces défis. On a également noté et approuvé les efforts faits par le Département de la gestion pour continuer à renforcer et élargir les services communs entre l'ONU et les organismes des Nations Unies. Il a aussi été dit que le plan-programme proposé

pour les bureaux régionaux était trop général et pas suffisamment centré sur les questions qui leur étaient propres.

342. On a loué les efforts faits pour perfectionner le système de budgétisation axée sur les résultats en tant qu'instrument de gestion avec la mise au point d'un calendrier plus succinct et mieux défini, en insistant sur le fait qu'ils devraient être systématiquement poursuivis, et noté que la présentation du cadre logique était harmonisée dans l'ensemble du programme. Certains ont néanmoins estimé que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès demandaient à être affinés et que l'absence de niveaux de référence et d'indicateurs de résultats escomptés ne permettait pas au Comité d'évaluer la pertinence des réalisations escomptées proposées. On a souligné que la relation entre les réalisations escomptées proposées et les indicateurs de succès correspondants n'était pas toujours clairement établie.

343. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Services de gestion et administration de la justice), les mesures qui ont été prises en vue de déléguer davantage de pouvoirs aux responsables de la gestion des programmes pour les questions administratives ont été saluées, mais on a fait observer qu'il faudrait poursuivre ce processus et l'élargir de manière à inclure les opérations de maintien de la paix. On a aussi fait valoir que les objectifs de la composante « services de gestion » du sous-programme devraient être plus précis, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'exécution des tâches ainsi que sur l'efficacité et la productivité, et que la stratégie du sous-programme devrait être axée sur l'analyse des besoins des clients des départements et bureaux en vue d'améliorer les services. Pour ce qui est de la composante « administration de la justice », certains ont estimé que sa formulation devrait éventuellement être de nouveau remaniée au vu des conclusions probables de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 57/307 de l'Assemblée générale, auquel l'Assemblée devait procéder à sa cinquante-neuvième session.

344. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Planification des programmes-budget et comptabilité), certains intervenants ont estimé que les objectifs assignés à ce sous-programme n'étaient pas assez précis et que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès pourraient être mieux formulés. On a également fait remarquer que la recherche d'un accord sur le barème des quotes-parts ou l'adoption de ce barème par l'Assemblée générale était une tâche qui incombait à l'Assemblée et qu'il faudrait donc reformuler les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour l'élément e) de ce sous-programme, en mettant l'accent sur les améliorations à apporter dans le respect des délais de publication et la qualité des documents qui fondent dans une large mesure les décisions prises par les États Membres pour arrêter le barème des quotes-parts.

345. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), la nécessité d'affiner davantage les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour assurer une meilleure prise en compte des objectifs et de la stratégie qui caractérisent le sous-programme et établir un lien plus net entre ces réalisations et ces indicateurs a été soulignée. Certains ont déclaré qu'il serait souhaitable d'inclure l'amélioration des caractéristiques fonctionnelles du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et du système Galaxy parmi les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour ce sous-programme. Un intervenant a également estimé que les mesures prises par l'Administration pour motiver les

fonctionnaires devraient trouver un écho dans le plan-programme, étant donné que le personnel était le principal atout de l'Organisation. Enfin, on a fait observer qu'il serait peut-être nécessaire de remanier le sous-programme pour tenir compte des nouvelles directives que l'Assemblée générale pourrait adopter à sa cinquante-neuvième session après avoir examiné les questions relatives à la gestion des ressources humaines.

346. S'agissant du sous-programme 4 (Services d'appui), on a approuvé les initiatives prises par le Secrétaire général en vue de renforcer la sécurité et la sûreté des locaux de l'Organisation en insistant parallèlement sur la nécessité d'une meilleure coordination entre l'ONU et les organismes des Nations Unies. Certains étaient d'avis qu'il faudrait incorporer dans le plan-programme les conclusions de l'examen des propositions que le Secrétaire général devait soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, dans le cadre de la deuxième phase du renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies. À propos des technologies de l'information et des communications, certains se sont dits préoccupés par le fait que le plan ne prévoyait pas de coordination entre l'ONU et les organismes des Nations Unies pour les activités correspondantes et que les organismes en question continuaient de mettre au point des systèmes informatiques similaires et redondants. Par ailleurs, tout en reconnaissant qu'il était essentiel de veiller à ce que tous les projets liés aux technologies de l'information soient conformes aux normes publiées par le Conseil de l'informatique et de la télématique du Secrétariat, on a déploré un manque de clarté dans le lien établi entre la réalisation escomptée a) et l'indicateur de succès a).

Conclusions et recommandations

347. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport à sa soixantième session, et tous les deux ans par la suite, sur la contribution que le Département de la gestion apporte à l'amélioration des méthodes de gestion, y compris les mesures visant à accroître l'efficacité et la productivité, au Secrétariat.

348. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un plan avec un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'ONU, notamment en adoptant une approche à l'échelle du Secrétariat en vue de les rationaliser et de les automatiser, et de lui faire rapport à sa soixantième session sur le plan et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

349. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer les instruments qui permettent de déterminer le coût des activités et des produits et de lui faire rapport à sa soixantième session sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

350. Le Comité a recommandé que l'on envisage de réexaminer le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires en vue d'y apporter de nouvelles améliorations.

351. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 24 (Service de gestion et d'appui) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 24.3

Dans la première phrase, après les mots « mesures de réforme », insérer le membre de phrase « y compris celles approuvées par l'Assemblée générale, ».

A. Siège

Sous-programme 1

Services de gestion et administration de la justice

a) Services de gestion

Objectif de l'Organisation

Après le mot « Secrétariat », insérer le membre de phrase « aux fins de renforcer l'efficacité, la rationalité et la productivité, ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter une nouvelle réalisation c), libellée comme suit : « c) Amélioration des méthodes, instruments et techniques qui permettent d'évaluer l'efficacité et la productivité dans les fonctions de gestion et de service essentielles ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur c), libellé comme suit : « c) Nombre de points de comparaison et autres systèmes et instruments améliorés utilisés par le Secrétariat pour évaluer l'efficacité et la productivité et présentation de rapports à l'Assemblée générale à ce sujet ».

b) Administration de la justice

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Insérer les termes « équitable et efficace » avant le mot « respectant » et ajouter la lettre a) avant la réalisation considérée.

Ajouter une nouvelle réalisation b), libellée comme suit : « b) Mesures visant à assurer la participation des responsables de la gestion en temps voulu à l'administration de la justice ».

Indicateurs de succès

Changer en a) i) l'indicateur figurant déjà dans le texte et ajouter un nouvel indicateur a) ii), libellé comme suit : « ii) Augmentation du pourcentage de réactions favorables indiquant que le système d'administration interne de la justice est jugé équitable et efficace. »;

Ajouter un nouvel indicateur b), libellé comme suit : « b) Réduction sensible des retards ou des prolongations imputables à l'absence de réaction de la part des responsables de la gestion dans les affaires ».

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Insérer une nouvelle réalisation escomptée b), libellée comme suit : « b) Aider les États Membres à prendre, en toute connaissance de cause, des décisions sur des questions relatives au budget ordinaire »; et changer l'alinéa b) actuel en alinéa c).

Indicateurs de succès

Ajouter deux nouveaux indicateurs de succès b) i) et changer en c) l'indicateur b) actuel :

« b) i) Augmentation du nombre d'États Membres qui se déclarent satisfaits de la qualité des documents budgétaires »

ii) Respect intégral des délais fixés pour la publication des rapports ».

b) Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans la réalisation b), remplacer « Renforcement de la capacité des États Membres de prendre » par « Assistance aux États Membres pour leur permettre de prendre ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur b) i), remplacer le membre de phrase « pourcentage de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale » par « nombre d'États Membres ».

e) Recouvrement et traitement des contributions

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer la réalisation a) et changer les autres alinéas en alinéas a) et b).

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur de succès a) et autres alinéas en alinéas a) i) et ii) et b).

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

b) Valorisation des ressources humaines

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur de succès a) i).

**Sous-programme 4
Services d'appui**

b) Service des technologies de l'information et des communications

Stratégie

Paragraphe 24.21

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « La possibilité de remplacer progressivement les logiciels protégés par des plates-formes non exclusives pour les services informatiques et télématiques de l'Organisation sera analysée en vue d'évaluer à la fois les avantages – du point de vue de l'amélioration de la sécurité et de la fiabilité et des économies réalisées sur les redevances de licences – et les coûts associés à une telle approche. »

**Programme 25
Contrôle interne**

352. À sa 19^e séance, le 22 juin, le Comité a examiné le programme 25 (Contrôle interne) du plan-programme biennal proposé [A/59/6 (Prog. 25)].

353. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

354. Le Comité s'est félicité de la concision et de la qualité du plan-programme. Il a en outre salué les efforts faits pour que l'Organisation soit davantage axée sur les résultats.

355. On s'est demandé si les mesures qualitatives étaient les mieux adaptées aux activités de contrôle. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué qu'il avait consulté divers organes nationaux de contrôle et constaté que ses pratiques étaient compatibles avec les leurs.

356. Le Comité s'est inquiété des modifications apportées à l'orientation générale et aux objectifs du programme. Il a rappelé à cet égard que ceux-ci devraient pleinement refléter le mandat du Bureau, tel que l'Assemblée générale l'a approuvé par sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994.

357. On a estimé que les objectifs des trois sous-programmes étaient en dehors du champ des activités prescrites et ne mettaient pas suffisamment l'accent sur la responsabilité.

358. Certains ont constaté avec préoccupation qu'il n'était pas fait mention des États Membres dans les réalisations escomptées. On a toutefois fait observer que ceux-ci étaient mentionnés dans l'orientation générale et qu'il était fait référence aux organes délibérants dans la réalisation escomptée a) du sous-programme 1.

359. La structure organique actuelle a été mise en cause s'agissant des services de conseil de gestion. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué qu'un petit noyau de personnel, assisté par des experts, était un modèle à utiliser.

360. La nécessité de fournir la documentation en temps voulu et de veiller à la qualité de l'information a été soulignée, de même que l'importance d'atténuer les risques.

Conclusions et recommandations

361. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine le programme 25 (Contrôle interne) du plan-programme biennal proposé [A/59/6 (Prog. 25)] à sa cinquante-neuvième session.

Programme 26 Activités financées en commun

362. À sa 14^e séance, tenue le 17 juin, le Comité a examiné le programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 26)].

363. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme 26 et ont répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

364. Le projet de programme 26 (A-D) a bénéficié d'un soutien unanime. La valeur et l'importance des activités proposées dans le programme 26 ont été reconnues et l'accent a été mis sur le rôle de coordination qui échoit aux Nations Unies en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs définis par les États Membres.

365. On a estimé que l'approche de la budgétisation axée sur les résultats, mise en œuvre lors de l'élaboration des objectifs et de la stratégie du programme, avait permis de déterminer avec plus de concision et de clarté les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Parallèlement, il a été relevé que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès gagneraient à être définis de façon plus précise. On a aussi fait observer que l'absence de niveaux de référence et d'indicateurs de résultats escomptés ne permettait pas au Comité d'évaluer la pertinence et la mesurabilité des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats proposés. Il a également été indiqué que certains indicateurs de succès avaient été établis afin de mesurer la quantité du travail et qu'ils ne permettaient pas d'évaluer la qualité des résultats obtenus.

366. En ce qui concerne la composante A du programme 26, à savoir la Commission de la fonction publique internationale, si le rôle de la Commission dans le cadre du processus d'élaboration des politiques concernant la fonction publique internationale a été reconnu, il n'en demeure pas moins que selon certaines vues, les objectifs et le cadre logique de cette composante devaient également faire ressortir le rôle de coordination de l'Assemblée générale. On a aussi relevé que l'orientation et la stratégie générales de cette composante devaient mieux refléter les questions et problèmes nouveaux que pose le régime commun des Nations Unies et qui relèvent

de la compétence de la Commission, ainsi que le dialogue établi entre la Commission et les organisations participantes.

367. En ce qui concerne la composante B du programme 26, à savoir le Corps commun d'inspection, le programme proposé a été appuyé et les efforts déployés par le Corps commun pour changer ses méthodes de travail ont été salués. Selon certaines vues, il faudrait cependant que les activités du Corps soient davantage axées sur les résultats et que les réalisations escomptées puissent toutes être mesurées. On a par ailleurs estimé qu'il conviendrait peut-être, ultérieurement, de reformuler le programme proposé au titre de la composante B, afin de prendre en compte les résultats de la réforme du Corps commun d'inspection que l'Assemblée générale doit entreprendre à sa cinquante-neuvième session.

368. S'agissant de la composante C du programme 26, à savoir le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, on a estimé, tout en reconnaissant les efforts que déploie ce conseil pour assurer la coordination du système des Nations Unies, que le programme proposé devait privilégier, face aux défis qui se présentent au système des Nations Unies, une démarche intégrée qui se traduise, par exemple, par la formulation de propositions visant à évaluer les mesures de prévention ou de règlement des conflits et à renforcer la coopération des organisations intéressées en matière de sécurité du personnel, notamment sur le terrain. On a également fait observer que les réalisations escomptées devaient être axées sur l'efficacité des activités du Conseil. On a par ailleurs estimé que les réalisations escomptées et la stratégie proposée revêtaient un caractère trop général et trop ambitieux et qu'il convenait plutôt de mettre l'accent sur le partage des connaissances et l'efficacité des investissements réalisés dans le domaine de la technologie.

369. En ce qui concerne la composante D du programme 26, à savoir les mesures de sécurité interorganisations, les efforts soutenus que déploie le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en vue de renforcer le Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies sur le terrain a recueilli un appui unanime. On a estimé que l'orientation et les objectifs du programme relevant de la composante D devaient tenir davantage compte des nouveaux défis et menaces à la sécurité ainsi que des changements intervenus dans le domaine de la sécurité et que les organisations qui participent au Système de gestion des mesures de sécurité devaient contribuer activement à renforcer les mécanismes de sécurité sur le terrain. On a par ailleurs estimé qu'il convenait de reformuler les réalisations escomptées et les indicateurs de succès dans le but de renforcer la capacité du Coordonnateur pour les questions de sécurité de procéder à des analyses de risques et de lancer des interventions rapides. On a également estimé qu'il faudrait peut-être réexaminer et réviser le programme de la composante D à la lumière des résultats de l'examen des propositions du Secrétaire général auquel procédera l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, dans le cadre de la deuxième phase du renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des installations de l'Organisation des Nations Unies.

Conclusions et recommandations

370. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal, étant entendu que les composantes A, B et D du

programme pourraient être révisées à la lumière des décisions que l'Assemblée générale adoptera à sa cinquante-neuvième session.

371. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 9 de sa résolution 58/286, l'Assemblée avait décidé de reprendre l'examen de la question de la réforme du Corps commun d'inspection à sa cinquante-neuvième session, en vue d'adopter les mesures requises pour renforcer l'efficacité du Corps commun et lui permettre ainsi de réaliser ses objectifs.

372. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal, qui aura été au préalable modifié comme suit :

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Orientation générale

Paragraphe 26.7

À la deuxième phrase, *remplacer* les mots « objectifs de développement convenus sur le plan international ainsi qu'à garantir le suivi intégré et coordonné des principales conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, notamment » par les mots « objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des conférences internationales et réunions au sommet parrainées par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992 ».

À la troisième phrase, *supprimer* les mots « et sur la réforme du régime commun » et *insérer* le mot « et » entre les mots « système des Nations Unies » et « sur la gestion des ressources humaines », en supprimant la virgule qui suit les mots « système des Nations Unies ».

Indicateurs de succès

À l'indicateur a), *ajouter* les mots « et de projets ayant un impact stratégique » après le mot « complémentaires ».

D. Évaluation

1. Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

373. À ses 5^e et 6^e séances, les 8 et 9 juin, le Comité a examiné la note du Secrétaire général communiquant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/59/79).

374. Le représentant du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen du rapport par le Comité.

Examen de la question

375. Plusieurs délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction car il offrait un examen complet, détaillé et utile de la situation. Certaines ont jugé rassurant que l'organisation estime raisonnablement efficaces les mécanismes institutionnels sur lesquels repose la capacité d'évaluation, qui doit permettre de mieux lier les résultats des programmes et les ressources. Il a été noté que les idées présentées dans le rapport étaient judicieuses mais qu'on y faisait peut-être preuve d'un trop grand optimisme en ce qui concerne des capacités d'autoévaluation, vu l'exiguïté des ressources et l'absence d'une infrastructure spécialisée.

376. Le fait que les Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) ne sont guère respectés a été jugé préoccupant. Les délégations sont convenues avec le Bureau des services de contrôle interne qu'il était crucial que les responsables des évaluations soient des cadres supérieurs. Elles ont souligné l'importance de la mesure 2, qui préconise que l'on encourage les hauts fonctionnaires à montrer la voie, et en ont recommandé l'application immédiate.

377. Les délégations ont exprimé des doutes quant au bien-fondé et aux conséquences concrètes sur les politiques de l'Organisation dans le domaine des ressources humaines de l'exigence de nouvelles compétences en matière de contrôle et d'évaluation pour le recrutement et la sélection des directeurs de programme à la classe P-5 et aux classes supérieures. Certains ont craint que cela ne constitue un obstacle de plus au recrutement de nouveaux talents dans l'Organisation. On a souligné qu'il incombait à l'Assemblée générale d'examiner cette question à sa cinquante-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Gestion des ressources humaines ».

378. On a accueilli avec satisfaction le projet visant à établir un glossaire complet et un manuel, pas vers l'harmonisation dans l'Organisation. On a par ailleurs fait observer que l'amélioration de la capacité d'évaluation du Secrétariat supposait des ressources suffisantes, des outils commodes, une terminologie claire et harmonisée et, chez les hauts fonctionnaires, les compétences voulues en matière de contrôle et d'évaluation.

379. Les délégations se sont félicitées du lancement d'initiatives expérimentales visant à améliorer l'autoévaluation et ont demandé qu'à sa prochaine session, le Comité soit informé des progrès accomplis. La possibilité d'étendre ces initiatives pilotes à d'autres départements pour s'assurer de leur pertinence a par ailleurs été évoquée. On a souligné que les rapports sur les réalisations des programmes devaient correspondre aux résultats des évaluations et autoévaluations de ces mêmes programmes. De plus, on a demandé et reçu des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles trois programmes n'avaient pas répondu à l'enquête.

380. S'agissant du point c) de la proposition 2, on a observé que le cadre des délibérations des organes intergouvernementaux chargés de superviser les programmes et sous-programmes techniques relatifs aux résultats des évaluations importait peu, du moment que les rapports d'évaluation étaient étudiés à fond et que les résultats de ces examens étaient communiqués au Comité.

381. On a dit qu'un sujet pouvait faire l'objet d'une évaluation approfondie même s'il avait été étudié du point de vue de la gestion dans d'autres instances (comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires).

Conclusions et recommandations

382. **Le Comité a décidé de retenir le thème « affaires politiques » pour en faire une évaluation approfondie en 2006.**

383. **Le Comité a félicité le Bureau des services de contrôle interne pour la franchise et la transparence avec lesquelles il avait traité des questions relatives à l'exécution des programmes dans ses rapports sur les évaluations approfondies et les examens triennaux (E/AC.51/2004/3, E/AC.51/2004/4 et E/AC.51/2004/5 et Corr.1). Il a prié le Bureau d'inclure à l'avenir dans ses évaluations approfondies et thématiques et dans ses examens triennaux une brève section sur les questions pour lesquelles une orientation et un suivi par le Comité ou par d'autres organes intergouvernementaux compétents pourraient s'avérer utiles. Cette section devrait être consacrée aux questions pratiques et générales qui, de l'avis du Bureau, ne peuvent être réglées par le seul Secrétariat et requièrent le concours des organes intergouvernementaux.**

384. **Le Comité a pris note des mesures actuellement prises par le Secrétariat telles qu'énoncées dans le rapport aux points 1 b), 2 a), 3 a) et b) et 4.**

385. **Le Comité a pris note de la mesure 5 et rappelé que l'Assemblée générale n'avait pas adopté de politique sur la croissance des ressources.**

386. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner à sa cinquante-neuvième session les mesures 2 b) et c) au titre du point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines.**

387. **Le Comité a approuvé les propositions 2 a) et b) sur l'appui que doivent fournir les organes intergouvernementaux.**

388. **Le Comité a recommandé que le programme pertinent du projet de cadre stratégique soit examiné en même temps que la section correspondante du rapport sur l'exécution des programmes. Comme le rapport sur l'exécution des programmes a deux exercices de retard sur le projet de cadre stratégique, le Comité a recommandé que le Secrétariat présente des données officielles actualisées sur les parties pertinentes dudit rapport, étant entendu que ces données seraient également étudiées. Le Comité a souligné que conformément aux paragraphes 13 et 14 de la résolution 55/231 du 23 décembre 2000, l'évaluation de l'exécution du programme précédent devait tenir compte des grands facteurs externes qui peuvent aussi influencer les réalisations des différents programmes.**

2. Définition d'autres thèmes pour une évaluation thématique pilote

389. À sa 2^e séance, le 7 juin, le Comité a examiné la note du Secrétaire général communiquant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la définition d'autres thèmes pour une évaluation thématique pilote (E/AC.51/2004/2).

390. Le représentant du Bureau des services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

391. La proposition visant à procéder à des évaluations thématiques a été bien reçue et appuyée. On a dit que celles-ci permettraient de mesurer les effets cumulés des programmes à objectifs communs. On a fait remarquer que les avantages des évaluations thématiques examinés dans le rapport étaient importants et que les résultats de ces évaluations permettraient au Comité d'examiner la question de la coordination et de la coopération entre les programmes des Nations Unies. Par ailleurs, on fait remarquer que ces évaluations seraient utiles à la réforme du Secrétaire général visant à renforcer le suivi et l'évaluation ainsi qu'au nouveau processus budgétaire.

392. On a dit que le rapport du Bureau avait très précisément exposé les trois thèmes proposés pour l'examen, dont chacun présentait de l'intérêt pour les priorités de l'Organisation des Nations Unies. On a fait valoir qu'il conviendrait d'examiner lequel serait le plus apte à faciliter les travaux actuels et le renforcement de l'Organisation.

393. On a noté que ces évaluations thématiques ne remplaceraient pas les évaluations approfondies mais les complèteraient. On a par ailleurs fait remarquer que l'avantage comparé des évaluations thématiques était d'être axées sur un thème unique et intersectoriel, permettant ainsi une analyse plus systémique des programmes des Nations Unies à buts et objectifs communs.

394. Pour ce qui est du thème à choisir, les délégations ont souligné qu'elles étaient disposées à faire preuve de souplesse. Le plus vif intérêt a été soulevé par les deux premiers thèmes proposés : a) les systèmes d'information en appui à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale; et b) les liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière de développement.

395. On a constaté que le premier thème présentait plusieurs avantages et était particulièrement pertinent, attendu que le Secrétaire général devrait rendre compte en 2005 de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle était d'une grande urgence. On dit que ce thème conjugait les technologies de l'information et des communications au service du développement. On a aussi noté qu'il y avait eu une accumulation d'accords de développement conclus lors de divers sommets et conférences mondiaux et qu'il fallait en évaluer la mise en œuvre.

396. On a dit que le deuxième thème était directement utile à la Déclaration du Millénaire et porterait sur un large éventail de questions de développement, en particulier les objectifs en la matière. On a aussi fait remarquer qu'il serait fort utile de procéder à un vaste examen du développement et que la complémentarité entre les activités du Siège et celles des bureaux extérieurs était très importante.

397. On par ailleurs estimé justifié et utile le troisième thème concernant la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la prévention des catastrophes naturelles et aux interventions dans ce domaine, compte tenu en particulier de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui doit avoir lieu à Kobe (Japon) en 2005.

398. Plusieurs délégations ont émis le vœu de se concerter avec leurs collègues sur le choix définitif d'un thème. On a dit aussi qu'il serait utile d'examiner plus avant la question du thème à retenir pour l'évaluation thématique.

Conclusions et recommandations

399. **Le Comité a convenu que le Bureau des services de contrôle interne devrait entreprendre une évaluation thématique à présenter au Comité à sa quarante-cinquième session. Tout en faisant remarquer que tous les thèmes étaient importants et justifiés, le Comité a retenu celui-ci :**

« Les liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. »

3. Évaluation approfondie du programme « Administration publique, finances publiques et développement »

400. À ses 2^e et 3^e séances, le 7 juin, le Comité a examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme « Administration publique, finances publiques et développement » (E/AC.51/2004/3).

401. Le représentant du Bureau a présenté le rapport et répondu, avec le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, aux questions posées lors de l'examen du rapport.

Examen de la question

402. Un appui particulier a été apporté aux recommandations 1, 4 et 8. On s'est félicité du renforcement de la capacité de la Division à la suite de la récente restructuration, des progrès accomplis dans la diffusion de l'information et du rôle joué à cet égard par le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN) et de la participation des centres régionaux au Réseau. Compte tenu de l'évaluation positive du Bureau en ce qui concernait l'appui apporté par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement au Forum mondial « Réinventer l'État », on a estimé que cet appui devait être renforcé. En ce qui concerne l'amélioration du répertoire des pratiques optimales, on a été d'avis qu'il fallait procéder à une analyse critique des données et de l'utilisation des indicateurs modèles. On s'est inquiété de la faible progression des ressources de la Division, de la possibilité de doubles emplois entre la Division et le Programme des Nations Unies pour le développement, de la faible diffusion des produits, qu'il fallait améliorer au moyen d'une stratégie de diffusion plus efficace, et de l'absence d'une méthode bien arrêtée en ce qui concerne les pratiques optimales. On a noté avec préoccupation l'absence de centres de liaison de l'UNPAN dans certaines commissions régionales et la mauvaise qualité des liaisons Internet avec certains centres situés en Afrique. La recommandation 5 devait être étendue aux établissements universitaires et aux instituts de recherche intervenant dans le domaine de l'administration publique, ceux-ci devant être inclus dans une base de données mondiale qui permettra de se rapprocher davantage des dirigeants.

Conclusions et recommandations

403. Le Comité a recommandé d'approuver les recommandations figurant dans l'évaluation approfondie du programme « Administration publique, finances publiques et développement », étant entendu que la recommandation 2 serait libellée comme suit :

Recommandation 2

Promouvoir les travaux sur la coopération internationale en matière fiscale du Bureau du financement du développement

Le Département des affaires économiques et sociales devrait faire en sorte que le Bureau du financement du développement accorde l'attention et l'appui voulus aux travaux portant sur la coopération internationale en matière fiscale et prête aux gouvernements un appui dans ce domaine.

404. Le Comité a pris note des observations du Secrétaire général figurant au paragraphe 44 du document E/AC.51/2004/3 concernant la nécessité de réorienter le programme d'assistance technique de la Division et, à cet égard, a rappelé qu'au paragraphe 48 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a été prié de procéder à un examen approfondi et détaillé du programme ordinaire de coopération technique et de soumettre des propositions appropriées à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

405. En ce qui concerne la recommandation 1, le Comité a convenu que, dans le cadre de la tâche qui lui incombe de travailler au vaste thème qu'est le renforcement des systèmes et des institutions d'administration publique en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement devrait s'employer à améliorer l'efficacité et la portée de ses activités en appliquant les trois critères spécifiés au paragraphe 61 du document E/AC.51/2004/3 lors de l'élaboration de son futur programme de travail, et que le Secrétaire général devrait faire des propositions à l'Assemblée générale, en cas de besoin.

406. Le Comité a souligné le rôle décisif des commissions régionales dans la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne la mise en place d'UNPAN. Le Comité a félicité les commissions régionales qui avaient déjà créé des centres de liaison efficaces de l'UNPAN et a recommandé à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement de redoubler d'efforts pour établir des relations de travail avec les autres commissions régionales.

407. Le Comité a pris note de la contribution efficace apportée par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement au Forum « Réinventer l'État », qui avait été une occasion importante de susciter l'intérêt des dirigeants et des autorités supérieures des pays à l'égard des objectifs du programme et a appelé à poursuivre ce partenariat à l'occasion des prochaines sessions du Forum mondial.

408. Le Comité a recommandé, en relation avec la recommandation 5 intitulée « Élaborer une stratégie d'information » que la Division continue de faire participer les dirigeants nationaux présents et futurs par une stratégie d'information et de communication ciblant les établissements d'enseignement,

y compris les écoles d'administration publique préparant aux diplômes des premier, deuxième et troisième cycles et les organisations de la société civile dans le monde.

409. Le Comité a souligné que l'application de la recommandation 4 n'impliquerait pas l'établissement d'indicateurs de mesure de la performance globale de l'administration publique des États Membres.

4. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session sur l'évaluation approfondie du développement durable

410. À sa 3^e séance, le 7 juin, le Comité a examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session sur l'évaluation approfondie du développement durable (E/AC.51/2004/4).

411. Le représentant du Bureau a présenté le rapport. Des représentants du Bureau et de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ont répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport du Comité.

Examen de la question

412. Les membres du Comité se sont félicités des importants progrès réalisés dans l'application des recommandations et des améliorations déjà constatées. Ils ont jugé le rapport du Bureau à la fois équilibré et fidèle. L'évaluation globale que renferme le rapport a rencontré une adhésion générale.

413. Les membres du Comité ont félicité la Division du développement durable des efforts qu'elle a déployés pour appliquer les recommandations, en particulier pour l'action qu'elle a menée en vue de redynamiser la Commission du développement durable, les initiatives qu'elle a prises pour s'assurer de la participation des grands groupes et pour renforcer les partenariats au sein de l'Organisation et pour avoir étoffé son site Web. Ils ont estimé que le site Web pouvait servir davantage à échanger les données d'expérience recueillies au niveau national sur le développement durable.

414. À propos de la recommandation 2 visant à mieux faire comprendre la notion de développement durable, il ont jugé préoccupant qu'on n'ait toujours pas de définition commune de cette notion. Ils ont considéré qu'il fallait s'y employer davantage et que la diffusion d'informations sur la notion de développement durable était d'une importance capitale.

415. Au sujet de la recommandation 3 sur la simplification des modalités de présentation des rapports, les membres du Comité ont invité la Division à en tenir plus compte dans le cas des rapports nationaux en aidant les pays à faire face à leurs obligations en la matière tout en donnant la priorité aux diverses structures nationales prévues à cet effet et en insistant plus sur la qualité que sur la quantité.

416. Les membres du Comité ont estimé que la Division devait continuer à assurer la coordination au sein de l'ONU à l'instar de la fonction de secrétariat du Groupe de l'ONU sur l'Eau qu'elle assure. Ils ont en outre estimé que la Division devrait

renforcer davantage sa coordination interinstitutions et qu'elle était particulièrement bien placée pour harmoniser les efforts disparates faits dans le domaine du développement durable.

417. Ils ont par ailleurs fait remarquer qu'il fallait continuer à appuyer les programmes nationaux de développement durable et à fournir aux pays l'assistance technique nécessaire. Ils ont invité la Division à mieux faire connaître son programme d'assistance technique.

418. Les membres du Comité se sont inquiétés de la découverte par le Bureau des services de contrôle interne (par. 34) de l'existence de lacunes dans les indicateurs utilisés pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

Conclusions et recommandations

419. Le Comité a recommandé d'approuver les conclusions de l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par lui à sa quarante et unième session sur l'évaluation approfondie du développement durable (E/AC.51/2004/4).

420. Le Comité a souligné que la Division du développement durable devait continuer à rechercher une définition commune de la notion de développement durable intégrant ses aspects sociaux, économiques et environnementaux conformément à la résolution 57/253 de l'Assemblée générale.

421. Le Comité a également souligné que la Division devait réfléchir à une conception multisectorielle du développement durable et continuer de promouvoir une coopération interinstitutions effective.

422. Le Comité a souligné que la réalisation des objectifs de développement durable dépendait de la collecte et l'analyse effectives des données sur les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, sur une base facultative, et selon les priorités et stratégies nationales. Par ailleurs, Comité a invité la Division à continuer d'éviter que les rapports que doivent établir les pays ne fassent double emploi avec ceux d'autres organes du système des Nations Unies.

5. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population

423. À sa 3^e séance tenue le 7 juin, le Comité a examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population (E/AC.51/2004/5 et Corr.1).

424. Le représentant du Bureau présenté le rapport et répondit, avec le Directeur de la Division de la population du Secrétariat, aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen de ce document.

Examen de la question

425. Les membres du Comité ont accueilli avec intérêt l'analyse sans détour présentée dans le rapport. Ils se sont félicités des progrès réalisés par la Division de la population dans son approche interdisciplinaire des questions démographiques et salué ses efforts de collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et les commissions régionales. Ils ont insisté dans ce contexte sur la nécessité de coopérer plus étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population. Ils ont souligné la corrélation entre la recherche démographique et la collecte de données démographiques et le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et souscrit à la conclusion du Bureau [voir *ibid.*, par. 25 relatif à l'application de la recommandation 9 c) du Comité] selon laquelle les interactions complexes entre la dynamique de la population et la pauvreté devaient être étudiées plus avant. Certains se sont interrogés sur le rôle des programmes démographiques dans la promotion de la sécurité commune. On a déploré que les projections urbaines n'aient pas été ventilées par sexe et par âge comme il avait été suggéré dans la recommandation 9, en soulignant que des ressources suffisantes auraient dû être mobilisées pour permettre la pleine application de cette recommandation. Le Comité a pris acte de la constatation selon laquelle la restructuration des commissions régionales avait donné des résultats mitigés.

426. Certains membres du Comité ont considéré que vu la forte réciprocity entre les problèmes démographiques et les problèmes économiques et sociaux tels que la santé et l'assainissement et la condition de la femme, dont dépendait grandement la sécurité commune, il était impératif de promouvoir cette dernière dans le Programme relatif à la population.

Conclusions et recommandations

427. Le Comité a recommandé l'approbation de la conclusion de l'examen triennal de l'application des recommandations qu'il avait formulées à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population (E/AC.51/2004/5 et Corr.1).

428. Le Comité a estimé qu'il importait de rassembler, d'accumuler et d'analyser des données de base sur les pays pour appuyer toute stratégie démographique, ainsi que pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

429. Le Comité s'est félicité que la Division de la population coopère avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et d'autres organes régionaux et internationaux afin d'obtenir des données fiables aussi récentes que possible et l'a encouragée à renforcer encore son mécanisme de coopération.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2003

430. À ses 7^e, 8^e et 22^e séances, les 10, 14 et 24 juin, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) pour 2003 (E/2004/67). Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions posées durant son examen par le Comité.

Examen de la question

431. Le Comité a relevé que le rapport d'ensemble pour 2003 présentait deux changements importants, à savoir que l'on y indiquait la suite donnée à la première session de 2004 du CCS et que l'on y mettait davantage l'accent sur les résultats et les réalisations, comme l'avait demandé le Comité durant sa quarante-troisième session³. Les questions sur lesquelles se sont penchés le CCS et ses comités de haut niveau, dans le domaine du programme et dans celui de la gestion, en 2003 et au début de 2004, sont passées en revue dans le rapport. En ce qui concerne le programme, on a surtout veillé à assurer la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies pour mettre en application la Déclaration du Millénaire s'agissant du développement durable et de la suite à donner au Sommet mondial pour le développement durable. Le CCS s'est également penché sur d'autres questions : financement du développement et suite à donner à la Conférence de Monterrey, lutte contre la criminalité transnationale, réduction de la fracture numérique, VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance, appui au développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à l'échelle du système, et prévention des conflits armés. En ce qui concerne la gestion, le CCS a réfléchi aux questions suivantes : renforcement du système de gestion de la sécurité, création d'un corps de hauts fonctionnaires, remise en service du Réseau Finances et budget, renforcement des services communs, et élaboration de projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication visant à développer la communication et la mise en commun de l'information entre les organismes du système.

432. Le Comité s'est félicité de la manière dont l'information était présentée dans le rapport et notamment de l'énoncé d'informations récentes sur la coopération interorganisations, notant que la présentation générale et le contenu avaient été améliorés. Il a noté que la coordination interorganisations était désormais plus transparente, ce qui avait contribué à renforcer le dialogue avec les États Membres. Il a aussi réaffirmé que le CCS était le principal organe de coordination au sein du système des Nations Unies, sa mission étant de faire en sorte que les actions engagées pour donner suite aux mandats et décisions des organes intergouvernementaux soient coordonnées et cohérentes à l'échelon du système. Des membres du Comité ont suggéré que dans ses futurs rapports annuels, le CCS rende compte des résultats de ses efforts de coordination interorganisations et indique dans quelle mesure les organisations du système coordonnent leur action.

433. Le Comité s'est félicité de l'accent mis sur l'effort de coordination nécessaire à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Il a rappelé que, s'agissant de l'application de la Déclaration du Millénaire et de la suite donnée aux autres conférences et sommets des Nations Unies, ainsi que des rapports à leur sujet, il fallait éviter les doubles emplois et veiller à la complémentarité de l'action du CCS et des autres organes interorganisations, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement et les comités exécutifs de l'ONU. Le bilan complet par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui doit avoir lieu en 2005, était envisagé comme un moyen de renforcer les liens entre les différents engagements pris en matière de développement durable et de mieux assurer la coordination du suivi. Le Comité a invité instamment toutes les organisations compétentes à apporter leurs contributions, au bilan de 2005, dans les délais voulus.

434. Des membres du Comité ont insisté sur le fait que la croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté constituaient des éléments essentiels du suivi interorganisations du Sommet mondial pour le développement durable. Ils ont aussi insisté sur le rôle que jouaient la science et la technique et les droits de propriété intellectuelle dans le développement durable. Le Comité a approuvé les principes généraux adoptés par le CCS concernant le suivi du Sommet, en particulier l'accent mis sur la mise en œuvre à tous les niveaux et l'idée de maximiser l'appui fourni aux cycles d'application de deux ans adoptés par la Commission du développement durable. Il s'est félicité des décisions prises par le CCS concernant les mécanismes de collaboration interinstitutions dans les domaines des ressources en eau, de l'énergie, des océans et des zones côtières, et a demandé à être tenu informé des progrès de leur fonctionnement dans ces différents domaines. Une suggestion ayant été faite au sujet de la constitution d'une équipe spéciale du CCS pour coordonner l'action du système des Nations Unies dans la lutte contre la faim, on a expliqué que des travaux interorganisations avaient déjà eu lieu dans ce domaine sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du mandat confié à cette organisation par le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet du Millénaire. En outre, le réseau créé en 1997 à l'échelle du système sur le développement rural et la sécurité alimentaire – qui regroupe 20 organismes des Nations Unies, demeurait le principal mécanisme interinstitutions permettant de coordonner les efforts en vue de réaliser les objectifs de « la nourriture pour tous » et de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Le Comité a par ailleurs demandé des précisions sur la teneur des accords de collaboration interinstitutions relatifs au suivi du Sommet mondial pour le développement durable et sur les modalités d'interaction avec les parties prenantes extérieures au système des Nations Unies.

435. Le Comité a pris note de l'action engagée par le système des Nations Unies à la suite de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il a été fait observer que le jugement porté dans le rapport au sujet des engagements et décisions pris à la suite de cette conférence ne tenait pas pleinement compte des nombreuses initiatives déjà engagées par les pays développés. Il a été suggéré à propos de l'étude des flux de ressources par le Comité de haut niveau chargé du programme que celle-ci devrait mettre en avant le lien entre les politiques nationales et l'ampleur du commerce et des investissements et entre les principes issus du Consensus de Monterrey et les flux de ressources. On a indiqué qu'il fallait

simplifier et harmoniser les règles, les procédures et les méthodes de travail des organisations du système et les aligner sur celles des pays partenaires.

436. Le Comité a réaffirmé son appui aux efforts interorganisations menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour lutter contre la criminalité transnationale. Il a souligné que les diverses mesures de lutte contre la criminalité transnationale prise par l'Office et les autres organismes compétents du système devaient faire l'objet d'une coordination étroite, en particulier s'agissant des périodes d'après conflit et de la lutte contre l'épidémie de VIH/sida dans les prisons. Le Comité a aussi exprimé son appui en faveur de la ratification et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

437. On a relevé que le CCS avait qualifié de succès la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et que des travaux avaient été entrepris dans le système des Nations Unies pour faire progresser l'application du Plan d'action. Le Comité a encouragé le CCS à poursuivre ses efforts en vue de contribuer à réduire la fracture numérique, notamment en soutenant l'action menée par les pays en développement pour avoir davantage accès aux technologies de l'information et des communications grâce à la formation et à l'éducation, au renforcement des capacités, à l'amélioration de la connectivité et de l'accès à l'Internet ainsi qu'au perfectionnement des infrastructures informatiques.

438. En ce qui concerne le VIH/sida, le Comité a pris note des nombreux problèmes que pose la pandémie de sida et félicité le CCS d'aborder la crise du VIH/sida dans l'optique des liens qui l'unissent à celles de la sécurité alimentaire et de la gouvernance. Il a été suggéré qu'on tienne le Comité informé des progrès réalisés dans l'application des mesures adoptées par le CCS (mesures institutionnelles et réorientation des programmes) pour répondre à cette triple menace.

439. Le Comité s'est félicité du rang de priorité élevé que le CCS continue d'accorder à l'appui efficace et coordonné du système des Nations Unies au développement durable de l'Afrique, notamment au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il a pris note des progrès qui avaient été faits par les cinq groupes thématiques interinstitutions (développement de l'infrastructure; gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida) dans la coordination de l'appui de l'ONU au NEPAD. Il a été demandé que l'on renforce l'appui du système des Nations Unies en suscitant davantage de synergies entre les groupes thématiques, en intégrant la question du VIH/sida, celle de l'égalité des sexes et celle des droits de l'homme à toutes les activités des groupes thématiques, en accordant un soutien plus important à la Commission de l'Union africaine et au NEPAD, et en clarifiant les rôles et responsabilités respectifs des divers organismes intervenant aux niveaux régional et sous-régional en Afrique.

440. On s'est félicité du regain d'intérêt que suscite au niveau interinstitutionnel la question de la prévention des conflits armés, et on a approuvé les efforts du CCS pour mettre en place à l'échelon du système un dispositif sur la prévention des conflits armés se fondant sur des démarches globales et pluridimensionnelles axées sur le pays et faisant appel au dialogue et à une meilleure circulation de l'information entre les organisations compétentes. Le Comité a encouragé le CCS à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

441. S'agissant des questions de gestion, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par les menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies. Il s'est félicité de l'attention de plus en plus grande que le CCS porte à la question et s'est déclaré tout à fait favorable aux mesures qui visent à renforcer la sécurité du personnel en unifiant et en coordonnant étroitement les services de gestion de la sécurité au moyen d'une répartition clairement définie des attributions et des responsabilités, en assurant une formation à tout le personnel, et en impliquant davantage les administrateurs de haut rang, au Siège et dans les bureaux extérieurs. Le Comité a invité instamment le CCS à continuer d'examiner les politiques relatives aux locaux communs, de suivre l'élaboration des plans de préparation aux interventions d'urgence en veillant notamment à ce qu'ils soient tous de même qualité, et d'encourager les hauts responsables des organismes des Nations Unies à prendre au sérieux leurs responsabilités en matière de sécurité. Il a par ailleurs demandé au CCS de faire en sorte que les dispositions voulues soient prises au niveau interorganisations pour financer le coût d'une meilleure gestion de la sécurité.

442. S'agissant des questions financières, le Comité s'est félicité de l'attention accrue accordée à l'élaboration d'un programme de travail interinstitutions plus dynamique dans les domaines financier et budgétaire, qui doit être exécuté par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.

443. À propos de la demande du Comité tendant à ce que le CCS facilite l'échange d'informations sur l'évaluation des résultats et de l'exécution des programmes, l'évaluation de la productivité des fonctions de service, et la collaboration en matière de gestion des conférences, on a fait observer que ces questions faisaient déjà l'objet de consultations interorganisations dans le cadre du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, ces consultations visant plus particulièrement à une meilleure harmonisation de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats. Pour ce qui était de la gestion des conférences, les efforts initiaux portaient sur la collaboration entre les interprètes freelance. Il est prévu que le Comité de haut niveau prenne de nouvelles initiatives en 2004 pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience sur ces questions.

444. S'agissant de la création d'un corps de hauts fonctionnaires, des délégations se sont interrogées sur le lien entre la décision prise par le CCS de créer ce corps de hauts fonctionnaires et la résolution 57/285 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de revoir la proposition qu'elle avait formulée à ce sujet et a indiqué qu'elle avait l'intention de se pencher sur la question à sa cinquante-huitième session.

445. Une délégation a fait observer que le CCS, en prenant sa décision, n'avait pas tenu compte de l'avis de l'Assemblée générale sur la question de la création d'un corps de hauts fonctionnaires puisque dans sa résolution 57/285 l'Assemblée n'avait pas approuvé la recommandation de la CFPI à ce sujet et avait clairement indiqué son intention de poursuivre l'examen de la question et qu'en outre la CFPI elle-même envisageait le corps de hauts fonctionnaires comme une composante interinstitutions du régime commun, qui relèverait donc de sa responsabilité. La délégation a indiqué que la décision de créer ou non un service commun était toujours entre les mains de l'Assemblée, laquelle n'avait pas encore reçu de recommandation de la CFPI à ce sujet.

446. D'autres délégations ont loué le Secrétaire général et le CCS de leur initiative, qui était un moyen de renforcer les capacités de gestion et de direction dans l'ensemble du système.

Conclusions et recommandations

447. Le Comité a pris note du rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2003 (E/2004/67), sous réserve des observations qui suivent. Il s'est félicité de la manière dont les informations étaient présentées dans le rapport et notamment de l'énoncé d'informations récentes sur la coopération interorganisations, notant que la présentation générale et le contenu avaient été améliorés.

448. Il a réaffirmé que le CCS était le principal organe de coordination au sein du système des Nations Unies, sa mission étant de veiller à ce que les actions engagées pour donner suite aux mandats et décisions des organes intergouvernementaux soient coordonnées et cohérentes à l'échelon du système.

449. Le Comité a souligné combien il importait de coordonner efficacement la lutte contre la faim à l'échelon du système et a recommandé que le CCS fasse figurer dans son rapport d'ensemble pour 2004 des informations sur les mécanismes mis en place à cet égard et sur toute autre initiative qui serait envisagée.

450. Le Comité a noté que le CCS continuait d'accorder un rang de priorité élevé à l'appui efficace et coordonné du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, il a demandé que soit renforcé l'appui du système des Nations Unies notamment en suscitant davantage de synergies entre les groupes thématiques, en intégrant la question du VIH/sida, celle de l'égalité des sexes et celle des droits de l'homme à toutes les activités des groupes thématiques, en accordant un soutien plus important à la Commission de l'Union africaine et au NEPAD, et en clarifiant les rôles et responsabilités respectifs des divers organismes intervenant aux niveaux régional et sous-régional en Afrique. Il s'est félicité de l'intention du CCS d'effectuer un examen approfondi de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat en vue de renforcer cet appui.

451. Le Comité a approuvé les efforts du CCS pour créer à l'échelon du système un dispositif sur la prévention des conflits se fondant sur des démarches globales et pluridimensionnelles axées sur le pays et faisant appel au dialogue et à une meilleure circulation de l'information entre les organisations compétentes. Il a encouragé le CCS à poursuivre dans cette voie.

452. Le Comité a de nouveau exprimé sa profonde préoccupation devant les menaces croissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et a réaffirmé son plein appui aux efforts entrepris pour renforcer le système de gestion de la sécurité. À cet égard, il a insisté sur l'examen des politiques en matière de locaux communs et sur le suivi de l'élaboration des plans d'intervention d'urgence et a souhaité que les hauts responsables des organismes des Nations Unies soient encouragés à prendre au sérieux leurs responsabilités en matière de sécurité.

453. Le Comité a invité instamment le CCS à renforcer la coopération interorganisations et l'échange d'informations sur l'évaluation des résultats et de l'exécution des programmes, l'évaluation de la productivité des fonctions de services et la collaboration en matière de gestion des conférences.

454. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine de nouveau, à sa cinquante-neuvième session, la question de la création d'un corps de hauts fonctionnaires, au titre du point de l'ordre du jour consacré au régime commun des Nations Unies.

B. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

455. À sa 4^e séance, le 8 juin, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2004/6).

456. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de l'examen de ce document. Le Comité a décidé de tenir, le jeudi 10 juin, des consultations officieuses durant lesquelles il examinerait certaines questions nécessitant de plus amples éclaircissements.

Examen de la question

457. L'on s'est vivement félicité du caractère complet du rapport à l'examen, en particulier de la façon dont ce document faisait nettement apparaître les progrès accomplis par chaque organisme dans l'appui fourni aux priorités du NEPAD, ainsi que les difficultés et contraintes qui continuaient de faire obstacle au renforcement de ce soutien.

458. L'on s'est également félicité de ce que le système des Nations Unies ait centré ses activités autour de six groupes thématiques correspondant aux priorités du NEPAD. L'on a pris acte du fait que la nature et la portée de l'appui fourni par le système avaient gagné en ampleur et en profondeur. Nombreux ont été ceux qui ont pris note de l'aide à l'élaboration de politiques, à la formulation de programmes, au renforcement des capacités et au développement des institutions que le système des Nations Unies a fourni au Secrétariat du NEPAD et aux communautés économiques régionales. L'accent a aussi été mis sur la question de la coordination entre les différents organes et organismes du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale et nationale, conçue comme un moyen de renforcer le soutien apporté au NEPAD.

459. Le fait que la présidence de groupes ait été attribuée à certains organismes a été salué comme un pas constructif et quelques organismes comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont été félicités pour leur aptitude à animer ces groupes. Le Comité a demandé instamment aux organismes de resserrer leurs liens de collaboration. D'aucuns, par exemple, ont estimé que des organismes comme l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) devaient collaborer étroitement au développement de l'Afrique, en mobilisant les ressources industrielles et intellectuelles nécessaires. Dans le même temps, il a été

souligné que dans le cadre du sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits, l'équipe d'évaluation interorganisations devait s'attaquer très tôt aux besoins et insuffisances, au lieu de recourir à des mesures d'urgence lorsque la situation humanitaire devenait critique. D'aucuns ont fait valoir que, pour ses travaux, le sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits devait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience acquise par le Groupe consultatif spécial pour le Burundi et le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau qui relèvent du Conseil économique et social.

460. D'aucuns ont estimé qu'il fallait renforcer et accélérer les efforts qui, depuis l'examen du dernier rapport du Secrétaire général sur le NEPAD (E/AC.51/2003/6), avaient été consacrés à la coordination du NEPAD, afin, en particulier, de renforcer l'appui fourni aux six domaines prioritaires recensés au titre du NEPAD et d'aboutir à une plus grande cohérence. Pour réaliser, en faveur des différents pays africains, des activités de promotion et d'appui, il fallait faire appel à tous les mécanismes compétents du système des Nations Unies. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a été instamment prié d'accroître sa participation aux mécanismes disponibles, notamment le Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et le mécanisme de consultation régionale, et d'assurer la liaison avec d'autres organismes. De l'avis général, le NEPAD constituait un nouveau modèle de développement qui affirmait la responsabilité première des gouvernements dans le développement national. Le succès du NEPAD serait riche d'enseignements pour les autres pays en développement dans le monde. L'importance que revêtait le développement de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du NEPAD a été soulignée. En conséquence, les États africains ont été vivement encouragés de tirer parti de cette forme de coopération avec d'autres pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes pour promouvoir leur développement.

461. En outre, il a été pris acte du rôle important que la Commission économique pour l'Afrique avait joué dans l'appui fourni au Secrétariat du NEPAD ainsi que dans la mise en œuvre des différents programmes de ce partenariat. Néanmoins, des questions ont été posées quant au partage des tâches entre la CEA et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en ce qui concernait l'appui à la mise en œuvre du NEPAD. Il a été précisé qu'outre la présidence du groupe chargé des infrastructures et la fourniture d'une assistance relative à différentes priorités propres au NEPAD, la CEA assurait la coordination du système des Nations Unies au niveau régional par le biais de la réunion de consultation régionale des organes de l'ONU opérant en Afrique. De son côté, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a établi des rapports sur la mise en œuvre du NEPAD destinés à des organismes intergouvernementaux à l'échelle internationale, plaidé la cause du NEPAD au niveau mondial et aidé, sur le plan technique, le Secrétaire général à coordonner les travaux des organismes du système des Nations Unies à l'échelon mondial.

462. Certains ont été d'avis que le fait d'investir dans le développement et l'élimination de la pauvreté en Afrique contribuerait à la stabilité et à la sécurité du continent africain. Les investissements considérables qu'il fallait consacrer au maintien et au renforcement de la paix pour stabiliser l'Afrique pourraient être sensiblement réduits si l'on s'attaquait aux causes économiques profondes de la marginalisation et de la pauvreté par la voie du développement.

463. La mobilisation de ressources financières est indispensable au succès du NEPAD. Cela étant, les efforts des pays africains ont été entravés par toute une série

de facteurs dont le poids considérable de la dette extérieure, la chute des prix des matières premières et la fuite de capitaux. Les organismes du système des Nations Unies peuvent contribuer pour beaucoup à la mobilisation de ressources en faveur de l'Afrique, en particulier à la mise en œuvre du NEPAD. D'aucuns ont souligné qu'il fallait que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique consacre davantage d'efforts aux activités de plaidoyer qu'il mène au niveau mondial en vue de mobiliser des ressources financières en faveur de l'Afrique.

464. Tout en souscrivant dans l'ensemble aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport, des membres du Comité ont demandé des précisions sur les incidences du paragraphe 72 c) dans lequel il était proposé que des ressources complémentaires soient mises à la disposition du système des Nations Unies pour lui permettre de mieux prêter son concours au NEPAD. D'après les éclaircissements fournis, ces propositions découlaient du fait que de nombreux organismes avaient indiqué que le manque de ressources les empêchait de mieux soutenir les programmes du NEPAD. Il a également été souligné que des ressources complémentaires étaient nécessaires pour répondre aux besoins des institutions et organismes de l'ensemble du système des Nations Unies et non pas seulement du NEPAD.

465. À propos de la gouvernance, de la paix et de la sécurité et surtout du premier sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits, une délégation a souligné qu'il fallait continuer d'assurer un soutien accru global et sans faille à la consolidation de la paix, de la phase de l'assistance humanitaire à celle de l'aide à la reconstruction, grâce à une coordination effective et efficace entre les organisations et institutions internationales compétentes.

466. En ce qui concerne les sous-groupes sur la gouvernance politique et sur la gouvernance économique et la gestion des entreprises, des membres du Comité se sont félicités du soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies au mécanisme d'évaluation intra-africaine en vue d'une meilleure relance sociale et économique fondée sur la démocratie et la bonne gouvernance.

467. À propos de l'idée d'un mécanisme de financement international plus généreux et novateur, on a émis l'avis que la priorité des priorités devait être de tirer le meilleur parti des mécanismes existants des institutions de financement du développement international, même si cette approche pouvait sembler révolutionnaire.

468. Certaines délégations ont demandé que le paragraphe 72 c) du rapport soit précisé car la recommandation qui y était énoncée semblait trop générale et trop vague. De l'avis de ces délégations, il n'appartenait pas au Comité de faire des recommandations sur des questions concernant les ressources.

Conclusions et recommandations

469. Le Comité a pris note en s'en félicitant du rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2004/6).

470. Il a noté avec satisfaction que le système des Nations Unies avait agencé ses activités autour des six groupes thématiques correspondant aux priorités du NEPAD, et a indiqué que le système des Nations Unies devrait renforcer sa

coordination aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour mieux prêter son concours au NEPAD.

471. Le Comité s'est félicité de la coopération qui s'était instaurée entre les organismes du système et a vivement engagé ceux-ci à la renforcer. Il a indiqué que l'équipe interinstitutions devrait s'inspirer de l'expérience des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau et le Burundi dans ses travaux consacrés aux sous-groupes.

472. Le Comité a souligné que le Conseiller spécial pour l'Afrique devait diriger la coordination au niveau mondial du soutien apporté au NEPAD, et a invité les organismes des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Bureau de ce dernier.

473. Le Comité a encouragé le système des Nations Unies, en particulier le CCS, à maintenir l'élan imprimé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique à la coordination du soutien au NEPAD.

474. Le Comité a lancé un appel en faveur d'une campagne soutenue destinée à encourager les partenaires à prêter leur concours au NEPAD, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

475. Le Comité a recommandé que :

a) Le système des Nations Unies se serve des mécanismes de coordination qui existent actuellement aux niveaux mondial, régional et national pour mieux harmoniser les politiques en faveur du NEPAD;

b) Les organismes des Nations Unies resserrent leur collaboration et se dotent des moyens nécessaires pour que leurs divers programmes d'assistance au NEPAD soient plus cohérents et plus efficaces au plan opérationnel;

c) Les organismes des Nations Unies mobilisent des ressources suffisantes pour financer les activités à l'appui du NEPAD.

476. Afin de pouvoir continuer à suivre l'évolution des activités à l'appui du NEPAD, le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à lui faire rapport, à sa quarante-cinquième session, sur l'engagement futur du système des Nations Unies en faveur du NEPAD.

Chapitre IV

Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat

477. À sa 23^e séance, le 28 juin, le Comité a examiné la question intitulée « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat ». Il a en outre tenu des consultations officieuses sur ce point le 2 juillet.

478. Au cours du débat, les délégations ont formulé des propositions sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Comité. Sur proposition du Président, le Comité est convenu de se limiter aux questions suivantes : a) la qualité de la documentation et le délai de publication; b) la conduite des séances; c) le groupement des questions examinées; d) le plan général du rapport du Comité; e) l'examen du rapport du Comité et la suite donnée à ses recommandations; f) la durée et le calendrier des sessions du Comité; g) le rôle des observateurs.

Conclusion et recommandations

479. Le Comité estime qu'il est important qu'il améliore ses méthodes de travail.

480. Comme suite aux paragraphes 16 et 18 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, plusieurs propositions ont été émises au cours du débat, mais faute de temps, le Comité a décidé qu'il examinerait de nouveau la question, à titre prioritaire, au début de sa quarante-cinquième session.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité

481. Le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité du programme et de la coordination est présenté ci-après. Il a été établi sur la base des mandats existants et tenu des recommandations adoptées par le Comité à sa quarante-quatrième session.

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'efficacité du financement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général (résolution 54/236 de l'Assemblée générale)

4. Questions relatives au programme :

- a) Planification des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités (A/59/87)

- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale);

Documentation

Rapport du Secrétaire général (sous forme de fascicule)

- c) Évaluations.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne ayant pour thème les « liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire » (voir par. 399 du présent rapport)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie concernant les établissements humains [voir A/57/16, par. 259 c)]

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-deuxième session concernant l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil (voir *ibid.*, par. 260 à 274)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-deuxième session concernant

l'évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (voir *ibid.*, par. 275 à 290)

5. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil pour 2004

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

6. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
7. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément n° 6* et rectificatif (A/57/6/Rev.1 et Corr.1).

² *Ibid.*, cinquante-huitième session, *Supplément n° 16* (A/58/16).

³ *Ibid.*, par. 578.

Annexe I

Ordre du jour de la quarante-quatrième session du Comité

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - (a) Planification des programmes;
 - (b) Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - (c) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - (a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - (b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

Annexe II

Liste des documents dont le Comité est saisi à sa quarante-quatrième session

A/59/6 (Part one) et Corr.1	Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 : Premier volet : Plan-cadre Deuxième volet : Plan-programme biennal
A/59/6 (Prog. 1)	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences
A/59/6 (Prog. 2)	Affaires politiques
A/59/6 (Prog. 3)	Désarmement
A/59/6 (Prog. 4)	Opérations de maintien de la paix
A/59/6 (Prog. 5)	Utilisations pacifiques de l'espace
A/59/6 (Prog. 6)	Affaires juridiques
A/59/6 (Prog. 7)	Affaires économiques et sociales
A/59/6 (Prog. 8)	Pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
A/59/6 (Prog. 9)	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
A/59/6 (Prog. 10)	Commerce et développement
A/59/6 (Prog. 11)	Environnement
A/59/6 (Prog. 12)	Établissements humains
A/59/6 (Prog. 13)	Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale
A/59/6 (Prog. 14)	Développement économique et social en Afrique
A/59/6 (Prog. 15)	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique
A/59/6 (Prog. 16)	Développement économique en Europe
A/59/6 (Prog. 17)	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes
A/59/6 (Prog. 18)	Développement économique et social en Asie occidentale
A/59/6 (Prog. 19)	Droits de l'homme
A/59/6 (Prog. 20)	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés
A/59/6 (Prog. 21)	Réfugiés de Palestine
A/59/6 (Prog. 22) et Corr.1	Aide humanitaire
A/59/6 (Prog. 23)	Information

A/59/6 (Prog. 24)	Services de gestion et d'appui
A/59/6 (Prog. 25)	Contrôle interne
A/59/6 (Prog. 26)	Activités financées en commun
A/59/69	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003
A/59/79	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale
A/59/87	Rapport du Secrétaire général sur le choix des priorités
E/2004/67	Rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2003
E/AC.51/2004/1	Ordre du jour provisoire
E/AC.51/2004/2	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la définition d'autres thèmes pour une évaluation thématique pilote
E/AC.51/2004/3 et Corr.1	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme « Administration publique, finances publiques et développement »
E/AC.51/2004/4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session sur l'évaluation approfondie du développement durable.
E/AC.51/2004/5 et Corr.1	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session concernant l'évaluation approfondie du Programme relatif à la population
E/AC.51/2004/6	Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
E/AC.51/2004/7	État présenté par le Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme des projets de recommandation figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination
E/AC.51/2004/L.1 et Rev.1	Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la quarante-quatrième session

- E/AC.51/2004/L.3 Note du Secrétariat transmettant les rapports du Corps commun d'inspection
- E/AC.51/2004/L.4 Note du Secrétariat transmettant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Comité
- E/AC.51/2004/L.5 et Add.1 à 37 Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- E/AC.51/2004/CRP.1 Note du Secrétariat sur le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 : examen du deuxième volet : plan-programme biennal par organes sectoriels, fonctionnels et régionaux
- E/AC.51/2004/INF.1 Liste des délégations
-

